

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Siège social : Pavillon 23, 12 Avenue Charles de Gaulle, 78230 Le Pecq (France). Association régie par la loi de 1901
Web : <http://members.aol.com/GHCaraibe> e-mail : GHCaraibe@aol.com

Bureau : Philippe Rossignol, président; Bernadette Rossignol, secrétaire; Hélène Boyer, trésorier.

Comité de lecture : Philippe Rossignol, directeur de la publication; Pierre Bardin; Hélène Boyer; Philippe Camprasse;
Marily Gouyé-Pétrélluzzi; Nicolas Javary; Yvain Jouveau du Breuil; Bernadette Rossignol; Georges de Sainte-Marie
Arnaud Vendryes

NUMÉRO SPÉCIAL

TEXTES DE CONFÉRENCES

Bernadette et Philippe Rossignol

Bernadette et Philippe Rossignol

Textes de conférences

Sources de la Guadeloupe et dépendances à la Section Outre-mer
des Archives Nationales avant la Révolution (1979)

Influence de la Révolution sur les familles des Antilles (1989)

Les départs vers les Antilles et les retours en métropole du XVIIe au
XIXe siècle (1991)

Les réfugiés des Antilles en France (1993)

Les noms donnés aux anciens esclaves des Antilles, des origines à
1848 (1995)

Apports réciproques de la généalogie et de l'histoire antillaises
(1994)

Le Pecq 1997

**Ve congrès national de généalogie
Lyon 1979**

**Sources de la Guadeloupe et dépendances
à la Section Outre-Mer des Archives
Nationales avant la Révolution**

Bernadette Rossignol

INTRODUCTION

Les sources de la Guadeloupe, comme des autres Antilles, sont réparties essentiellement entre les Archives Nationales ¹ et le Centre des Archives d'Outre-Mer ². Bien entendu ce n'est pas limitatif, loin de là. Citons le remarquable "Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les archives françaises", établi sous la direction de Mlle Menier, qui est une mine de renseignements sur la localisation, la nature, la richesse en somme des sources de l'histoire des Antilles françaises et donc de la Guadeloupe.

Notre but ici est infiniment plus modeste. Nous souhaiterions simplement parler des sources de la Guadeloupe au CAOM avant la Révolution, sources intéressant les généalogistes. Nous ne parlerons donc même pas des Archives Nationales, indispensables bien entendu.

IMPORTANCE DE L'HISTOIRE

Quand on étudie n'importe quelle famille on est fatalement obligé de s'intéresser tôt ou tard à l'histoire locale.

En ce qui concerne la Guadeloupe, il est d'une importance capitale de connaître les faits historiques non seulement dans les grandes lignes mais souvent dans les détails, sinon on est confronté au risque de ne rien comprendre ou d'interpréter de façon erronée les données généalogiques.

Nous nous contenterons dans le cadre de cette étude de quelques repères indispensables.

1625 C'est l'occupation de Saint Christophe, île mère de toutes les Antilles Françaises aujourd'hui St Kitts, qui aura une histoire très agitée jusqu'à sa perte définitive au profit des Anglais en 1702. On verra donc apparaître parfois dans les registres paroissiaux jusqu'au début du XVIIIème siècle des gens de Saint Christophe.

1635 Colonisation de la Guadeloupe ³ en commençant par le sud de la Basse Terre de l'île. La colonisation du nord de la Basse Terre et de la Grande Terre sera plus tardive et progressive. Les registres paroissiaux reflètent ce fait historique par la date des plus anciens; ainsi celui de Capesterre, au sud est de la Basse Terre commence en 1639 et le bourg de la Basse Terre sera longtemps le seul vrai bourg de l'île.

Les ouragans, inondations, incendies et surtout les guerres avec les Anglais expliquent les lacunes de certains registres. Ainsi le registre de Baillif, un peu au nord de la ville de

¹ CARAN : 11 rue des Quatre fils, 75003 Paris.

² Actuellement au Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM) : 29 Chemin du Moulin de Testas, 13090 Aix en Provence

³ La Martinique fut colonisée la même année.

Basse Terre et un des plus anciens centres de peuplement mais si souvent brûlé lors des descentes anglaises, ne commence qu'en 1711.

1664 Edit du roi instituant la Compagnie des Indes Occidentales, l'autorité du roi étant substituée à celle des seigneurs propriétaires : on procède, pour le rachat des îles, à des recensements détaillés très précieux pour le généalogiste.

1670 Un nouvel édit ordonne le recensement détaillé de toutes les îles françaises en deux parties : un terrier et un recensement nominatif. Merci Colbert !

1765 Décision d'établir une ville et un port plus sûr que celui de Basse Terre à Pointe à Pitre. Auparavant il y avait là le quartier des Abymes, quartier d'habitants, c'est à dire de planteurs et c'est ce nom seul qu'on voit apparaître dans les premiers registres depuis 1728.

1776 Date de l'édit royal le plus important pour les chercheurs et les généalogistes : la décision est prise de déposer à Versailles les doubles des registres paroissiaux passés et à venir, des greffes des tribunaux, des minutes notariales, etc.

Cette décision avait un effet rétroactif mais qui ne fut pas exécuté partout avec la même conscience. Remercions les guadeloupéens d'avoir obéi avec beaucoup de sérieux pour les registres paroissiaux, beaucoup plus de sérieux par exemple, semble-t-il, que les martiniquais dont la plupart des registres conservés sont bien postérieurs à ceux de la Guadeloupe.

ÉTAT CIVIL

Il se compose de deux éléments complémentaires : les recensements et les registres paroissiaux. Ce chapitre faisant l'objet principal de notre communication, nous n'insisterons pas davantage sur cet aspect si ce n'est pour préciser certains points.

- Il existe des tables chronologiques et alphabétiques de tous les registres paroissiaux qui font, bien entendu, gagner un temps considérable.

Tables et registres sont consultables sur microfilms au CAOM, au CARAN, aux Archives départementales de la Guadeloupe et dans les centres des Mormons. Les registres ont été microfilmés jusqu'en 1870 et les tables jusqu'en 1894.

- Les registres jusqu'en 1777 sont, rappelons-le, des copies collationnées et non pas des originaux. Il n'y a donc pas de signatures originales, et il peut y avoir des erreurs de copie ou des oublis de mots, de lignes ou d'actes. Les actes originaux avec signatures commencent en 1777 mais on peut retrouver postérieurement de nouveau des copies collationnées.

- Les recensements sont une source très précieuse de renseignements mais ils sont uniques et ont déjà beaucoup souffert. Il faudrait éviter de trop les consulter, ce pourquoi nous joignons en annexe les références de copies publiées que nous connaissons et dont on peut obtenir des photocopies.

NOTARIAT

Le notariat guadeloupéen conservé depuis 1777 est très riche. De 1777 à la Révolution, soit un peu plus de 10 ans, il n'y a pas moins de 305 registres.

Malheureusement l'édit de 1776 dispensait les notaires d'envoyer le double des inventaires et partages après décès ce qui nous prive d'une source précieuse.

La plupart des notaires ont envoyé aussi un répertoire, relié à part de leurs minutes, ce qui fait gagner du temps ⁴.

⁴ Le notariat a été depuis entièrement microfilmé mais, hélas, pas les répertoires.

La liste alphabétique des notaires avec leur commune d'exercice, leurs dates extrêmes et mentions de l'existence ou non d'un répertoire est consultable au CAOM où sont également les répertoires ⁵.

GREFFE DES TRIBUNAUX

On peut trouver là des inventaires et partages après décès qui ne se trouvent pas chez les notaires, des dossiers de procès, des titres de propriété, des comptes de tutelle, etc.

Ils portent la cote G2.

Pour la Guadeloupe il y a le greffe du Conseil Supérieur et les Sénéchaussées de Basse Terre, Pointe à Pitre et Le Moule à partir de 1777.

DÉPÔT DES FORTIFICATIONS DES COLONIES (DFC)

C'était à l'origine le dépôt des cartes et plans créé en 1778, mais comprenant des cartes et des actes qui remontent à 1665 pour le plus ancien de la Guadeloupe.

On y trouve d'une part des cartes générales ou particulières, parfois très détaillées, portant le nom des habitations et les anciens noms des anses, baies, caps etc. et d'autre part de très nombreux mémoires détaillés sur des sujets très divers, des récits d'événements militaires, des voyages, des projets, des statistiques etc.

Il existe un inventaire manuscrit pièce à pièce de ce fonds au CAOM.

Ajoutons qu'à la cote F/3/288 ⁶, dans l'atlas Moreau de Saint Méry on peut trouver des documents sur la Guadeloupe.

BIBLIOTHÈQUE

Vous ne trouverez ici qu'une liste très brève des livres qu'il est indispensable de connaître lorsqu'on s'intéresse à la généalogie en Guadeloupe et qui sont consultables à la bibliothèque du CAOM.

- R.P. Jean Baptiste Dutertre : Histoire générale des Antilles ...1667
- R. P. Labat : Nouveau voyage aux îles de l'Amérique 1742
- A. Martineau et L. Ph. May : Trois siècles d'histoire antillaise Martinique et Guadeloupe de 1635 à nos jours 1935. (chronologie)
- I. de Dampierre : Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664) 1904 bibliographie commentée.
- J. Ballet : La Guadeloupe. Renseignements sur l'histoire... 1890
- A. Lacour : Histoire de la Guadeloupe 1855
- G. Lasserre : La Guadeloupe. Etude géographique 1961

CONCLUSION

Cette étude succincte ne portait que sur les sources qui se trouvaient Rue Oudinot et qui ont été transférées au CAOM. Il faut, bien entendu, les compléter par des recherches dans le fonds ancien des Colonies, lui aussi transféré à Aix ⁷. Ainsi on pourra consulter entre autres les séries C/7 (correspondance des gouverneurs), E (dossiers personnels), F/5B (passagers), F/3 (Moreau de Saint Méry), etc.

Et il ne faut pas oublier les Archives départementales de la Guadeloupe.

⁵ Un inventaire précis et détaillé a été établi depuis par Mmes Dion et Tison-Germe. Il est consultable au CAOM.

⁶ Quand nous donnons une cote de cette forme c'est la façon de commander le document sur l'écran informatique en particulier au CARAN.

⁷ Une partie de ces fonds a été microfilmée et peut être consultée au CARAN.

RELEVÉ DES RECENSEMENTS NOMINATIFS DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

Remarques préliminaires

Dans les nombreux cartons ou registres des recensements nous ne retenons que la période pré-révolutionnaire et uniquement les recensements qui donnent les noms des personnes. Nous donnons l'ordre chronologique suivi de la cote.

GUADELOUPE

- 01/08/1664 G1 469 : "Rôle des habitants" des différents quartiers. Donne par case le nom et l'âge de toutes les personnes.
- 24/09/1670 G1 469 : Revue des nègres des magasins des MM de la Compagnie. Donne le nom des habitants à qui ils sont attribués.
- 1671 G1 468 : En deux parties
1° "Dénombrement des terres" : indique le nom du propriétaire, l'étendue de son habitation et la nature des cultures.
Nota : Les noms de cette 1ère partie ont été publiés dans l'Histoire Générale des Antilles de Dessalles tome II
2° "Dénombrement des personnes". Indique le nom du père et de la mère, le nombre de leurs enfants, serviteurs, esclaves, bétail, armes...
- 22/02/1686 G1 497 : Liste des habitants ayant souscrit une contribution en sucre,
- 04/03/1687 G1 469 : "Etat des noms et biens des familles de la Religion Prétendue Réformée".
Nota : Publié dans le n° 32 (1977) du bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe.
- 1743 G1 498 : Etat des privilégiés exemptés des droits de capitation.
- 1744 G1 498 Idem.
- 1745 G1 498 idem.

LA DÉsirADE

- 11 1 1767 G1 498 : Liste des 53 mauvais sujets envoyés à La Désirade.

MARIE GALANTE

Tous les documents sont à la cote G1 498. Après la date est indiqué le n° de l'article.

- 1665-1666 n° 16 "Contrôle des habitants" : Donne par quartier et par case le nom des personnes, leur âge, leur provenance, leur année d'arrivée.
Nota : publié dans la revue historique des Antilles, 1928-1931 n° 1
- 3 5 1680 n° 17 "Rôle des habitants" : Donne le nom du maître de case et de sa femme, le nombre de leurs enfants, serviteurs, esclaves.
- 1734 n° 24 Recensement du quartier de la Basse Terre. Donne le nom du maître de case seul, sa qualité, son origine géographique, le nombre des personnes et du bétail, les cultures.
- 1743 n° 105 Etat des privilégiés exemptés des droits.
- 1744 n° 106 idem
- 1745 n° 104 idem

SAINT BARTHÉLEMY

Même remarque que pour Marie Galante.

16/07/1681 n° 89 Recensement nominatif. Donne le nom du maître de case, le nombre des personnes par catégorie, du bétail.

non daté⁸ n° 107 Recensement nominatif. Donne seulement le nom des hommes.

Nota : pour le "peuplement de Saint Barthélemy" voir les articles de Jean Deveau dans le bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 17-18 (1972) et n° 29 (1976).

SAINT MARTIN

Même remarque que pour Marie Galante.

non daté n° 1 Recensement nominatif : Donne le nom des hommes.

1682 n° 2 Role nominatif : Donne le nom du maître de case, le nombre de personnes par catégorie, du bétail, des armes.

ÉTAT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE LA GUADELOUPE CONSERVÉS À LA SECTION OUTRE-MER DES ARCHIVES NATIONALES (ANSOM)

Abréviations utilisées

BT : île de la Basse Terre ou Guadeloupe proprement dite

DE : île de la Désirade

GT : île de la Grande Terre

HO : hôpitaux

MG : île de Marie Galante

SA : îles des Saintes

SB : île Saint Barthélemy

SM : île Saint Martin

TD : Tables décennales (suivies de leur numéro)

Déc : Déclassements (suivis de l'ordre des actes)

Lac : Lacunes

b : baptêmes

x : mariages religieux

+ : inhumations ou enterrements religieux

D : décès (état civil)

m : mariages (état civil)

N : naissances (état civil)

Avertissements

- La ville de Basse Terre comprenait 2 paroisses : Mont Carmel et Saint François
- Il ne faut pas confondre Saint François de la Basse Terre dont les registres sont intitulés "Basse Terre" et Saint François de la Grande Terre dont les registres sont intitulés "Saint François"
- Pour Vieux Fort et Capesterre il faut préciser s'il s'agit de la Guadeloupe ou de Marie Galante
- Pour Vieux Fort de Marie Galante il faut préciser Saint Louis, les registres étant classés à ce nom

⁸ Ce recensement est très probablement de 1689.

- GT ABYMES (Grands-Fonds) voir POINTE À PITRE
 BT ANCE FERRY voir DESHAIES
 GT ANSE BERTRAND St Bertrand puis St Denis 2 registres
 1738-1777
 1778-1796
 TD 1 1738-1830
 GT ANTIGUE (Pointe d') voir MANCENILLIER
 BT BAIE MAHAULT (Houelbourg) St Jean Baptiste 2 registres
 1741-1765 Lac : 1775 voir Pointe à Pitre
 1766-1791
 TD 2 1741-1830
 BT BAILLIF St Dominique 1 registre
 1751-An X Lac : 1792 à An VIII
 TD 3 1751-1802
 HO BASSE TERRE voir HOPITAUX
 MG BASSE TERRE voir GRAND BOURG
 BT BASSE TERRE SAINT FRANÇOIS St François 5 registres
 1713-1742 (avant 1713 voir Mont-Carmel)
 1743-1768
 1769-1779
 1780-1789
 1790-1794 Lac : 27 11 1793 à 8 2 1794 (19 Nivôse An II)
 TD 4 1713-1809
 BT BOUILLANTE St Louis de l'Ilet à Goyaves 2 registres
 1752-1780 Déc : 1752 à 1766, 1774, 1776, 1766 à 1775, 1777 à 1780
 (en 1769, 70 et 71 b puis x puis +)
 1781 1794
 TD 6 1752-1830
 BT CAILLOU voir POINTE NOIRE
 BT CAPESTERRE St Hyacinthe 1 registre
 1639-1792 1er x en 1670; 1er + en 1679;
 Déc : l'année 1699 est suivie des x de 1681 à 1700 puis des
 abjurations de 1687.
 TD 7 1639-1830
 MG CAPESTERRE Ste Anne 4 registres
 1703-1758 Lac : 1711 et 1712
 1759-1777
 1778-1785
 1786-1794
 TD 35 1703-An VIII
 HO CHARITÉ voir HOPITAUX
 BT DESHAIES (Ance Ferry) St Pierre et St Paul 1 registre
 1733-1830 Lac : après 30 10 1758 voir Ste Rose du Grand Cul de Sac et
 Pointe Noire; 1766, 1776, 1779;
 de 1782 à 1785 voir Ste Rose et Pointe Noire;
 1792 à 1794, 17 Vendémiaire V à 28 Brumaire An XIII, 1810 à
 1817, 1819, 1820, 1823.
 TD 8 1733-1830
 DE DÉSIRADE Notre Dame de Bon Secours
 St Sauveur (cité à Approuague) 2 registres
 1754-1778
 1779-An XII
 TD 9 1754-1830
 BT FERRY voir DESHAIES

- GT GOSIER (Pélican) St Louis 2 registres
 1688-1772 Déc : b 1688 à 1723, + 1694 à 1723, x 1688 à 1723
 b 1723 à 17339, b x + 1734 à 1750, 5 actes de 1747, 1751 à
 1772.
 1773-1791
 TD 10 1688-1830
- BT GOYAVE (Petite Goyave) Ste Anne de la Petite Rivière à Goyaves 1 registre
 1759-1830 Lac : 1792 à 1806, 1811 à 1827
 TD 11 1759-1827
- MG GRAND BOURG (Basse Terre) Conception 4 registres
 1723-1763
 1763-1776
 1777-1785
 1786-1791
 TD 36 1723-1830 A à K (comprend aussi L à Z de 1723 à 1789)
 TD 37 1723-1830 L à Z (commence en fait en 1789)
- BT GRAND CUL DE SAC voir SAINTE ROSE
- GT GRANDS FONDS voir POINTE À PITRE
- HO HOPITAUX 3 registres (uniquement +)
 Basse Terre 1 registre 1720-1788
 La Charité 1 registre 1766-1806
 Pointe à Pitre 1 registre 1768-1823
- BT HOUELBOURG voir BAIE MAHAULT et LAMENTIN
- BT ILET À GOYAVES voir BOUILLANTE
- HO LA CHARITÉ voir HOPITAUX
- BT LAMENTIN (Houelbourg) La Trinité 2 registres (avant voir Baie Mahault)
 1765-1785
 1786-1794
 TD 12 1765-1830
- GT LE MOULE voir MOULE
- BT LE PARC voir MATOUBA
- SA LES SAINTES voir SAINTES
- GT MANCENILLIER (PETIT CANAL ou Pointe d'Antigue)
 St Philippe et St Jacques 3 registres
 1743-1776 Lac : 1766; 1768 à 1773 dans le registre suivant;
 1775 voir Pointe à Pitre.
 1766-1781 Lac : 1775 voir Pointe à Pitre;
 1774 et 1776 dans le registre précédent.
 1782-1807 Lac : 2 5 1794 à 10 Germinal XII
 TD 13 1743-1830
- SM MARIGOT voir SAINT MARTIN
- BT MATOUBA (Le Parc) St Pierre du Parc 1 registre
 1768-1792
 TD 14 1768-1793
- BT MONT CARMEL Notre Dame du Mont Carmel 7 registres
 1679-1714 Lac : 1681 à 1685; 23 7 1698 à 2 6 1704;
 1714-1736
 1736-1754
 1754-1765
 1766-1778
 1779-1788
 1789-1794
 TD 15 1679-1815

- GT MORNE A L'EAU St André 2 registres
 1759-1784
 1785-1815 Lac : 1789, 1793 à 1805; 1806 en feuilles volantes;
 1809, 1810, 1812.
 TD 16 1759-1830
- GT MOULE (Porlan ou Port Land) St Jean Baptiste 4 registres
 1739-1753
 1754-1769
 1770-1781
 1782-1794
 TD 17 1739-1830
- BT PARC voir MATOUBA
- GT PÉLICAN voir GOSIER
- BT PETIT BOURG (Petit Cul de Sac) Notre Dame de Bon Port du Petit Cul de Sac
 3 registres
 1686-1745 Déc : ordre chronologique bouleversé de 1686 à 1729 suivi
 de l'ordre chronologique restitué puis reprise en 1724.
 1746-1772
 1773-1813 Lac : 1790 à An XI; An XII à XIV et 1806 (sauf N et M);
 1807 et 1808 (sauf D); 1809.
 TD 18 1686-1830
- GT PETIT CANAL voir MANCENILLIER
- BT PETIT CUL DE SAC voir PETIT BOURG
- BT PETITE GOYAVE voir GOYAVE
- GT POINTE À PITRE (Les Abymes) St Pierre et St Paul 4 registres
 1728-1771 x et + à partir de 1741 (avant 1728 voir Gosier)
 1772-1778 En 1775 on trouve aussi : Ste Rose du Grand Cul de
 sac, Le Lamentin, Baie Mahaut, Mancenillier, La Désirade et
 Gosier.
 Lac : 1776
 1779-1789
 1790-1794
 TD 20 1728-1792
- HO POINTE A PITRE voir HOPITAUX
- GT POINTE D'ANTIGUE voir MANCENILLIER
- BT POINTE NOIRE (Caillou) Notre Dame de Bon Port 3 registres
 1673-1759 Lac : 1676 à 1685
 1759-1777 Déc : 1774 et 1776 entre 1765 et 1766
 Lac : 1775
 1778-1791 Lac : 1789
 TD 19 1673-1830
- GT PORLAND voir MOULE
- GT PORT LAND voir MOULE
- GT PORT LOUIS Notre Dame de Bon secours 3 registres
 1725-1776 Déc : 1730 à 1765; 1725 à 1729; 732; 1735 à 1739; 1741;
 1728; 1729; 1732; 1734, 1735; 1737; 1738; 1739, 1774 à 1776.
 1766 à 1773 dans le registre suivant.
 1766-1783 Déc : 1774 à 1776 dans le registre précédent.
 1784-1807 Lac : 1790; 1792; 1794 à 9 Germinal XI
 TD 24 1725-1830
- SB SAINT BARTHÉLEMY Notre Dame 1 registre
 1773-1777 Lac : 1776
 TD 28 1773-1778 (comprend aussi St Christophe 1682)

- BT SAINT FRANÇOIS voir BASSE TERRE SAINT FRANÇOIS
- GT SAINT FRANÇOIS GRANDE TERRE St François 4 registres
 1695-1738 commence par un "supplément alphabétique" de b et x
 par noms de famille (Folio 250).
 Déc et Lac : ordre des actes
 1701; 1703 à 1705; 1710, 1715 à 1722 (en latin); 1723, 1710,
 1714, 1720, 1723 (début des +) à 1738
 1739-1764
 1764-1776 Déc : 1764; 1765; 1774; 1776, 1766 à 1776.
 1777-1790 Déc : 1790 : juillet à décembre puis janvier à juillet.
 TD 29 1695-1830
- MG SAINT LOUIS voir VIEUX FORT SAINT LOUIS
- SM SAINT MARTIN (MARIGOT) Notre Dame de L'Assomption 1 registre
 1773-1806 Lac : 1779 à 1781, 1794 à An X.
 TD 30 1773-1830
- GT SAINTE ANNE Ste Anne 3 registres
 1733-1760
 1760-1772 Déc : 1776 entre 1765 et 1766
 1773-1790 Déc : 1776 dans le registre précédent
 TD 27 1733-1830
- BT SAINTE ROSE DU GRAND CUL DE SAC Ste Rose 2 registres
 1722-1780 Déc : 1775 voir à Pointe à Pitre.
 1781-An III
 TD 31 1722-1830
- SA SAINTES TERRE DE BAS St Nicolas 1 registre
 1681-1791 ordre des actes : b28 7 1686 à 12 12 1692 (Lac 19 11 1689
 à-5 7 1691)
 + 3 9 1686 à 16 1 1693 (Lac 6 4 1688 à 28 7 1692)
 b x + 25 4 1693 à .. 7 1696; Lac 29 4 1693 à 11 6 1696)
 x 28 10 1686 à .. 6 1699 (aucun acte en 1688, 1690, 1691,
 1693 à 1698)
 b x + 9 6 1699 à 1791 (Lac 4 6 1711 à 3 10 1715;
 28 1 1722 à 3 3 1726)
 TD 25 1686-1830 Pour 1782 voir Saintes Terre de Haut
- SA SAINTES TERRE DE HAUT Notre Dame de l'Assomption 1 registre
 1734-An XII Lac : 1793, Juillet 1796 à An IX
 TD 26 1734-1830
- SA TERRE DE BAS voir SAINTES TERRE DE BAS
- SA TERRE DE HAUT voir SAINTES TERRE DE HAUT
- BT TROIS RIVIÈRES Notre Dame de L'Assomption 2 registres
 1678-1777 Lac : 1679
 1778-1791
 TD 32 1678-1830
- BT VIEUX FORT L'OLIVE St Albert (St François Xavier ca 1725) 2 registres
 1716-1776
 1777-1817 Lac : 1789 à 1792, An II à An VIII, AN XII à 1815
 D An IX.
 TD 33 1716-1830
- MG VIEUX FORT SAINT LOUIS St Joseph 2 registres
 1742-1776
 1777- An IV
 TD 38 1742-1800

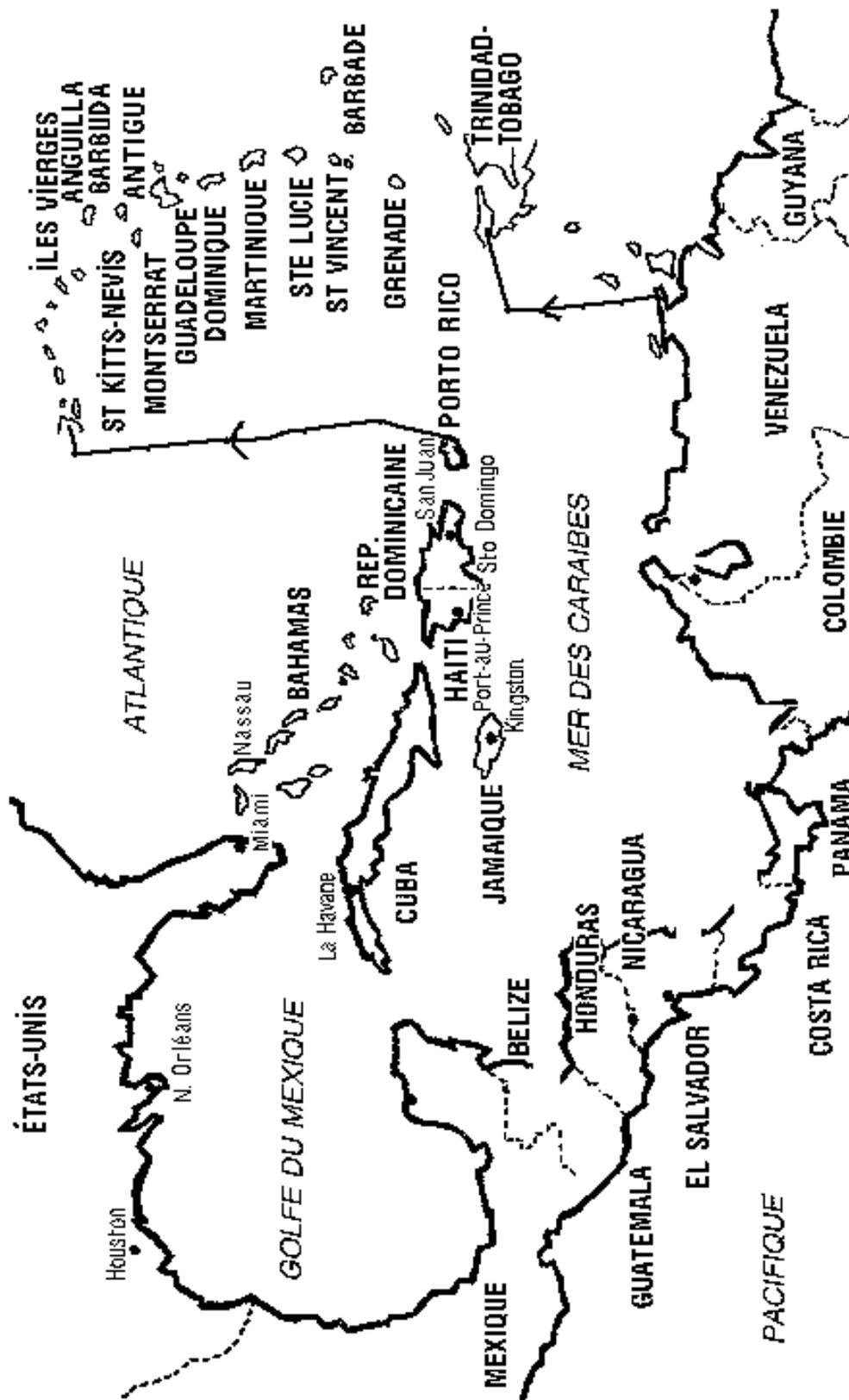
BT VIEUX HABITANTS St Joseph 2 registres
 1692-1766 ordre des actes : b 24 11 1692 à 22 9 1694; x 24 6 1652 à 17 5
 1694; + 19 10 1694 à 25 7 1695; b 18 4 1695 à 1 7 1711
 x 15 2 1695 à 17 6 1704; b 13 7 1711 à 26 10 1715
 x 4 8 1711 à 26 6 1719; + 23 9 1711 à 6 4 1725
 b 5 11 1715 à 29 3 1717; x 11 5 1717
 b 12 5 1717 à 25 1 1718; + 10 2 1718
 b 19 3 1718 à 14 12 1726; + 10 6 1725 à 28 12 1727
 b 25 1 1727 à 24 7 1730; x 31 1 1730 à 27 6 1730
 + 31 5 1728 à 5 8 1730.
 ordre chronologique des actes depuis le 7 8 1730.
 1767-1792
 TD 34 1692-1830 (de 1708 à 1711 voir 1835)

CORRESPONDANCE DES PAROISSES ET DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

Conception	MG GRAND BOURG
Notre Dame	SB SAINT BARTHÉLEMY
Notre Dame de Bon Port	BT POINTE NOIRE
Notre Dame de Bon Port du Petit Cul de Sac	BT PETIT BOURG
Notre Dame de Bon Secours	DE DESIRADE
	GT PORT LOUIS
Notre Dame de l'Assomption	SM SAINT MARTIN
	SA SAINTES TERRE DE HAUT
	BT TROIS RIVIÈRES
Notre Dame du Mont Carmel	BT MONT CARMEL
Saint Albert	BT VIEUX FORT L'OLIVE
Saint André	GT MORNE À L'EAU
Saint Bertrand	GT ANSE BERTRAND
Saint Denis	GT ANSE BERTRAND
Saint Dominique	BT BAILLIF
Saint François	BT BASSE TERRE SAINT FRANÇOIS
	GT ST FRANÇOIS GRANDE TERRE
Saint François Xavier	BT VIEUX FORT L'OLIVE
	(cf. Gosier x 1725, 1727, 1730)
Saint Hyacinthe	BT CAPESTERRE
Saint Jean Baptiste	BT BAIE MAHAUT
	GT MOULE
Saint Joseph	MG VIEUX FORT SAINT LOUIS
	BT VIEUX HABITANTS
Saint Louis	GT GOSIER
Saint Louis de l'ilet à goyaves	BT BOUILLANTE
Saint Nicolas	SA SAINTES TERRE DE BAS
Saint Philippe et Saint Jacques	GT MANCENILLIER
Saint Pierre du Parc	BT MATOUBA
Saint Pierre et Saint Paul	BT DESHAIES
	GT POINTE A PITRE
Saint Sauveur	DE DESIRADE
Sainte Anne	MG CAPESTERRE
	BT GOYAVE
	GT SAINTE ANNE
Trinité	BT LAMENTIN

INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION SUR LES FAMILLES DES ANTILLES

Bernadette Rossignol



I RAPPEL GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

1° Les Antilles françaises aujourd'hui

(D.O.M. = Départements d'Outre-Mer)

- Guadeloupe et dépendances (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, St Barthélemy et la partie française de St Martin)
- Martinique
- Guyane

2° îles qui ont été aussi françaises à une période plus ou moins longue de leur histoire (avec leur nom actuel s'il y a lieu, les dates de la période française et à quel pays elles sont passées ensuite):

- St Christophe (St Kitts) 1625 à 1713 P Angleterre
- St Domingue (Haïti) 1641 (La Tortue), 1697 à 1804 P Indépendance
- Tobago 1645 à 1748 et 1781 à 1814 P Angleterre
- Sainte Croix 1650 à 1696 P Danemark
- la Grenade 1650 à 1762 P Angleterre
- Sainte Lucie 1650 à 1803 (avec de nombreux passages entre la France et l'Angleterre) P Angleterre
- St Vincent 1708 à 1783 (dont des périodes aux caraïbes ou île neutre) P Angleterre
- La Dominique (très courtes périodes) P Angleterre
- St Eustache 1781 à 1783 P Pays-Bas

3° A la veille de la Révolution (avec rappel de la 1ère année de présence française ininterrompue) :

- St Domingue (1697)
- Martinique (1635) et Sainte Lucie (1755)
- Guadeloupe (1635) et dépendances, dont St Martin (1748) mais sans St Barthélemy
- Guyane (1637)
- Tobago (1781)

II LA POPULATION SOUS LA RÉVOLUTION ET SES ORIGINES

1° Les Caraïbes sont très peu nombreux; ceux qui restent sont regroupés dans certaines îles (la Dominique et St Vincent)

2° Les Blancs sont arrivés dès le début du XVIIème siècle et même avant le début de la colonisation officielle

- ils sont de toutes les classes sociales
- ils viennent de toutes les régions de France mais surtout de la façade atlantique et du bassin parisien
- il y a eu des arrivées continues d'hommes tout au long de l'histoire

3° Les Noirs esclaves ou libres

4° Les mulâtres esclaves ou libres

Nota : les registres paroissiaux et d'état civil ne sont conservés que pour les libres, quelle que soit leur couleur.

A titre indicatif, à la veille de la Révolution le chiffre de la population est estimé de la façon suivante :

<u>St Domingue</u>	600.000 esclaves	<u>Guadeloupe</u>	89.000 esclaves
	30.000 libres		9.000 libres
	20.000 blancs		13.000 blancs

III LES QUATRE "ÎLES" FACE À LA RÉVOLUTION

- 16 pluviôse II (4 2 1794) décret d'abolition de l'esclavage par la Convention.
- 20 floréal X (10 5 1802) rétablissement de l'esclavage par BONAPARTE

1° La Martinique

En 1790 la municipalité patriote de Saint-Pierre opposée aux "habitants" (planteurs propriétaires) royalistes est vaincue et certains sont déportés.

En 1793 la présence de ROCHAMBEAU représentant le gouvernement français en Martinique provoque le départ vers Londres de plusieurs royalistes.

Début 1794, suite à un accord passé à Londres en février 1793 entre DUBUC pour la Martinique (et de CURT pour la Guadeloupe) et l'Angleterre, la Martinique se donne aux Anglais pour se garder aux Bourbons.

En conséquence la Martinique n'a connu que très peu la Révolution et pas du tout l'abolition de l'esclavage.

En 1802, à la paix d'Amiens, l'Angleterre rend la Martinique à la France. Elle l'occupe de nouveau de 1809 à 1814.

2° La Guyane

Elle reste possession de la France et devient "guillotine sèche" avec les déportations de révolutionnaires (BILLAUD-VARENNE et COLLOT d'HERBOIS début 1795 et trois convois de prêtres et d'hommes politiques sous le Directoire en 1797-1798).

Elle a donc connu l'abolition de l'esclavage en 1794 puis son rétablissement en 1802 par Victor HUGUES, celui-là même qui avait apporté l'abolition de l'esclavage à la Guadeloupe.

3° Saint-Domingue

La plus grande et la plus riche des Antilles françaises.

En août 1791 révolte des noirs et des mulâtres et massacres de blancs dans le nord de l'île. Les blancs commencent à quitter l'île.

Dès le 29 août 1793 l'envoyé de la Convention SONTTHONNAX proclame l'abolition de l'esclavage, avant le décret de la Convention.

En 1794 Anglais et Espagnols occupent la partie française. TOUSSAINT-LOUVERTURE, ancien esclave, prend la tête des troupes et rend Saint-Domingue à la France. En 1795 il est nommé général de brigade par la Convention et rétablit un certain ordre.

En 1801 il refuse de s'incliner devant le général LECLERC envoyé par le Premier Consul; déporté en France il y meurt en prison le 7 avril 1803. Les troupes françaises sont décimées par la fièvre jaune. Le 1er janvier 1804, Saint-Domingue proclame son indépendance.

4° La Guadeloupe

Elle reste fidèle à la France et adopte les principes révolutionnaires.

En 1790, délégation de guadeloupéens menée par DUGOMMIER pour soutenir la municipalité patriote de Saint-Pierre de la Martinique.

Fin 1792, à la fausse nouvelle du rétablissement de la royauté, déportation des républicains les plus en vue et départ d'autres en émigration.

En mars 1794, à la prise de l'île par les Anglais il y a une réaction contre les "Montagnards" qui sont déportés ou partent.

En juin 1794, Victor HUGUES, délégué de la Convention, reprend l'île aux Anglais. Il apporte le décret d'abolition de l'esclavage et la guillotine. On assiste à un départ en masse d'habitants blancs mais aussi de mulâtres opposés à la libération des esclaves. En 1795 on ne dénombre plus que 1.000 blancs. En 1798 Victor Hugues est rappelé en France.

En 1802, par un arrêté consulaire du 20 floréal X, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Sainte-Lucie et Tobago seront régies par les mêmes lois qu'en 1789 : l'esclavage est donc rétabli. Par ailleurs les émigrés sont invités fermement à rentrer.

La Guadeloupe est une dernière fois reprise par les Anglais de 1810 à 1814.

IV MIGRATIONS DES ANTILLAIS DUES À LA RÉVOLUTION

1° Martinique :

- 1790 : républicains de Saint-Pierre déportés vers la France.
- 1793 (Rochambeau) : départs de royalistes vers Londres et les îles anglaises.
- 1794 : départ de républicains vers la France à la prise de l'île par les Anglais.

2° Saint-Domingue :

- de 1791 à 1805 : départ massif ou échelonnés des rescapés des massacres ou de ceux qui craignaient d'autres événements tragiques vers la Jamaïque, Cuba, la Louisiane, la Nouvelle-Angleterre et la France.
- la particularité de St-Domingue est qu'il n'y eut pas de retour dans l'île devenue indépendante.

3° Guadeloupe :

- 1792 et 1794 : déportation ou départ vers la France de révolutionnaires
- 1794 (Victor Hugues) : départ massif des habitants vers les îles anglaises, la Martinique, Londres et la France. Départ vers la Martinique de mulâtres qui n'acceptent pas l'abolition de l'esclavage.
- an X : début des retours des émigrés

V COMMENT LES RETROUVER ? LES SOURCES D'ARCHIVES

1° Au Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix en Provence :

- Fonds de l'Indemnité de Saint-Domingue : dossiers constitués pour l'indemnisation des colons de St-Domingue entre 1827 et 1833
- Série G5 (dite "Consulats") : 31 à 34 (réfugiés à Cuba 1804-1814) et 34 bis à 45 (idem à Baltimore, Charleston, New York, Norfolk, la Nouvelle-Orléans et Philadelphie 1730-1826)
- Colonies série F/5 "Passagers" : les embarquements et les débarquements.

2° Aux archives de la ville de Paris :

- le fonds des émigrés à Londres D 49 Z

3° Dans divers dépôts d'Archives Départementales :

- les fonds de l'Amirauté : pour les passagers
- La série L et autres : les secours aux colons réfugiés donnés d'après les lois des 27 vendémiaire III et 17 frimaire V

4° Articles

de G. Debien, seul ou en collaboration, sur les colons de St-Domingue à la Jamaïque, Cuba ou en Louisiane.

de M. Grandière sur les réfugiés à Nantes (Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 33-34, 1977).

VI UN EXEMPLE : LA GUADELOUPE

Les chiffres de la population blanche sont éloquentes : 13.000 en 1789 et 1.000 en 1795, même s'ils sont à considérer avec précaution. On en conclut trop vite que les blancs ont été "décimés" par les exécutions de la reprise de la Guadeloupe par Victor Hugues ou par sa guillotine. En fait, la grande majorité a été déportée ou, surtout, a émigré. Plusieurs sont ensuite restés sur leur lieu d'émigration ou y sont morts. D'autres sont rentrés en Guadeloupe en l'an X. Parfois les familles sont alors restées séparées, certains rentrant pour exploiter l'habitation et d'autres restant en métropole ou à l'étranger.

Il est très difficile et souvent impossible de suivre les gens dans leurs migrations qui ont été continues et dans tous les sens, de part et d'autre de l'océan. On ne peut en avoir une idée que lorsque la tradition familiale s'en est conservée, lorsque des correspondances ont été gardées (très rarement), et par certains actes de notoriété, au moment des partages d'héritages surtout, à la Restauration ou au retour d'émigration.

On peut donner l'exemple de la famille CHAUVITEAU dont on a édité les "Lettres de famille 1797-1817, retrouvées en 1897" : cette famille a émigré de la Guadeloupe vers la Dominique, Cuba, la Martinique, la Nouvelle-Angleterre et enfin Bordeaux. Les lettres montrent bien la dispersion de la famille entre tous ces lieux et les difficultés de la vie qui en découlaient.

VII TROIS GÉNÉRAUX DE LA RÉVOLUTION D'ORIGINE ANTILLAISE

1° Guadeloupe : DUGOMMIER

La famille COQUILLE anciennement implantée en Guadeloupe venait de Paris et Melun et, avant, d'après la tradition familiale, "des environs d'Auxerre". Elle serait une branche de la famille COQUILLE du Nivernais (tout renseignement précis sur le sujet sera le bienvenu!).

Un membre de cette famille, Robert Jean Baptiste COQUILLE fut député de Marie-Galante aux Etats-Généraux, puis démissionna quand l'Assemblée décida le 15 mai 1791 : "les gens de couleur nés de père et de mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises". Commissaire de Grand-Bourg de Marie-Galante sous l'occupation anglaise en avril 1794, il se suicida au retour des Français envoyés par Victor Hugues en août de la même année.

Son cousin germain Jacques COQUILLE DUGOMMIER, de la branche aînée, seule anoblie en 1770, naquit à Basse-Terre (Mont-Carmel) le 1er août 1738. Il participa à la tête d'un corps de volontaires à la guerre d'Indépendance américaine et se porta au secours de la municipalité patriote de St-Pierre de la Martinique; il fut député de cette municipalité à l'Assemblée Nationale en 1791. En novembre 1793 il fut nommé général de division et chargé de reprendre Toulon aux anglais. Nommé général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales par la Convention, il mourut à la Montagne Noire le 20 novembre 1794. Le 24 août 1795, la Convention accorda par décret une pension annuelle à sa veuve et à ses enfants légitimes et illégitimes (mulâtres). Son nom est inscrit au Panthéon et sur l'Arc de Triomphe.

2° Martinique : Alexandre de BEAUHARNAIS

Il naquit à Fort-Royal (aujourd'hui Fort-de-France) le 28 mai 1760. Elu aux Etats-Généraux comme député de la noblesse par le bailliage de Blois il fut un des premiers à rallier le Tiers-Etat. Chef d'Etat-Major de l'armée du Rhin en 1792 et général de division en 1793, il démissionna le 18 août après la capitulation de Mayence. Il fut guillotiné à Paris le 23 juillet 1794. Il était le premier époux de Joséphine TASCHE de LA PAGERIE, autre martiniquaise, future Impératrice.

3° Saint-Domingue : le général DUMAS

Né à Jérémie le 25 mars 1762, fils du marquis Alexandre DAVY de LA PAILLETERIE et de la mulâtresse Marie Césette DUMAS, il passa en France dès 1776. Il fut général de brigade de l'armée du Nord en 1793, général de division la même année, général en chef de l'armée de l'Ouest en 1794. Il fit la campagne d'Italie en 1796 et l'expédition d'Egypte en 1798. Il fut mis à la retraite en fructidor an X par Bonaparte à cause de ses sentiments républicains trop affirmés.

C'est le père du romancier Alexandre DUMAS père et le grand-père de l'auteur dramatique Alexandre DUMAS fils.



**XIe congrès national de généalogie
Bordeaux 1991**

**LES DÉPARTS VERS LES ANTILLES
ET LES RETOURS EN MÉTROPOLE
DU XVII^e AU XIX^e SIÈCLE**

Bernadette Rossignol

INTRODUCTION : LES LÉGENDES

On entend, on lit, sur le peuplement des Antilles, beaucoup de "légendes". Ainsi les français partis pour les Antilles seraient-ils "tous normands" et, selon leurs descendants, des cadets de famille ou, selon certains auteurs, des "gibiers de potence"; leurs femmes sont soupçonnées d'être "de mauvaise vie". Quant aux causes de départ, ce serait les famines ou les guerres, ou bien des déportations de protestants ou de voleurs et autres criminels.

Tout cela, il faut le répéter, est faux. Il y a des cadets de famille, mais c'est une minorité, il y a eu des déportations de protestants des Cévennes et du Vivarais, mais pendant une période limitée, en très petit nombre et ils ont tous quitté très vite les Antilles françaises pour les Antilles anglaises ou hollandaises; il y a eu des normands, en grand nombre au tout début, mais aussi, très rapidement, des gens venus de toutes régions de France; il y a eu quelques essais de déportation de "mauvais sujets", vite arrêtés par les protestations virulentes des gouverneurs. En revanche, il n'y a pas eu de bateaux de prostituées et on n'a jamais pu établir de corrélation entre les famines ou guerres et des départs massifs.

Méfiez-vous donc des auteurs peu sérieux qui répètent des poncifs maintes fois imprimés, sans retourner aux sources. Méfiez-vous aussi des traditions familiales qui ont une forte tendance à l'enjolivement ou qui ont été lancées tardivement par des descendants plus épris de gloriole que de vérité historique.

Enfin, il faut savoir que le peuplement des Antilles fut très différent de celui du Canada, de la Réunion ou de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit aux Antilles de départs individuels et non de départs massifs organisés par une Compagnie de peuplement. C'est ce qui cause la difficulté de l'étude généalogique, sociologique et historique sur les Antilles mais qui la rend aussi passionnante par la variété des situations.

Dernière remarque : notre sujet se limite aux départs de France. Nous ne parlerons donc pas des esclaves africains ni des nombreux étrangers, européens ou asiatiques, qui eux aussi, bien sûr, ont fortement contribué au peuplement des Antilles françaises.

I LES DÉPARTS VERS LES ANTILLES

A Rappel chronologique

1° Avant 1625 (date de la première colonisation officielle)

Il y avait déjà une présence française aux Antilles, dès le XVI^e siècle, de la part d'individus, surtout normands, qui partaient pour un temps plus ou moins limité, essayer de profiter des miettes laissées par les espagnols et les portugais qui avaient le monopole des relations avec l'Amérique depuis sa découverte par Christophe Colomb le 12 octobre 1492 et le partage des futures colonies entre le Portugal et l'Espagne sous l'égide du Pape Alexandre VI dès le mois de mai 1493, confirmé au traité de Tordesillas en 1494.

Les Espagnols restèrent dans les seules Antilles jusqu'en 1519 où Hernán Cortés débarque au Mexique et où commence ainsi la conquête du Continent. Les Espagnols vont alors peu à peu se désintéresser des Petites Antilles et les Français, Hollandais, Anglais, etc. en profiter pour, d'une part, attaquer les galions espagnols chargés d'or et d'argent sur la route du retour, et, d'autre part, s'installer sur les petites îles abandonnées par les Espagnols.

C'est de Normandie (Dieppe, Le Havre, Honfleur) que venaient ces premiers Français des Antilles, à titre individuel puisque tout commerce officiel était interdit pour d'autres que Portugais et Espagnols. On trouve des témoignages de leur présence dans divers écrits : par exemple le R.P. Jean-Baptiste Dutertre, missionnaire dominicain, un des premiers chroniqueurs des Antilles, dit que, lorsque DESNAMBUC arriva à l'île St-Christophe en 1625, "il rencontra dans cette île plusieurs Français réfugiés en divers temps et par différentes occasions, qui vivaient en bonne intelligence avec les Sauvages, se nourrissant des vivres qu'ils leur fournissaient fort libéralement". Un certain nombre de ces Français étaient des protestants.

Un autre témoignage de cette présence française antérieure à 1625 nous est donné par un manuscrit retrouvé et publié récemment par Jean-Pierre Moreau sous le titre "Un flibustier français dans la mer des Antilles 1618-1620" qui raconte le voyage de quatre bateaux partis de Dieppe en 1618, voyage d'aventuriers peu chanceux, qui firent une escale de presque un an à la Martinique où vivaient les Caraïbes.

Dans le notariat des villes portuaires, on trouve quelques "charte-parties" établies entre des bourgeois des ports, qui finançaient le voyage, et des capitaines de navire qui emmenaient vers les îles de courageux volontaires qui y resteraient un an ou deux, le temps d'y faire pousser et d'y récolter du "pétun", c'est-à-dire du tabac ou bien qui y feraient du commerce. BELAIN d'ESNAMBUC lui-même était muni d'une charte-partie, comme le rappelle Jacques Petitjean Roget dans sa thèse sur "la Société d'habitation à la Martinique".

2° Principales dates au XVII^e siècle

1625 Etablissement à St-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts) par DESNAMBUC (de Normandie).

1635 Création de la Compagnie des Isles d'Amérique.

Etablissement à la Guadeloupe et à la Martinique.

1650 Les "Seigneurs propriétaires" rachètent les îles à la Compagnie :

- à St-Christophe l'Ordre de Malte et le Commandeur de POINCY (de Seine-et-Marne)
- à la Martinique, la Grenade et Sainte-Lucie, DUPARQUET (de Normandie)
- à la Guadeloupe HOUEL et les BOISSERET (de Paris).

1664 Création de la Compagnie des Indes Occidentales, qui rachète les îles.

1674 Les colonies sont réunies à la Couronne.

fin du XVII^e les Français s'installent à St-Domingue.

B Origines métropolitaines et ports d'embarquement

Les deux sont loin d'être identiques. Ceux qui portaient indiquaient souvent comme origine leur lieu de résidence et non leur lieu de naissance. Trouver dans un acte notarié le lieu d'origine ne permet donc pas toujours de retrouver l'ascendance. S'être embarqué à Dieppe ne veut pas dire qu'on est de Dieppe, mais peut-être d'un village des environs ou même de beaucoup plus loin mais résidant à Dieppe dans l'espoir d'un embarquement.

Les ports de départ avaient, à l'origine, le monopole des relations avec telle ou telle colonie (ainsi Lorient avec l'Océan Indien), ce monopole s'étendant par la suite à d'autres ports. C'est ainsi que les départs pour les Antilles se sont faits, au XVII^e siècle, de la côte atlantique en allant, en gros, du nord vers le sud, chronologiquement. Il y eut au début Dieppe et Le Havre, Honfleur, La Rochelle, Nantes et Rouen. A la fin du XVII^e siècle se sont ajoutés les ports atlantiques du sud, Bordeaux et Bayonne. Au début du XVIII^e siècle, si douze ports furent autorisés à commercer avec les îles, ce commerce se faisait surtout par La Rochelle, Nantes et Bordeaux, et le port de Marseille eut enfin droit à des lettres patentes l'autorisant à commercer librement avec les Antilles en février 1719.

Commerce et transport de passagers étant liés, ces ports drainaient une population venue de toute la région avoisinante mais aussi de plus loin. Ainsi, les principales régions d'émigration vers les Antilles furent-elles toute la côte atlantique, Paris et la région parisienne, les villes et villages situés le long des fleuves, et, au XVIII^e siècle, la Provence.

Quelques exemples :

- dans le fonds HCA 30 des Archives anglaises, on trouve des correspondances saisies sur des bateaux hollandais qui commerçaient avec les îles françaises en 1664. Dans le dépouillement que nous avons fait des courriers envoyés par les Français de St-Christophe et Guadeloupe, on trouve, outre la Hollande bien sûr, Paris (27 fois), La Rochelle (24), et, très loin derrière, Le Havre (8), Nantes (7), Rouen (6), Calais (5), Orléans (5), puis Bordeaux, Dieppe, Bayonne, St-Martin-de-Ré, Marseille, mais aussi Troyes et Longueville. Ce qui est donc remarquable, c'est l'importance de Paris. Celle de La Rochelle s'explique peut-être par le fait que, pour des questions d'affinité religieuse, les protestants des îles préféraient passer par des bateaux hollandais.
- l'ascendance antillaise de Saint-John Perse, qui est répartie sur toutes les Antilles et remonte par certaines branches au tout début de la colonisation, comprend, pour ceux dont nous connaissons l'origine, dix parisiens, sept normands, deux picards, sept du Val-de-Loire dont trois de Nantes, deux de Bordeaux, un d'Agen et un de Bayonne, etc. En fait, à part Paris et la côte atlantique, on remarque que ses ancêtres venaient de villes situées sur les principales voies de communication, celles suivant les trois grands fleuves atlantiques ou leurs affluents et celles correspondant aux actuelles nationales 3 (Ste-Menehould) et 10 (Chartres).
- L'étude de MM. Petitjean Roget et Bruneau-Latouche ("Personnes et familles à la Martinique"), basée sur les recensements et registres paroissiaux du XVII^e siècle, fait apparaître des origines extrêmement diverses et qui couvrent toutes les régions de France, dès les débuts de la colonisation de la Martinique par conséquent.
- celle de M. Deveau sur Saint-Barthélemy, île pour laquelle on répète à l'envi que l'ascendance normande des habitants est évidente, montre que cette prétendue origine normande n'est exacte que pour une partie limitée des familles de l'île.
- enfin, puisque nous sommes à Bordeaux, nous pouvons rappeler la précieuse série d'études de Lucile Bourrachot et Jean-Pierre Poussou sur les départs pour les Antilles des passagers pyrénéens, basques, commingeois, charentais, quercynois, etc., par le port de Bordeaux au XVIII^e siècle et les travaux similaires de Louis Richon sur ceux du diocèse d'Auch et de Condom. Et surtout le remarquable travail de dépouillement des embarquements au départ de Bordeaux, effectué par les "Amitiés généalogiques bordelaises" et celui des passagers au départ de Bayonne par le Centre généalogique des Pyrénées Atlantiques.

Le même travail a été effectué à Nantes par le Centre généalogique de l'Ouest ¹.

En ce qui concerne la recherche généalogique, il faut, encore une fois, se méfier des traditions familiales. Il se peut que telle origine, certifiée par la tradition, soit en fait celle d'une grand-mère, donc d'un autre nom patronymique que celui de la famille.

D'autres difficultés pour retrouver l'origine métropolitaine d'un ancêtre antillais viennent de ce que les registres anciens dont nous disposons sont en fait des copies établies en 1776 : le copiste a pu avoir du mal à déchiffrer l'écriture du curé; ce même curé, qui venait d'une région bien précise, avec une prononciation particulière, a pu avoir du mal à comprendre un nom de lieu prononcé par quelqu'un originaire d'une région qu'il ne connaissait pas et qui avait un accent différent du sien. Il a donc écrit ce qu'il entendait, avec une orthographe phonétique, et le malheureux copiste a recopié de travers sans rien comprendre !

Par ailleurs, les informations données par les témoins lors d'un décès ou par l'intéressé lui-même lors d'un mariage étaient parfois bien approximatives.

Ainsi, pour un de nos ancêtres, en lisant à haute voix, nous avons fini par comprendre que "Navarrin diocèse de Lauron à Peauenbéard" était en fait "Navarrenx, diocèse d'Oloron-Ste-Marie, près de Pau en Béarn". Pour un autre, de "Champignet en Bourgogne" nous avons le choix entre des Champignol, Champignolles, Champigny; c'était finalement Champignelles, dans l'Yonne.

D'autres fois, aucune indication d'origine n'est donnée, dans aucun acte; ou bien l'ancêtre a volontairement donné une information fautive pour brouiller les pistes; ou bien encore, il est passé d'abord par une île qui a été perdue par la France avant le décret de 1776 qui prescrivait de recopier les registres anciens pour les envoyer à Versailles et les registres de la période française de l'île sont définitivement perdus.

Parfois enfin, même si l'origine est indiquée, on ne peut rien retrouver parce que les registres paroissiaux de la commune métropolitaine sont postérieurs à l'arrivée aux Antilles.

M. Le Clerq vient de nous signaler que le curé du village de Dannemoine près d'Auxerre avait noté, en marge des baptêmes, le devenir de ses paroissiens, dont une quarantaine à St-Domingue. Précieuse information !

C Qui partait, et comment ?

Qui partait pour les Antilles ? Tout le monde ! de toute origine géographique, nous l'avons vu, mais aussi de tous milieux sociaux.

Majoritairement, c'était **des hommes**. Célibataires ou mariés, jeunes ou moins jeunes (âge moyen : de 18 à 35 ans; mais, en généalogie, nous nous intéressons à chaque cas particulier et non pas à des chiffres de statistiques!). Quelques-uns partaient avec leur femme, et, parfois, avec leurs enfants, mais c'était assez rare. Souvent les hommes mariés partaient seuls tenter leur chance. Parfois, ils faisaient venir femme et enfants quelques années après. Parfois ils mouraient sans avoir pu faire fortune et leur veuve éplorée écrivait lettre sur lettre pour récupérer un héritage qui s'avérait presque inexistant ou constitué de dettes !

Une caractéristique du peuplement des Antilles, au XVII^e siècle et pendant une partie du XVIII^e, c'est le système des **engagés**, appelés parfois "**trente-six-mois**" parce que leur engagement était de trois ans. L'engagiste, établi aux Antilles, faisait venir un engagé en lui payant le voyage. Au bout de ses trois ans, l'engagé, s'il avait survécu aux dures conditions de vie, était libéré de sa dette et recevait un petit pécule qui lui permettait de s'installer à son tour en achetant une "habitation" (ce qu'on appelle souvent à tort, par influence nord-américaine, une "plantation") ou bien de retourner chez lui.

¹ Une autre série d'embarquements est au CAOM d'Aix en Provence (colonies F/5b) et les microfilms sont consultables au CARAN.

En fait, il ne pouvait acheter une habitation qu'au début de la colonisation, quand il y avait encore des terres non concédées. Quelques-uns de ces premiers engagés sont à l'origine de grandes familles des îles et leurs descendants, enrichis et parfois anoblis, se sont empressés d'oublier que le premier ancêtre était un engagé, ou bien ils ont créé une légende familiale à base de départ vers les îles pour cause de duel, de mésentente familiale ou de besoin d'aventure.

C'est le cas par exemple des DUBUC, très importante famille de la Martinique : le R.P. Labat, autre dominicain chroniqueur des Antilles, dans une partie non publiée de son "Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique", mais dont le manuscrit a été retrouvé par Marcel Chatillon et publié par la Société d'Histoire de la Guadeloupe en 1979, dit ceci : "On n'a jamais pu savoir son pays ni peut-être son véritable nom. On soupçonne cependant à son parler et quelques autres indices qu'il est normand. Ce qu'on sait certainement est qu'étant venu aux îles fort jeune, soit par libertinage comme beaucoup d'autres, soit qu'il eût été enlevé par surprise ainsi qu'il se faisait autrefois et que nous voyons encore qu'il se pratique par les officiers qui font des recrues, il fut porté à St-Christophe et vendu comme engagé à un habitant très cruel et qui maltraitait étrangement ses engagés dont il avait fait mourir un grand nombre." Le R.P. Labat ajoute que DUBUC réussit à se libérer par la ruse et la force et passa à la Martinique et que la famille fut anoblie en 1698. Ce passage ne fut pas publié, sûrement sur l'insistance des DUBUC.

Ces engagements étaient individuels, tant du côté des engagistes que des engagés. Ils sont à rapprocher des contrats d'apprentissage ou d'embauche de la même époque, passés aussi devant notaire. Comme nous l'avons vu en introduction, ils n'avaient rien à voir avec les engagements massifs faits par la Compagnie de la Nouvelle-France (Canada.) Les contrats d'engagements étaient passés soit par l'engagiste lui-même au cours d'un voyage en France, soit, le plus souvent, par son représentant dans un port français, avec lequel il était souvent associé et qui était en général qualifié de "marchand", ou même parfois par sa femme restée en France.

On connaît surtout les contrats d'engagements faits devant les notaires des ports (Dieppe, La Rochelle, Nantes par exemple), mais Pierre Bardin a trouvé récemment au Minutier central une série de contrats passés à Paris en 1662 par la famille HOUEL et BOISSERET, alors "seigneurs propriétaires de la Guadeloupe", et concernant des compagnons charpentiers, pâtisseries et confiseurs. Cependant, si les engagés avaient presque tous un métier, ce n'est pas toujours celui-là qu'ils exerçaient pendant leur temps d'engagement, mais celui d'ouvrier agricole, sauf quand le métier était utile aux Antilles : charpentiers, scieur de long, tonnelier, chirurgien, par exemple, ou, à la Tortue, chasseur. Le mémoire de maîtrise de Corinne Jamain sur "Les engagés pour les Antilles à partir des rôles d'armement nantais 1722-1772", qui porte sur 4.300 engagés, montre la variété des métiers pratiqués par ceux qui partaient. 1772 est la date de fin du système de l'engagement. De 1625 à 1772, le système des engagés s'est maintenu en diminuant progressivement et en recouvrant des situations variées qu'il est impossible d'évoquer dans le cadre de cet exposé. Il a été remarquablement étudié par Gabriel Debien, en se basant essentiellement sur les contrats de La Rochelle. Pour donner une idée de l'importance de cette institution, nous pouvons dire, d'après une estimation de Jean Tanguy dans l'introduction à son étude sur les engagés de Nantes de 1636 à 1660, que, sur l'ensemble des ports, de 1625 à 1772, il a dû y avoir de 30 à 40.000 engagés partis de France pour les Antilles, au minimum.

Mais tous ceux qui partaient n'étaient pas engagés. Certains payaient leur voyage et allaient s'établir aux îles, rejoignant parfois un membre de la famille ou une relation de voisinage.

D'autres partaient de façon officielle pour un temps en principe limité et finalement restaient sur place après avoir épousé une créole, souvent une veuve, d'ailleurs. Ils étaient dans **l'armée, la marine ou l'administration**, et leur voyage était payé par l'Etat. Les dossiers du personnel des colonies et la correspondance des gouverneurs sont pleins de demandes d'autorisation de mariage pour de jeunes officiers qui ont trouvé un parti avantageux et qui souhaitent continuer à servir dans leur régiment. D'autres quittaient le service pour se marier. Un exemple parmi tant d'autres : Paul Jean chevalier d'ALEYRAC, du régiment de Toul, passé à la Guadeloupe avec son régiment en 1768, y épouse Marie Anne BAUTHÉAC de GRANDVAL, créole de la Basse-Terre. Il meurt colonel commandant le corps royal d'artillerie de la Guadeloupe en 1784, en laissant à sa veuve quatre enfants. Et, en 1790, Louis Marcelin chevalier DESINNOGENS, capitaine du régiment de la Guadeloupe, commandant les îles des Saintes, natif de Gimont en Gascogne (dans le Gers), demande l'autorisation de se marier avec la veuve d'ALEYRAC.

Cela était vrai aussi des simples soldats, qui en principe n'avaient pas le droit de se marier sur place mais qui obtenaient très facilement l'autorisation de leur supérieur. Bien entendu, c'est surtout dans les villes de garnison (Basse-Terre, Le Gosier pour la Guadeloupe, Fort-Royal pour la Martinique, etc.) qu'on trouve ces mariages. On peut évoquer les passionnants mémoires, récemment publiés par son arrière-petit-fils sous le titre "Le chapelier pirate", d'un chapelier recruté et envoyé en Martinique sous la Restauration, qui se libéra et y vécut vingt ans, ayant deux enfants d'une belle mulâtresse, avant de retourner en France fonder une famille légitime.

En ce qui concerne les membres de l'administration, eux aussi se marient très souvent avec des créoles. Cela concerne toute l'échelle des emplois administratifs. Pour les îles du Vent, ces mariages sont en plus grand nombre à la Martinique qui était le siège du gouvernement central et où on trouvait donc la plus grande concentration d'administrateurs, qu'à la Guadeloupe.

Signalons au passage le peu d'importance relative de **la noblesse**, du moins au XVIIIe siècle. En revanche, les nobles furent plus nombreux au XVIIIe siècle, la plupart d'entre eux arrivant comme officiers.

Il y a aussi le cas des **négociants** qui après plusieurs voyages entre un port français et une ou plusieurs îles, se mariaient avec une créole et continuaient à naviguer ou s'établissaient dans une ville portuaire antillaise avant, quelques années plus tard, de racheter une habitation. C'était cela, la possession de la terre, qui les enracinait vraiment dans le pays.

Un cas particulier est celui des **artisans**, indispensables aux îles. Nous les avons déjà évoqués dans les contrats d'engagement : la somme promise en fin de contrat à ceux qui étaient vraiment "compagnons" et partaient exercer leur métier était plus élevée que pour les autres engagés. Mais certains payaient leur voyage, espérant revenir avec une "promotion". En effet, dès 1635, dans un des articles constituant la Compagnie des Isles d'Amérique, il était stipulé "que les artisans qui passeront esdites Isles et y séjourneront pendant six années consécutives et y exerceront leur métier, soient réputés Maîtres de Chef-d'oeuvre et puissent tenir boutiques ouvertes en toutes les villes du Royaume, à la réserve de la ville de Paris" (pour laquelle il fallait dix ans de séjour aux Isles).

Le problème du manque d'ouvriers spécialisés continua cependant à se poser et, dans leur correspondance, les gouverneurs se plaignent souvent de l'arrivée de gens inutiles alors qu'il y a un grand besoin de spécialistes du bois ou du bâtiment par exemple. Au XVIIIe siècle, on a conservé de nombreux contrats d'engagement d'artisans tous imprimés sur le même modèle. Ces contrats, passés à Rochefort en février 1765, concernent des compagnons maçons (parfois aussi tailleurs de pierre), charpentiers (parfois aussi scieurs de long), menuisiers ou forgerons qui partent seul ou en famille "au frais du Roi" pour trois ans et sont payés 80 livres par mois, argent de France.

Ces "compagnons" viennent de partout : diocèses de Nantes, Périgueux, Bazas, Limoges, Poitiers, etc. Ils partent pour la Guadeloupe qui vient d'être rendue à la France, après une occupation anglaise de quatre ans. Le gouverneur BOURLAMAQUE avait demandé en arrivant, en juillet 1763, l'envoi de ces catégories d'ouvriers pour effectuer les réparations indispensables dans les forts et les casernes. Il s'est donc écoulé plus d'un an et demi entre la demande et l'envoi des ouvriers réclamés. Entre temps, BOURLAMAQUE est mort, le 4 juin 1764, et son successeur NOLIVOS, arrivé après eux, n'en parle pas dans la correspondance, sauf en janvier 1767 pour évoquer la "dépense trop élevée que représente l'envoi à la colonie d'ouvriers gagistes".

A la même période, la décision fut prise d'envoyer à la Désirade les "**mauvais sujets**" dont les familles voulaient se débarrasser. Les premiers arrivèrent en mai 1764 alors que les bâtiments prévus pour les recevoir n'étaient pas encore construits. Dès juin 1766, on proposait la suppression de l'établissement de la Désirade, en raison du trop petit nombre de "mauvais sujets". Les 31 détenus furent mis en liberté en septembre 1767 et retournèrent en France. On trouve dans la série E du fonds des Colonies leurs dossiers avec les raisons des familles (il fait le malheur d'une mère veuve et méritante, il dilapide son argent dans le jeu, les filles et la boisson, il bat sa mère, il déshonore la famille, etc.). On y trouve aussi l'origine métropolitaine : Amiens, Tulle, Paris, Béziers, Autun, etc.

N'oublions pas, même s'il n'a pas fait souche, le **clergé**, constitué à l'origine principalement de religieux (capucins, dominicains, jésuites) auxquels s'ajoutèrent quelques séculiers, qui devinrent plus nombreux après la Révolution. Si les capucins venaient de Normandie, les autres religieux et les séculiers venaient de partout en France. Sur ce sujet, il faut consulter la monumentale étude de l'abbé David sur le clergé de la Martinique.

D Pourquoi partaient-ils ?

C'est l'éternelle question que nous posent correspondants et lecteurs. "Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi il est parti". Mystère ! On ne peut que très rarement le savoir avec certitude, car là intervient le facteur humain du rêve, du désir et du choix.

Tout d'abord, et encore une fois contrairement à ce qu'on peut lire parfois, on n'a pu établir aucune corrélation entre des périodes de guerre ou de famine et des départs plus massifs.

Cependant, la raison évidente de nombreux départs, c'est le désir de faire fortune ou d'échapper à une situation médiocre, rêve bien souvent déçu par la suite, d'ailleurs.

On peut donner une série de causes probables de départ :

- les récits de gens revenus des Antilles, des enfants des "habitants" en France pour leur éducation, ou les lettres de ceux établis aux Antilles et qui, bien sûr, ne présentaient souvent que les aspects agréables, ne voulant pas reconnaître qu'ils auraient peut-être mieux fait de rester chez eux !
- la propagande des curés revenus dans leur paroisse d'origine ou des capitaines de navire, engagistes et négociants.
- l'invitation à le rejoindre d'un parent, un ami, une relation, qui préparera et facilitera l'installation. C'est ainsi qu'on trouve de véritables petites colonies de gens originaires d'une même ville ou d'un même groupe de villages. Ce n'est certainement pas par hasard. Dans son étude sur l'habitation sucrerie FLEURIAU à St-Domingue ("Au temps des îles à sucre"), Jacques de Cauna a mis en évidence que tous les gérants et économes venaient de La Rochelle, d'où étaient les propriétaires. Dans une autre étude intitulée "La présence gasconne à St-Domingue : la contribution landaise", le même auteur signale "la forte prédominance régionale des Gascons à St-Domingue au XVIIIe siècle" dans toutes les couches de la société coloniale.
- l'espoir ou la promesse de récupérer un héritage.
- la nécessité d'échapper aux persécutions, dans le cas des protestants, nombreux aux îles.
- les fonctions officielles dans l'armée ou l'administration, évoquées plus haut.

- les rares cas de déportation, comme celui des "mauvais sujets" de la Désirade, déjà évoqué aussi.
- les essais de peuplement massifs ne concernent que la Guyane et se sont tous terminés par une hécatombe, le plus connu et le plus dramatique étant, en 1764, le peuplement de Kourou, où 12.000 personnes, par familles entières, dont plus de la moitié d'allemands et d'alsaciens, furent envoyées en peu de mois. Il y eut plus de 9.000 morts entre 1764 et 1766. Les survivants restèrent en Guyane, ou furent envoyés en Guadeloupe et en Martinique, ou enfin renvoyés en Europe. La culpabilité en revenait à ceux qui, au gouvernement, avaient fait des offres alléchantes sans connaissance des véritables conditions d'accueil et de vie.

E Quand partaient-ils ?

Tout le temps ! Les arrivées des métropolitains se sont étalées sans interruption, sauf pendant les guerres où les communications étaient coupées ou dangereuses. La population antillaise était donc sans cesse renouvelée par des éléments venus de toutes les régions de France.

II LES RETOURS EN MÉTROPOLE

A Les retours des engagés

Ils sont difficiles ou impossibles à appréhender. D'après de nombreux auteurs, et en particulier les chroniqueurs du XVIII^e siècle, beaucoup mouraient avant la fin de leur contrat d'engagement parce qu'ils ne supportaient pas le climat ou parce que leurs conditions de vie et de travail étaient souvent plus dures que celles des esclaves. En effet, un esclave, cela coûtait cher et il y avait intérêt à le ménager. En revanche, un engagé n'avait coûté que le prix de son voyage et, s'il mourait avant la fin du contrat, on économisait le prix du salaire à payer en le libérant. Ce salaire était fixé à l'origine à 300 livres de pétun (tabac) ou de sucre, qui correspondait alors au prix du voyage de retour. Beaucoup, en effet, comptaient bien repartir, du moins parmi les ouvriers. Les engagés sans qualification restaient sur place, en changeant parfois d'île ou de "quartier" (nom donné aux différentes communes des îles).

Mais, à part de rares actes notariés de règlement de comptes d'ouvriers revenus, trouvés à La Rochelle par Gabriel Debien, on ne peut pas savoir que telle personne a passé trois ans comme engagé aux Antilles avant de revenir se marier au pays, et encore, quand elle revenait dans son village d'origine. Il est donc possible qu'il y ait de nombreux descendants de ces engagés qui ignorent totalement cet épisode de la vie de leur aïeul (cela est vrai aussi, bien entendu, de ceux qui sont passés aux Antilles à leurs frais).

Nous laisserons donc, malheureusement, le mystère du retour des engagés de côté pour nous intéresser aux retours connus d'autres antillais.

B Causes des retours

Certains retours sont forcés, d'autres volontaires.

1° Causes politiques :

Il y a d'abord les abandons de territoires par la France, volontairement parce qu'une île semblait coûter plus cher qu'elle ne rapportait ou parce qu'elle était difficile à défendre, ou bien à la suite des guerres et des traités qui les suivaient. Les habitants d'une île perdue par la France choisissaient parfois de rester dans l'île, quand ils le pouvaient, par exemple à Sainte-Lucie qui a conservé une colonie d'origine française assez importante. D'autres la quittaient pour repartir à zéro, ou presque, dans une autre île française. D'autres étaient expulsés et dispersés, comme firent les Anglais après leur victoire à St-Christophe en

1690, envoyant les femmes dans une île ou même en métropole, les hommes dans une autre île et les enfants avec les uns ou les autres. Certains enfin préféreraient partir pour la France, mais ceux-là, semble-t-il, étaient rares.

Il y a aussi les périodes de guerre, et surtout la période révolutionnaire. Mais nous avons traité cet aspect dans l'exposé fait au Congrès d'Arras en 1989 et nous renvoyons les lecteurs intéressés aux Actes de ce Congrès !

2° Causes économiques :

Les crises économiques successives entraînaient leur lot d'émigrants, cette fois vers la France : crise du tabac au XVIIe siècle et, surtout, crises sucrières à la fin du XIXe siècle qui furent à l'origine d'un véritable exode.

L'abolition de l'esclavage en 1848 aussi entraîna des départs, plus pour des raisons économiques que par peur sociale.

3° Causes personnelles :

Nombreux étaient ceux qui partaient pour France en congé pour raison de santé. Il y aurait toute une étude à faire, à partir des dossiers du personnel des colonies (série E), sur les demandes de congé, avec les certificats de maladie détaillés du médecin des colonies et ceux des médecins métropolitains des villes où on allait "prendre les eaux" ou bien de la ville où on avait rejoint la famille. De prolongement de congé d'un an en prolongement de six mois, certains ne retournaient jamais aux îles, malgré leurs promesses répétées, et les excuses données à l'administration dont on dépendait finissent à la longue par donner une impression de "déjà lu" !

D'autres obtenaient un congé pour régler des affaires de famille, souvent des héritages, ou bien pour accélérer le cours d'un procès. Là aussi, tous ne retournaient pas aux îles, une fois leurs affaires réglées.

Il y avait aussi les nombreux jeunes envoyés en France pour leur éducation, tant garçons que filles, d'ailleurs. Quelques-uns, leur diplôme d'avocat ou de médecin en poche, demandaient un poste dans l'île de leur origine et ne l'obtenaient pas toujours, bien au contraire. Il fallait bien vivre en attendant, et, parfois, se marier et rester en France. Quant aux jeunes filles, si leurs parents les envoyaient en France pour leur éducation, c'est qu'ils étaient riches. Elles représentaient donc de beaux partis et les "mariages créoles" dans la noblesse sont nombreux au XVIIIe siècle.

Certains collègues avaient une importante clientèle créole. Ainsi, Sorèze, dans le Tarn, Louis-le-Grand à Paris, Juilly en Seine-et-Marne et, bien entendu, les écoles militaires.

Enfin, plusieurs antillais, fortune faite, préférèrent finir leurs jours en France. C'était parfois des personnes parties elles-mêmes de France tenter leur chance aux Antilles, mais, le plus souvent, les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants de ceux qui étaient partis. En conséquence, ils ne retournaient pas toujours dans le berceau de la famille, bien au contraire.

C Les lieux des retours

Nous venons de le voir, le lieu du retour ne correspondait pas forcément au lieu du départ du premier ancêtre antillais, plusieurs générations d'écart ayant distendu ou coupé les liens avec la famille métropolitaine, au point que, parfois, le souvenir de l'origine de la famille ait été perdu par les descendants.

On retrouve donc des Antillais un peu partout en France, dans toutes les régions, dans les villes comme dans les coins les plus reculés.

Cependant, on constate une plus forte concentration dans les ports et dans Paris et sa région.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle les créoles sont très nombreux à Bordeaux et dans tout le Sud-Ouest, pour plusieurs raisons : d'une part Bordeaux est alors devenu le port principal des échanges avec les Antilles et les relations commerciales déjà anciennes

et importantes, de même que l'habitude de débarquer à Bordeaux lors des séjours temporaires en France expliquent ce choix. D'autre part la présence d'une communauté antillaise en attire d'autres, par le jeu des relations. C'est ce qui se passe de nos jours avec le XVe arrondissement de Paris ou le Midi de la France (Cannes par exemple). Enfin, le climat est plus agréable pour des Antillais que celui du Nord, du Centre ou de l'Est!

Les exemples de cette installation dans le Sud-Ouest sont très nombreux et nous ne pouvons en évoquer ici que quelques-uns :

- dans la famille POYEN, protestants de Saint-Affrique (Aveyron) au milieu du XVIIe siècle (et avant d'un lieu inconnu que nous aimerions bien retrouver!) et en relation commerciale avec des bordelais, le père, Jean, s'établit en Guadeloupe vers 1675, avec un de ses fils, aussi prénommé Jean, tandis qu'un autre fils, David, passa à la Martinique, et que le troisième, François, se maria à Bordeaux après un séjour en Guadeloupe (triangle commercial et familial fréquent). David, celui de Martinique, rejoignit son frère François à Bordeaux au début du XVIIIe siècle et ils s'établirent dans ce qui est aujourd'hui la rue Poyenne, celle de l'annexe des Archives départementales. Jean POYEN, celui de Guadeloupe fut à l'origine d'une nombreuse famille, encore représentée aujourd'hui dans l'île. Au XVIIIe siècle, des filles de cette riche famille, qui avait racheté le Marquisat de Sainte-Marie à Capesterre, épousèrent de jeunes nobles du Sud-Ouest, leur apportant des dots importantes dans des contrats de mariage parfois passés à Paris. C'est un exemple parmi d'autres des "mariages créoles" : on pense en général aux mariages avec des jeunes filles de St-Domingue mais Guadeloupe et Martinique n'étaient pas en reste. Ces demoiselles POYEN de Guadeloupe épousent des DUVAL de LANCRE de Bordeaux, CARBON-FERRIÈRE de Millau, NOIR de CAMBON de Castres, BEDOS de CAMPAN de Puylaurens, LIGONNIER de MONTCUQUET de Castres, SÉGUR du Périgord, FERRON de Tonneins, GINESTE de NAJAC de Puylaurens, BRIDIÈS de VILLEMOR de Puylaurens, etc. Gironde, Aveyron, Tarn, Lot-et-Garonne, c'est bien tout le Sud-Ouest protestant et là, on peut presque parler d'un retour dans la région d'origine.

- Un autre exemple est celui de la famille CHAUVITEAU, que nous avons déjà évoquée lors de l'exposé fait au Congrès d'Arras. Le premier CHAUVITEAU était de l'île d'Yeu, passé à la Dominique dans la première moitié du XVIIIe siècle. Au moment de la Révolution, la branche la plus importante s'était fixée en Guadeloupe, une autre à la Martinique. Les événements révolutionnaires de Guadeloupe forcèrent la famille à s'expatrier, d'abord vers Cuba, puis vers les Etats-Unis et, au début du XIXe siècle, Joseph CHAUVITEAU (né à la Dominique) et son épouse Sophie BIOCHE (née en Guadeloupe) partirent pour Bordeaux où ils moururent. En revanche c'est à Paris que choisirent de finir leurs jours leur fils Salabert (né en Guadeloupe) et son épouse cubaine Serafina ALOY, à la fin du même siècle. Rien à voir, dans un cas comme dans l'autre, avec l'île d'Yeu d'origine. Un siècle seulement s'était écoulé cependant entre le premier départ et le premier retour.

- Autre exemple encore, celui de la famille martiniquaise DESSALLES, bien connue par l'énorme travail de son descendant, le docteur Henri de Frémont, qui a publié en six volumes, outre la généalogie, la correspondance, le journal et autres écrits de Pierre DESSALLES. La mère, la femme et les enfants de celui-ci préférèrent rentrer en France tandis que lui devait rester à la Martinique gérer les propriétés qui permettaient à sa famille de vivre en France. Ce cas de figure est fréquent au XIXe siècle. Correspondance et journal de Pierre DESSALLES évoquent les difficultés de cette vie et de cette séparation. Anna de BENCE de SAINTE-CATHERINE, l'épouse de Pierre DESSALLES vivait à Bordeaux avec ses propres parents et toute une communauté antillaise.

- Dernier exemple, celui de Saint-John Perse (Alexis LÉGER). Le premier LÉGER, notaire de Paris, petit-fils d'un architecte de Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or, n'était arrivé en Guadeloupe qu'en 1815. Un de ses fils, Alexis Edmond, épousa Augusta CAILLE, dont l'ancêtre était venu de Suisse. Son fils Amédée LÉGER, père du poète, épousa Renée DORMOY, dont l'ancêtre, originaire de Joigny dans l'Yonne et établi à Paris était de là

passé en Guadeloupe avant la Révolution. Bel exemple de la variété des lieux d'origine des créoles antillais! Eh bien, c'est à Pau qu'Amédée LÉGER choisit de s'établir avec sa famille en 1899, alors que son fils Alexis, le futur poète, n'avait que douze ans. Il est vrai qu'il n'avait peut-être pas trouvé à acheter ailleurs sa charge d'avoué.

D Les noirs et mulâtres des Antilles établis en France

C'est avec eux que nous terminerons. Bien entendu, on ne peut pas parler dans ce cas de "retours". Mais nous voulons profiter de l'occasion pour rappeler un fait méconnu : les créoles des Antilles revenaient en général, pour des séjours temporaires ou des retours définitifs, avec un ou plusieurs esclaves. Or ceux-ci ne retournaient pas toujours dans leur île, soit que leurs maîtres les aient libérés pour leurs bons services, soient qu'ils aient réclamé et obtenu devant les tribunaux cette liberté. Il arrivait aussi que des habitants envoient un esclave en France pour apprendre un métier et que, celui-ci appris, l'esclave rechigne à repartir.

Il faut y ajouter les mulâtres que les pères blancs ne légitimaient pas toujours mais affranchissaient souvent et emmenaient avec eux en France ou y envoyaient pour leur éducation. Certains sont devenus célèbres, comme le chevalier de SAINT-GEORGES, fils d'un habitant de la Guadeloupe.

En fait les esclaves, anciens esclaves et sangs-mêlés originaires des Antilles étaient très nombreux en France. Une ordonnance de 1738 leur interdisait formellement de se marier en France. Les lois et ordonnances les concernant sont nombreuses, répétées, et donc peu appliquées. Pierre Pluchon, qui a étudié le sujet, dit qu'à Bordeaux les noirs, en général domestiques, apparurent dès la fin du XVIIe siècle et qu'en 1725, un tiers était libre et deux tiers esclaves. On en trouvait beaucoup sur tous les ports de la façade atlantique mais aussi quelques-uns à l'intérieur des terres, en Languedoc par exemple. En 1777, il y avait 71 noirs et mulâtres en Provence, dont 30 esclaves. Enfin, Paris avait une importante colonie de noirs et mulâtres, libres ou esclaves.

Tous ces hommes, toutes ces femmes ont bien eu des descendants en France. C'est un sujet qui n'a pas été étudié.

III SOURCES D'ARCHIVES

Section Outre-Mer (à Aix-en-Provence) :

Guyane, Guadeloupe et Martinique : Etat civil, recensements du XVIIe siècle, notariat (à partir de 1776 seulement). Ces fonds sont microfilmés ou en cours de microfilmage et donc en grande partie consultables au CARAN.

St-Domingue : les registres paroissiaux sont microfilmés (microfilms au CARAN). En revanche, le notariat, en partie antérieur à 1776 car sorti de l'île au moment de la Révolution, n'a pas été microfilmé et n'est consultable qu'à Aix, hélas.

Archives nationales (CARAN) Fonds des colonies :

- Correspondance des gouverneurs, série C
- Dossiers du personnel de l'Ancien Régime, série E
- Passagers, série F/5b (inexistante pour le XVIIe, très pauvre pour le XVIIIe, riche seulement pour le XIXe siècle). Recherche longue et difficile.

Archives départementales :

- série de l'Amirauté : Passagers, rôle d'embarquement
- notaires
- fonds privés

Bibliothèque municipale de Rouen : fonds de l'abbé Leber (notes prises sur les engagés dans le notariat de Dieppe).

CONCLUSION

Tant pour les départs que pour les retours, on peut trouver des antillais partout en France et il n'est pas toujours facile de retrouver leur trace, dans un cas comme dans l'autre, les informations sont très dispersées. En conséquence, nous terminerons par un appel à tous (et un remerciement à ceux qui l'ont déjà fait): signalez-nous toute information sur des antillais trouvées dans les registres paroissiaux ou d'état civil, directement (mariage, décès) ou indirectement (témoin, parrain), dans les actes notariés, dans les papiers de famille, etc. Nous ferons paraître votre trouvaille dans notre bulletin mensuel et nous vous enverrons gratuitement l'exemplaire en remerciement.

QUESTIONS

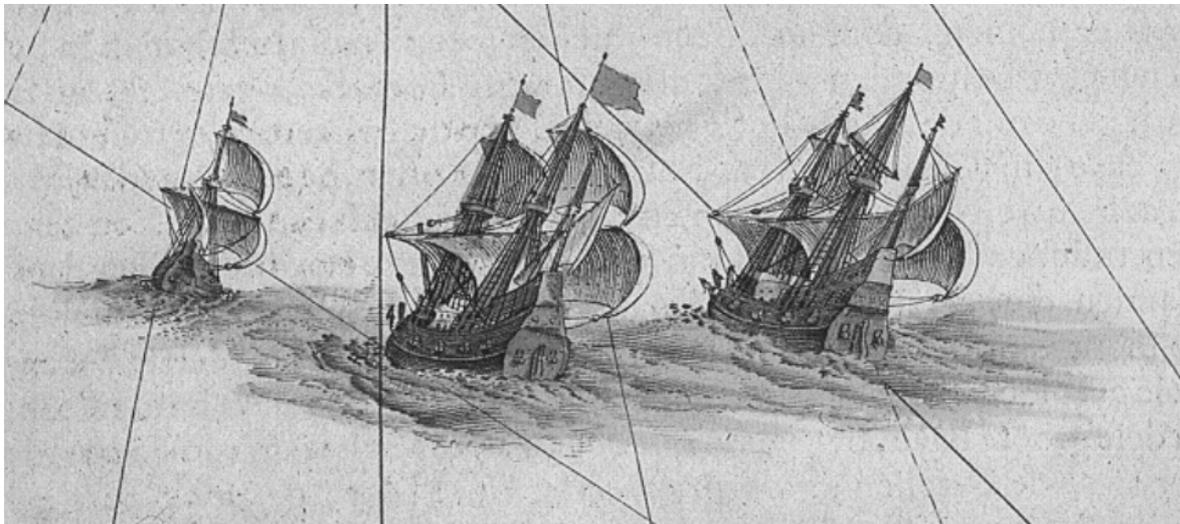
Parmi les questions posées, j'en retiendrai deux :

- Que pouvez-vous nous dire des "Blancs-Matignon" ?

Il s'agit de petits blancs cultivateurs de la région des Grands-Fonds en Guadeloupe, dont la légende, reprise dans tous les guides et prospectus touristiques, dit qu'ils descendent d'une noble famille, apparentée à la famille princière de Monaco, réfugiée là parce qu'elle avait été ruinée par la Révolution ou l'abolition de l'esclavage de 1848. En fait c'est un groupe de familles établies là dès le XVIIIe siècle, dont la plus nombreuse, la famille MATIGNON, descend de Léonard MATIGNON dit LA CREUSE, cordonnier recensé en Guadeloupe au XVIIe siècle.

- Vous avez employé plusieurs fois le mot "créole". Dans quel sens ?

Il vient du mot espagnol "criollo", lui-même tiré du verbe "criar" qui signifie "élever" (un enfant ou un animal). Il veut donc dire "qui est né et a grandi aux Antilles" (ou en Amérique Latine, pour le mot "criollo"). Au XVIIe siècle, c'était un adjectif; c'est ainsi qu'on parlait d'une "vache créole", d'un nègre créole (par rapport à un congo ou arada ou autre, né en Afrique). Dès le XVIIIe siècle et jusqu'au début du XXe siècle, utilisé comme nom, il a désigné les blancs nés aux Antilles, et c'est dans ce sens que nous l'avons utilisé ici. Ainsi on parle de Joséphine TASCHER de LA PAGERIE, future impératrice, née à la Martinique, comme de "la belle créole". Ce n'est que très récemment, et en France métropolitaine, que ce nom a désigné les noirs ou mulâtres des Antilles.



BIBLIOGRAPHIE (par ordre alphabétique des noms d'auteurs)

"Les origines de la colonisation française aux Antilles : la Compagnie des Indes Occidentales"

Philippe Barrey

Société havraise d'études diverses, Le Havre 1918

"Les départs des passagers pyrénéens par Bordeaux au XVIIIe siècle" (1968)

"Les départs des passagers commingeois par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1970)

"Les départs des passagers basques par les ports de Bordeaux et Bayonne au XVIIIe siècle" (1971)

"Les départs des passagers charentais pour les Antilles (1713-1787)" (1974)

"L'émigration quercynoise par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1974)

"Les départs des passagers originaires des diocèses de Toulouse et Rieux par le port de Bordeaux au XVIIIe siècle" (1976)

Lucile Bourrachot et Jean-Pierre Poussou
diverses revues de Sociétés savantes

"Au temps des îles à sucre, histoire d'une plantation de St-Domingue au XVIIIe siècle"

Jacques de Cauna

Karthala 1987

"La présence gasconne à St-Domingue : la contribution landaise"

Jacques de Cauna

Bulletin de la Société de Borda, 1987, n° 406

"Dictionnaire biographique de la Martinique, 1635-1848, le Clergé"

Bernard David

Société d'Histoire de la Martinique 1984

"Les engagés pour les Antilles, 1634-1715"

Gabriel Debien

Revue d'Histoire des Colonies, 1951

"La vie d'un colon à la Martinique au XIXe siècle"

Pierre Dessalles

4 volumes de correspondance et journal, publiés par Henri de Frémont (1980-86)

"Le peuplement de Saint-Barthélemy"

Jean Deveau

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe 17-18 (1972) et 29 (1976)

"Histoire générale des Antilles habitées par les Français"

R.P. J.B. Du Tertre

Éditions des Horizons Caraïbes 1973 (réédition de l'édition de 1667-1671)

"Les engagés pour les Antilles à partir des rôles d'armement nantais 1722-1772"

Mémoire de maîtrise de Corinne Jamain

Nantes 1971

"Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique"

R.P. Labat

Édition des Horizons caraïbes 1972 (réédition de l'édition de 1742)

"Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires"

Jacques Michel

L'Harmattan 1989

"Un flibustier français dans la mer des Antilles 1618-1620"

présenté par Jean-Pierre Moreau

Seghers "Etonnants voyageurs" 1990

"Le chapelier pirate"

Jacques-Aimé Péray (mémoires présentés par Edmond Péray)

Seghers "Etonnants voyageurs" 1991

"La société d'habitation à la Martinique; un demi siècle de formation, 1635-1685"

Jacques Petitjean Roget

Librairie Honoré Champion 1980

"Personnes et familles à la Martinique au XVIIIe siècle"

Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche

Société d'Histoire de la Martinique 1983

"Nègres et juifs au XVIIIe siècle, le racisme au siècle des Lumières"

Pierre Pluchon

Tallandier 1984

"Histoire du commerce de Marseille; tome VI : de 1660 à 1789, les Colonies"

Gaston Rambert

Plon 1959

"Auscitains aux Antilles au XVIIIe siècle"

Louis Richon

Société historique et archéologique du Gers, 1978

"L'ascendance antillaise de Saint-John Perse"

Bernadette et Philippe Rossignol

Dossier n° 2 du CGHIA, 1982

"Public Record Office : le fonds de la High Court of Admiralty, HCA 30"

Bernadette et Philippe Rossignol

Revue française d'Histoire d'Outre-Mer 1987 n° 276, pages 351 à 356.

"De Saint-Affrique à Bordeaux en passant par la Guadeloupe, la famille Poyen"

Philippe et Bernadette Rossignol

Bulletin du Centre d'Histoire des Espaces atlantiques (sous la direction de Paul Butel) 1990

"Les premiers engagés partis de Nantes pour les Antilles (1636-1660)"

Jean Tanguy

Actes du 97e congrès national des Sociétés savantes, Nantes 1972

**XIIe congrès national de généalogie
Vichy 1993**

**LES RÉFUGIÉS DES ANTILLES
EN FRANCE**

Bernadette Rossignol

A l'époque révolutionnaire, si de nombreux Antillais fuyant les troubles ont trouvé refuge dans d'autres îles que la leur ou bien aux Etats-Unis, un certain nombre était en France. C'est le cas, bien sûr, de nombreux colons de Saint-Domingue, mais aussi de plusieurs Guadeloupéens et de quelques Martiniquais.

Lors du Congrès de Généalogie d'Arras, en 1789, j'avais parlé de l'influence de la Révolution sur les familles des Antilles, en évoquant de façon très générale Martinique, Guyane, Saint-Domingue et Guadeloupe et leur différence face à la Révolution, puis les migrations des Antillais et les diverses sources d'archives sur le sujet. J'y renvoie donc ceux qui souhaitent connaître l'essentiel des faits. Cependant il faut ici, pour ceux qui ignorent tout du sujet, resituer l'historique des événements :

Les "troubles", selon le vocabulaire en usage à l'époque, commencèrent à la Martinique en 1790 où la municipalité patriote de Saint-Pierre est vaincue par les habitants royalistes ce qui provoque la déportation de patriotes; un autre départ de ceux-ci vers la France eut lieu en 1794, à la prise de l'île par les Anglais. Entre les deux, en 1793, à l'époque de ROCHAMBEAU, ce sont les "aristocrates" qui ont été poursuivis mais ceux qui se sont alors enfuis l'ont fait vers Londres ou les îles anglaises.

En Guadeloupe, il y eut déportation des patriotes de Basse-Terre en 1792 et, cette même année, émigration ou départ pour la France de ceux qui redoutaient les troubles; puis des listes de "suspects" contre-révolutionnaires furent dressées en 1793 (40 noms) et janvier 1794 (plus de 500 noms). A cette période, Anne Pérotin, dans sa thèse "Etre patriote sous les Tropiques" ¹ estime à 200 les prisonniers et à un maximum de 600 les "suspects", sur quelque 2.000 blancs. La même année 1794 quand les Anglais prirent l'île (en avril), avec l'aide des émigrés de 1792, on assista à la déportation des "révolutionnaires" ou supposés tels. Quand le conventionnel Victor HUGUES reprit l'île aux Anglais (juillet à décembre 1794), nouvelle émigration de ceux qui fuyaient l'île par peur des conséquences de l'abolition de l'esclavage ou par peur de la guillotine.

On trouve donc en France, venus de Guadeloupe et de Martinique, aussi bien des réfugiés que des déportés.

A Saint-Domingue, où ce fut la révolution noire, avec massacres et incendies, les départs s'échelonnèrent de 1791 (incendie de la ville et de la plaine du Cap) à 1805, avec des périodes de retour quand on crut la paix revenue et que les habitants furent invités à rejoindre leurs propriétés.

Les réfugiés et déportés sont donc des gens de toutes les îles, de toutes classes sociales, de toutes opinions politiques, qui se retrouvaient en France dans un état de pauvreté puis de misère, ayant tout perdu ou ne recevant plus rien de leurs propriétés des îles.

¹ "Etre patriote sous les Tropiques. La Guadeloupe, la colonisation et la Révolution (1789-1794)" Anne Pérotin-Dumon. Bibliothèque d'histoire antillaise n° 10. Société d'Histoire de la Guadeloupe. Basse-Terre 1985.

Mon propos ici est donc d'évoquer le sort de ceux dont la vie a été alors perturbée ou bouleversée et cela à travers les "secours" attribués en France aux "réfugiés" des îles. On voit tout de suite les limites que je m'impose : nous n'évoquerons pas ceux, nombreux, qui se sont réfugiés dans une autre île antillaise, en Angleterre ou aux Etats-Unis, ni les propriétaires non résidants de Saint-Domingue qui bénéficièrent (eux ou leurs héritiers ou "ayant droit"), à partir de 1827, de "l'Indemnité de Saint-Domingue" ². Le sujet deviendrait en effet trop vaste, donc impossible à traiter dans le temps imparti. Même ainsi limité, je ne pourrai d'ailleurs que le survoler. Je signale par ailleurs que, dans les fonds d'archives dont je parlerai, il y a beaucoup d'éléments sur les secours aux réfugiés ou déportés du Canada, de l'Acadie et de St-Pierre-et-Miquelon, dont je ne parlerai pas non plus ici.

I LA LEGISLATION DES "SECOURS"

Je suivrai ici la remarquable étude faite par Marcel Grandière sur "Les réfugiés et les déportés des Antilles à Nantes sous la Révolution" ³, étude faite à partir de deux fonds d'archives importants, la série I (secours aux Américains) des Archives municipales de Nantes et la série P (finances départementales) des Archives départementales.

Les premiers réfugiés arrivés en France sont ceux de Saint-Domingue après la première révolte des esclaves de la plaine du Cap de la fin du mois d'août 1791. C'est quand leur nombre devint plus important et leur situation misérable évidente que, prenant conscience que cela durerait et empirerait, on commença à légiférer, cherchant "une procédure qui conciliât la rapidité des secours, une nécessaire méfiance, un contrôle sévère des déclarations des pétitionnaires pour que les fonds publics ne fussent pas dilapidés, une indispensable souplesse dans les modalités".

Les décrets, arrêtés et lois se succédèrent, le premier décret, qui accordait 150 livres, étant du 14 août 1793, il y a deux cents ans (ce qui vous explique le choix du sujet pour ce Congrès de 1993 !). Ce décret en fait s'appliquait à tout Français qui avait souffert de l'invasion. Les suivants, spécifiques des réfugiés antillais, étaient datés des 7 germinal an 2 (27 mars 1794), 27 vendémiaire an 3 (18 octobre 1794), 7 nivôse an 3 (27 décembre 1794), 7 frimaire an 5 (7 décembre 1796), 28 germinal an 7 (17 avril 1799), 16 messidor et 16 fructidor an 10 (5 juillet et 3 septembre 1802). Je vous ferai grâce du détail des lois, vous invitant à vous reporter à l'étude de Marcel Grandière. La plus importante était celle du 27 vendémiaire an 3, sous la Convention, la plus importante pour nous car elle provoqua l'établissement d'un "bureau des secours" où les réfugiés présentaient leurs papiers et documents, source énorme de dossiers à consulter ! Elle portait sur les "Secours aux citoyens réfugiés des départements et possessions françaises dans les colonies et en Corse, envahis par les brigands et autres ennemis de la République".

Les secours accordés ont varié selon l'époque, le sexe et l'âge. Ils ont diminué au long des années et, en revanche, les restrictions ont augmenté. A titre d'exemple, la loi du 27 vendémiaire an 3 accordait 3 livres par jour aux hommes de plus de 60 ans et 40 sous aux femmes du même âge, 75 livres par mois aux hommes de moins de 60 ans et 50 livres aux femmes ainsi qu'aux enfants de moins de douze ans, enfin 25 livres aux enfants plus jeunes. Le 28 germinal an 7, il n'y avait plus, "sans distinction de sexe", que 30 francs aux plus de 21 ans et 15 ou 20 francs aux enfants. Et ne parlons pas de l'application... l'absence de numéraire et la dépréciation des assignats annulant en réalité les bienfaits théoriques des lois de secours.

² Loi du 30 avril 1826 qui décida de distribuer aux anciens propriétaires de Saint-Domingue le dixième de la valeur de leurs immeubles (maisons ou habitations); cette loi était liée à la reconnaissance par la France de l'Etat d'Haïti qui devait verser 150 millions.

³ "Les réfugiés et les déportés des Antilles à Nantes sous la Révolution" Marcel Grandière. Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 33-34. 3e et 4e trimestres 1977. Basse-Terre, Archives départementales.

II LES FONDS D'ARCHIVES

Ils sont nombreux et il faudrait plusieurs étudiants en thèse d'Etat pour les exploiter... Nous nous contenterons de répertorier les sources principales, tant sur les réfugiés que sur les bénéficiaires de l'Indemnité de St-Domingue, car ils se confondent parfois. Nous ne parlerons pas, bien entendu, de tous les cartons ou registres de chaque fonds d'archives : nous donnerons simplement quelques exemples du type de document qu'on peut y trouver. Nous ne prétendons pas tout connaître et nous oublierons sûrement des sources, que nous serions heureux de découvrir si vous pouvez nous les signaler. Nous y ajoutons des commentaires que ne donnent pas les inventaires.

Il est indispensable ici de citer un précieux guide des archives nationales et d'en remercier les archivistes auteurs, sous la direction de Marie-Antoinette Ménier : le "Guide des sources de l'Histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises"⁴. C'est lui qui nous a servi pour repérer les fonds d'archives et aller les explorer.

Au CARAN (Archives nationales)

Série D : Comités des Assemblées

D XXV : Comité des Colonies (130 cartons dont 116 pour Saint-Domingue)

Salle des inventaires, répertoire D/18. Certains des cartons sont microfilmés.

C'est là qu'on trouve les déportés "à la source", c'est-à-dire dans les îles ou à leur arrivée en France.

77 à 84 : pétitions et réclamations des colons détenus dans les prisons (ans 2 et 3). Le répertoire donne la liste des noms.

119 : événements de la Martinique en l'an 2 : avec récits des faits; longues listes des déportés à leur arrivée à Brest, avec précisions et commentaires; état des déportés mis en état d'arrestation à Paris. On y trouve aussi des gens de Sainte-Lucie et de Guadeloupe.

125 : déportés de la Guadeloupe (longues listes; dépouillement et travaux en cours). Beaucoup de marins et soldats mais aussi des créoles ou des gens originaires de France établis aux îles depuis plusieurs années. Titre d'une des listes, du 3 nivôse III (23 12 1794) "Membres du corps représentatif de la Guadeloupe déportés par les anglais et émigrés coloniaux coalisés, rendus à Paris". Une des pièces (991, 28 brumaire II, 18 11 1793) est l'interrogatoire de passagers d'un navire venant de Martinique et Saint-Domingue.

On voit donc qu'il ne faut pas s'arrêter à l'île mentionnée sur l'inventaire mais qu'on peut trouver, dans les cartons d'une île, des renseignements sur les déportés et réfugiés d'autres îles. On peut même y trouver (119, dossier 935) "14 arrêts sur divers objets de l'administration de la Manche" comme les nominations d'instituteurs ou l'arrêté qui change le nom de St-Vaast-la-Hougue en Port-la-Hougue !

Série F : Versements des ministères et des administrations qui en dépendent

F7 (police générale : émigration, secours aux réfugiés, passeports, mouvements des voyageurs) (13.200 cartons, qui ne portent pas tous sur les Antilles, bien sûr, mais il y a des informations sur les Antillais dans 2.015 cartons); quelques inventaires, répertoires ou fichiers partiels)

⁴ "Guide des sources de l'Histoire de l'Amérique latine et des Antilles dans les Archives françaises" Sous la direction de Marie-Antoinette Ménier. (Paris, Archives nationales, 1984).

Salle des inventaires, répertoires F7/01 (3001 à 3327) et F7/02 (3328 à 4215)

3045 à 3048 : mouvements de voyageurs, 1810 à 1820, à peu près. Le répertoire F7/01 permet de repérer les villes traitées dans les cartons.

3315 à 3327 : demandes de résidence à Paris, an 4 à 11. Le répertoire F7/01 donne les trois premières lettres du premier et du dernier dossier individuel de chaque carton.

3340 à 3355 : émigrés, listes par départements, 1792 à 1815.

3356 à 3432 : émigrés, dossiers personnels par ordre alphabétique.

3536 à 3563 : passeports délivrés de l'an 4 à 1817, par départements.

3564 à 3580 : demandes de passeports, dossiers personnels par ordre alphabétique (le répertoire F7/02 est la photocopie de fiches qui indiquent pour chaque carton les départements ou les trois premières lettres du premier et du dernier dossier individuel).

Les documents concernent toute la France. Certains dossiers concernent les réfugiés antillais mais il faut les trouver...

3644/5 à 30 : secours aux colons réfugiés et aux Maltais, an 13 à 1813, par départements. Il s'agit surtout de pièces comptables. En faisant tout, on peut localiser les familles, mais, souvent, rien n'indique l'île d'origine (apparemment, presque uniquement St-Domingue). Dans l'Allier (3644/5), on trouve six individus ou familles de réfugiés, à Cusset (MILLET), Gannat (LALAÛE), Lenax (de LA JONCHÈRE) et Dompierre (CLERGET SAINT-LEGER).

4331 : passeports impériaux pour les colonies par l'Angleterre (1810-1813). Six gros "dossiers", dont les renseignements se recoupent en partie ou se complètent, et un "registre des passeports impériaux" dit "le Grand Etat". Intéressant. Nous avons en partie dépouillé les dossiers 2 et 4, pour ceux qui sont "créoles" ou dont nous connaissions le nom. Parfois peu de renseignements mais plusieurs donnent des informations introuvables ailleurs, par exemple :

"Agnès Sophie JOVASSE veuve LABARRIÈRE DUPONT demande un passeport le 21 mars 1811. Elle est née à la Guadeloupe et demeure à Paris. Elle veut se rendre en Guadeloupe, en s'embarquant par Ostende ou Le Havre, afin de faire lever le séquestre mis sur ses biens et y recueillir des fonds pour fournir à l'entretien de son fils élève de Saint-Cyr et établir sa fille, qu'elle laisse en France. Il n'existe aucun renseignement défavorable sur elle." Elle obtint l'autorisation le 25 décembre 1811 et le passeport lui fut remis le 25 février 1812.

"Hippolyte Gilbert René BUDAN BOISLAURENT, né à Gannat dans l'Allier : la dame veuve BUDAN de BOISLAURENT est décédée à la Guadeloupe où elle a laissé une fortune considérable. Avant sa mort, elle avait demandé son fils qui, né dans cette colonie, était venu en France où il occupait une place des droits réunis à Poitiers. Il partit muni d'un passeport pour se rendre aux vœux de sa mère. Arrivé sur les lieux, on apprit qu'il était tombé malade et on n'a reçu depuis aucune nouvelle. Son épouse, inquiète sur son sort et sur les biens qu'il possédait, tant de son chef que provenant de la succession de sa mère, demande à y envoyer l'aîné de ses cinq enfants, âgé de 16 ans. Le sieur MAURET, qui a obtenu un passeport impérial pour la même destination, se charge de l'y conduire et de le diriger dans ses recherches et dans la liquidation de ses biens. La réclamante n'a point de fortune en France. Elle n'espère des moyens d'existence pour elle et sa famille que dans les produits de la succession de sa belle-mère. Les renseignements obtenus sur cette famille sont très favorables." ⁵

4785 à 4808 : Cartes de sûreté; en cours de dépouillement par la Bibliothèque généalogique; le dépouillement des cartons terminés sera disponible en salle des inventaires du CARAN, avec tables alphabétiques.

⁵ Sur la famille BUDAN, voir "Généalogie et Histoire de la famille BUDAN de RUSSÉ, avec généalogie des familles BUDAN, BUDAN de BOISLAURENT, BUDAN du VIVIER". Dominique Budan de Russé. 1992. Chez l'auteur, Le Pré d'Auge, 14340 Cambremer.

12306 : pièces comptables des mandats versés, de 1812 à 1818, aux colons réfugiés (listes de noms sans autre indication), principalement à Nantes, mais on y trouve un "12e état de distribution de secours aux colons de St-Domingue et autres réfugiés en résidence à Paris pour 1818", longue liste alphabétique de A à L, avec nom, prénom, nombre de personnes, sommes versées.

F12 (commerce) (près de 9.000 cartons dont plus de 80 concernent les secours aux réfugiés de Saint-Domingue) Répertoire F12/02 en salle des inventaires

2716 et 2717 : lois et règlements sur les secours aux réfugiés et déportés de St-Domingue, St-Pierre-et-Miquelon et Canada. Dans le second des deux, on trouve les pièces du "Comité des colons notables de St-Domingue, de l'an XII à 1851", chargés de vérifier les titres de propriété de ceux qui demandent des secours. On peut y lire ceci (non daté) : "Nous étions 30.000 blancs à St-Domingue lorsque le tocsin de la destruction nous en a chassés en 1793. De ce nombre, la moitié a déjà péri, le quart est éparé sur le globe et l'autre quart cherche en soupirant azyle (sic) et protection, secours et existence dans sa patrie".

2736 : matricule général par département des colons de St-Domingue et autres réfugiés admis aux secours en 1821 et 1824 : il s'agit d'une simple liste par département et, dans chacun, par ordre alphabétique, avec nom, prénom, nombre de personnes bénéficiaires, somme reçue en 1821-22 ou 1824. Les départements où les listes sont les plus longues (je n'ai pas compté les Miquelonnais et Canadiens) sont : Gironde (234 noms), Loire-Inférieure (153), Charente-Inférieure (54), Haute-Garonne (51), Bouches du Rhône (50), Seine-et-Oise (39), Seine-Inférieure (38), Lot-et-Garonne (36), Indre-et-Loire (31), Ille-et-Vilaine (27), Dordogne (22), Vienne (22), Basses-Pyrénées (21). Il n'y en a que deux dans l'Allier (Michèle de LA JONCHÈRE pour une personne et Veuve FRENAYE née LALAÛE pour 4). On remarque l'importance des départements des grands ports en lien avec les Antilles mais aussi du Sud-Ouest, de la Seine-et-Oise, de régions de Poitiers et de Périgieux.

2737 et 2738 : fiches individuelles par années de naissance (1765-1791 et 1792-1832), fiches imprimées avec nom, prénom, date de naissance (sans le lieu), domicile en France et montant des secours en... 1853 !

2740 à 2883 : dossiers individuels des colons, surtout de Saint-Domingue (mais aussi des Canadiens et des Miquelonnais), par ordre alphabétique. Ce sont parfois des dossiers riches en informations diverses sur la vie actuelle et passée des colons. L'inventaire F/12/02 donne les trois premières lettres des noms du premier et du dernier dossier de chaque carton. Les épouses ou veuves sont à leur nom de jeune fille. C'est peut-être la série la plus intéressante.

F/15 (hospices et secours) (près de 4.000 cartons, dont 254 sur les secours aux réfugiés)
Un seul répertoire (F/15/01), de 1 à 276 (alors qu'il y a 3837 cartons...)

C'est là qu'on peut trouver des réfugiés d'autres îles que St-Domingue.

15 : registre "Réfugiés des colonies, de Corse, de Mayence et d'Irlande" mandats payés de germinal an 4 à vendémiaire an 5; ordre alphabétique (approximatif à part la lettre initiale); nom, prénom, âge, âge de l'épouse, nombre des enfants de plus et moins de douze ans, lieu d'où ils ont été déportés ou réfugiés.

2738 à 3513 : secours à divers dont colons réfugiés, de 1776 à 1839. Le répertoire F15 de la salle des inventaires indiquant seulement, par exemple "3362 à 3426, colons, an 2 à 12", j'ai ouvert le premier carton et, d'après la noirceur de la poussière, la liasse avait été mise dans le carton telle quelle, sans nettoyage même superficiel, et n'avait jamais été consultée.

Les dossiers étaient par ordre alphabétique et d'importance très variable, certains épais mais, pour beaucoup, un simple imprimé de "déclaration des réfugiés ou déportés des colonies ou des îles St-Pierre-et-Miquelon, non propriétaires, qui ont droit aux secours déterminés par la loi du 28 germinal an 7". Mais même ces fiches imprimées donnent de nombreuses informations : département et canton, nom et prénoms du déclarant, âge, lieu de naissance, s'il est marié ou célibataire, réfugié ou déporté, l'époque et le lieu de son débarquement en France, la colonie qu'il habitait, s'il est marié dans la colonie et passé en France avec femme et enfants, s'il est marié en France depuis son débarquement, si sa femme est réfugiée ou déportée, le nombre de ses enfants de moins de 12 ans, de 12 à 21 ans, de plus de 21 ans, la profession qu'il exerçait dans la colonie et celle qu'il exerce en France, s'il jouit déjà des secours, depuis quand et de quel montant.

Il y a bien un répertoire sur fiches manuscrites qui date du XIXe siècle, à la Section moderne, mais incomplet et aux cotes parfois périmées... Marie-Antoinette Ménier nous a signalé, dans un article publié dans le numéro 42 (octobre 1992) du bulletin de "Généalogie et Histoire de la Caraïbe", ce que contiennent les cartons 3424, 3445, 3479. Nous ne le reprendrons donc pas ici.

Au Centre des Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence

Colonies CC/9c (St-Domingue) (25 cartons)

5 : le répertoire annonce "Réfugiés, consulats de France aux Etats-Unis"; en fait il y a beaucoup d'autres pièces de comptes, créances, secours, etc. L'une d'elle précise que seuls les réfugiés résidant en France ont droit aux secours. Une autre, de l'an 10, propose de faire des compagnies de garde nationale "avec les blancs déportés ou réfugiés ou les noirs et gens de couleur déportés ou réfugiés qui reçoivent des secours et vivent dans l'oisiveté" ou bien d'établir des compagnies militaires dans les ports de Bayonne et Villefranche et d'y faire entrer "tous les hommes de couleur qui surchargent Paris et les départements du poids de leur fainéantise". Une pièce du comité des colons notables de St-Domingue, créé en mars 1802 et chargé de déterminer si les colons demandant des secours étaient ou non "propriétaires d'immeubles" (les seuls admis aux secours) et d'établir des actes de notoriété pour les mariages, naissances et décès à St-Domingue sans pièces les prouvant, déclare qu'il a "l'intime conviction" de justifier la confiance qu'on lui a faite et que "si par hasard il s'est trompé, ce n'est que bien rarement et parce que des rapprochements, des similitudes de noms en ont seuls été la cause". Il constate en 1806 qu'il y a déjà 4.280 colons de St-Domingue admis aux secours et qu'il y a toujours plus de demandes. D'autres pièces évoquent, avec exemples nominatifs, les cas des enfants de réfugiés "issus de mariages contractés en pays étrangers" et les conditions de réversibilité des secours pour les conjoints survivants.

10 : créanciers des colons de St-Domingue en 1815 : dossiers nominatifs des créanciers par départements avec nombreux renseignements sur les débiteurs (nom, qualité, parfois lieu de résidence en 1815, nature et qualité des propriétés, montant et date de la dette, etc.) Longue liste de négociants nantais, beaucoup pour vente de noirs.

12 : dettes des colons, lettres de demande de sursis, 1810-1825

Les **dossiers dits "de l'Indemnité"** qui en fait sont beaucoup plus variés que leur nom ne l'indique et ne concernent pas seulement St-Domingue. Ils peuvent être très riches ou très décevants. C'est la pêche à la ligne !

Dans les Archives départementales

Nous avons vu un peu plus haut que certains départements avaient accueilli beaucoup plus de réfugiés et déportés que d'autres. L'existence de fonds d'archives sur eux est très variable; il en est de même pour leur exploitation. Nous ne reviendrons pas sur le cas de Nantes en Loire-Atlantique parfaitement exploité par Marcel Grandière.

Les documents sur les secours peuvent se trouver dans des fonds divers selon les départements. Le "Guide des sources des Antilles" permet de se faire une idée de ce qui existe ou pas. A Nantes, c'est en série P aux Archives départementales et I aux archives communales (ce dernier non répertorié dans le "Guide des sources des Antilles") que Marcel Grandière les a trouvés. Mais ailleurs, c'est souvent, aux archives départementales, dans la série L ou M, parfois dans la série J ou Q et, aux archives communales, dans la série I ou Q...

Mon mari et moi-même, au cours de séjours ou vacances passés et en fonction du temps disponible, nous avons exploré les fonds concernant les réfugiés des Antilles dans quelques départements. C'est ainsi que nous avons relevé ceux des Bouches-du-Rhône, sauf pour St-Domingue (trop nombreux !); de Seine-et-Marne; de l'Hérault; de Seine-et-Oise. Il y a encore du pain sur la planche pour les personnes intéressées : faites-nous savoir ce que vous avez dépouillé ou ce que vous avez l'intention de faire !

Je vais donc me baser sur ces recherches en archives départementales pour donner quelques exemples plus personnels.

III REFUGIÉS OU DÉPORTÉS DE MARTINIQUE ET GUADELOUPE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille n'eut le droit de commercer avec les Iles que tardivement : ce fut, sous l'Ancien régime, le dernier port à en obtenir l'autorisation. Aussi voit-on beaucoup de Marseillais ou de Provençaux à la fin du XVIIIe siècle dans les ports des Antilles françaises, récemment arrivés : à Saint-Pierre de Martinique, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre de Guadeloupe, le Cap de Saint-Domingue, principalement. Ces nouveaux arrivés étaient donc des "gens des villes", souvent des commerçants et, la Révolution arrivant, ils furent parmi les premiers à reprendre et répandre les idées nouvelles. Aussi, lors du retour ou de la victoire, provisoire ou définitive, des Royalistes, choisirent-ils de fuir vers leur région d'origine ou bien furent-ils déportés, la rejoignant dès qu'ils purent le faire. Cela explique la forte communauté de réfugiés et déportés de Martinique, Guadeloupe et petites îles que l'on trouve à Marseille.

Quelques statistiques pour sacrifier à la mode et faire plaisir aux tenants de la démographie historique :

6 cartons d'archives. 532 personnes, toutes dates confondues (mais plus que 106 le 25 messidor 8), dont 280 du Cap Français (52,6 %), 175 de la Martinique (32,9 %), 77 de la Guadeloupe (14,5 %). Parmi les professions, une grande majorité de négociants, marchands, pacotilleurs (42 % des Martiniquais ou Guadeloupéens); puis des habitants propriétaires (20 %); ensuite, toujours pour Martinique et Guadeloupe, 7 aubergistes, 6 commis, 3 bouchers, 3 couturières et divers autres métiers (boulangier, maçon, perruquier, chapelier, institutrice...).

De quelques resquilleurs :

Une pièce (L/339, 11) consiste en un "état des individus qui n'ont point part aux secours d'après les observations suivantes". La liste est très longue pour la Martinique et St-Domingue, un peu moins pour la Guadeloupe. Pour la plupart, la mention portée est "ni déporté ni réfugié" mais on peut trouver d'autres précisions.

Quelques exemples :

(Martinique) Guillaume AVON, employé chez ses parents qui sont fort aisés; MALESPINE BERTRAND, étant ici avec toute sa famille (sept personnes) avant la Révolution; DINGIVAL, son épouse et deux enfants, en France depuis dix-huit ans, orfèvre de son état, n'ayant aucune possession dans les colonies; LOMBARD, sa femme et son fils, n'ayant pas resté deux ans à la Martinique, actuellement en course, sa femme et son fils n'ayant jamais été aux colonies et marié depuis son retour en France;

(Guadeloupe) ALEXANDRE, mulâtre, en France avant la guerre, aujourd'hui cordonnier faisant travailler en ville, marin de profession; CONSTANTIN, son fils et lui vraiment déportés mais depuis peu à Marseille, soi-disant ayant fait porter sur les registres une femme et un enfant qui n'ont point droit aux secours, le dit CONSTANTIN père actuellement absent; DELAGUES, envoyé en France depuis plus de dix ans par ses parents, aujourd'hui tailleur d'habits; DALBON, en France avant la guerre avec tout son avoir, greffier de juge de paix; Joseph MICHEL, parti de la Guadeloupe avant la guerre avec son avoir, cuisinier de son état et ayant toujours navigué depuis son retour avec les corsaires comme cuisinier, n'ayant rien perdu dans les colonies.

Certains protestent après le rejet de leur demande, ce qui permet d'en savoir plus ou de déchiffrer des certificats savoureux.

Ainsi, Etienne HUGUÈS, 43 ans, de Tourvès dans le Var, marié depuis son arrivée en France, a vu sa demande de secours refusée parce qu'il était "cuisinier de navire n'ayant resté sur le pays que par le retard du navire". Mais il affirme qu'il est réfugié de la Guadeloupe, pris dans l'île par les Anglais puis échangé et arrivé à Port-Malo le 10 juillet 1793. Il est bien cuisinier navigant mais il est resté plusieurs années "sur le pays faisant le colporteur, vendeur et chetant des marchandises pour son compte dont il fut obliger l'orsque la colonie levat le tandard de la revolte de fuier et dabandonner touts cest qu'ils pocedes pour ce garantier des coups compreparait au Republicain."

Ce certificat à l'orthographe particulière est signé par les déportés et réfugiés de la Guadeloupe Estienne HUGUÈS, Raymond DAVID, C. CAUVIN, Joseph MICHEL. Or, quand on cherche les certificats appuyant la demande de chacun d'eux, on retrouve les mêmes signatures, le même style et la même orthographe. Il faudrait pouvoir tous les citer. On imagine toute cette communauté qui s'épaule et s'organise, face à une même situation de gêne ou de misère, toute classe sociale et toute opinion politique confondues. En effet, plusieurs de ces certificats sont signés par "BOUBERT, commissaire des Guadeloupiens" ou Jean Baptiste MICHEL, "commissaire des déportés de la Martinique et de la Guadeloupe".

Or "François Mariadée BOUBERT" qui, déporté de la Guadeloupe, reçoit des secours à La Ciotat depuis le 26 fructidor III (12 9 1795), est d'une riche et noble famille de grands habitants sucriers de Guadeloupe et il réunit à Marseille sous sa houlette des "petites gens". Peut-être la franc-maçonnerie expliquerait-elle d'ailleurs en partie cette organisation, car Messire François Drausin Mériadec de BOUBERS vicomte de BERNÂTRE chevalier seigneur de MORPHÉE était vénérable de la Grande loge provinciale de Guadeloupe en 1785 et faisait partie de celle de St-Jean d'Ecosse à Basse-Terre en 1791 ⁶. Il figure sur l'"Etat des citoyens déportés mis en état d'arrestation" à Paris le 24 fructidor III (deux jours après, il recevait des secours à La Ciotat... Une intervention de ses frères maçons ?).

⁶ "Francs-Maçons des loges françaises aux Amériques (1770 à 1850)" Elisabeth Escalle, Mariel Gouyon-Guillaume. Paris 1993. Chez les auteurs, 56 rue du Rendez-vous 75012 Paris et 30 rue Boissière 75116 Paris.

C'est le 57e d'une liste de 101 noms; son mandat d'arrêt était du 16 fructidor et il est dit de lui "Dorsain François Meriadec BOUBERS, 46 ans, de Guadeloupe, ex noble, dénonciateur, détenu à Paris" (D/XXV/119 dossier 937). Nous ignorons son sort après Marseille. Si quelqu'un d'entre vous le connaît, faites-le-nous savoir.

Quant à la veuve BERTRAND née Magdelaine MALESPINE, 40 ans, elle est bien arrivée avec trois enfants à Marseille, revenant de St-Pierre de la Martinique, le 20 juillet 1783, donc avant la Révolution. Mais tous ses biens sont tombés au pouvoir des Anglais : une maison et deux magasins à St-Pierre et deux vaisseaux avec leur cargaison. Elle n'exerce aucune profession et elle a à sa charge cinq enfants, quatre garçons et une fille. On lui accorde pour l'ensemble de la famille 1.560 francs par an.

Iles et propriétés perdues

Comme elle, la majorité des réfugiés ou déportés martiniquais venait de St-Pierre, port qui avait la haute main sur le commerce entre la France et toutes les petites Antilles et ville dont les marchands et commerçants venaient souvent eux-mêmes des ports et villes françaises, avec une forte proportion de Marseillais, qui avaient défendu les idées révolutionnaires face aux planteurs créoles royalistes et qui avaient dû fuir l'île lors de sa prise par les Anglais ou qui avaient été déportés.

Philippe Elisabeth ASSELIN (35 ans), pour sa part, était du quartier de l'Ajoupa à la Trinité (Martinique). Son mari, Pierre Pascal JOYE, fut tué par l'ennemi et elle-même fut déportée à La Nouvelle-Angleterre d'où elle rejoignit la France par Bordeaux, le 15 thermidor an 5 (2 août 1797), avec son fils, maintenant âgé de 13 ans. Ses biens consistaient en une maison au bourg, incendiée, une habitation cultivée en café (sic), manioque (sic), cacao et coton, un magasin et ses marchandises, tous aux mains de l'ennemi. Pour elle et son fils, on accorde 600 francs par an.

On voit défiler, à travers les demandes de secours, toutes les îles antillaises : Constantin AUDIBERT a été déporté avec femme et enfants de Saint-Vincent où il habitait depuis sa naissance; Jacques LOMBARD, 31 ans, déporté aussi, de Tobago où il avait une plantation de coton; Jean Baptiste CARTIER, 43 ans, a été déporté de Sainte-Lucie où il avait depuis 1787 un "magasin de pharmacie".

Parmi les nombreux Guadeloupéens, on trouve la famille du général Jacques COQUILLE DUGOMMIER, connu sous ce seul deuxième nom comme général de la Révolution et décédé en Espagne le 28 brumaire an III (18 novembre 1794). En l'an V, Justine, la fille légitime, âgée de 28 ans, vivait avec Augustine, la fille naturelle, mulâtresse, de 13 ans et Caroline, la mère de cette dernière (ce n'est pas dit, seulement "créole"), 36 ans. Les documents montrent l'embaras des autorités locales pour prendre en compte ces relations familiales : Augustine est dite "la soeur à Justine DUGOMMIER" et Caroline seulement "créole".

Justine, née à la Guadeloupe, était venue en France à cinq ans, sans doute pour son éducation et retourna dans l'île six mois à peine avant de repartir pour la France où elle arriva comme réfugiée, à Marseille, le 19 octobre 1791, avec sa demi-soeur et la mère de celle-ci qui, elles, n'avaient jamais quitté l'île "jusqu'aux troubles". Les habitations du général DUGOMMIER, séquestrées par le gouvernement, étaient une sucrerie et une cafféière à Trois-Rivières, ainsi qu'une maison à Pointe-à-Pitre. Les trois femmes étaient avec les CONSOLINI, frère et soeur. Elle, Thérèse, 56 ans, célibataire, n'avait jamais quitté la France mais possédait une maison à Basse-Terre, en co-propriété avec son frère Marie, 51 ans, aussi célibataire (secrétaire de feu le général DUGOMMIER depuis le siège de Toulon et depuis sans emploi), qui habitait en Guadeloupe depuis 28 ans au moment des troubles et qui en revint avec DUGOMMIER le 3 août 1791 par Bordeaux. Signalons au passage que "Nicolas Marie CONSOLINI de BEAUMELLE" était membre de la loge de

St-Jean d'Ecosse de Basse-Terre comme BOUBERS, le "commissaire des Guadeloupéens" dont nous avons parlé plus haut. Les CONSOLINI et Justine DUGOMMIER recevaient des secours depuis le 27 nivôse IV (17 janvier 1796) tandis qu'Augustine et sa mère Caroline y furent admises deux mois plus tard, le premier germinal (21 mars). En l'an VII, comme "propriétaires colons", Augustine DUGOMMIER eut 240 francs tandis que Justine et les deux CONSOLINI recevaient chacun 360 francs par an (rappelons que les secours dépendaient de l'âge).

On voit aussi, à travers la sécheresse des déclarations, la séparation des familles. Ainsi, Jean Noël HUBERT, 65 ans, marié en France puis passé aux îles vingt ans auparavant, s'établit au Fort-Royal de la Martinique où son habitation, incendiée deux fois, était au pouvoir des Anglais. Il fut déporté et arriva à Port-Malo (Saint-Malo) en messidor an 2 (juin ou juillet 1794), alors que sa femme s'était réfugiée à St-Eustache avec les plus jeunes de leurs enfants. Sa fille de 18 ans était aussi à Marseille et trois de ses fils servaient dans l'armée d'Italie.

Beaucoup de ces réfugiés ou déportés, nous l'avons dit, étaient des nouveaux arrivés au moment où éclata la révolution. Débarqués dans des ports de l'ouest de la France, ils se sont empressés de rejoindre leur commune d'origine ou, au moins, leur région. Ainsi Jean POUCEL, habitant déporté de la Guadeloupe originaire d'Aubagne, se retrouve boulanger à Aubagne en l'an III (20 pluviôse, 8 février 1795); Toussaint CARBONNEL, natif de Marseille et déporté de la Martinique, se retrouve à Marseille le 29 brumaire de la même année (19 novembre 1794). On pourrait multiplier ces exemples. S'il y a une communauté importante de réfugiés et déportés des îles à Marseille, c'est bien parce que Marseille, comme nous l'avons vu au début, avait obtenu à la fin du XVIIIe siècle l'autorisation de commercer avec les îles dont les ports avaient alors vu un afflux de gens du midi, lesquels refluaient, contraints et forcés, vers leur point de départ en ces années révolutionnaires.

IV RÉFUGIÉS OU DÉPORTÉS DES ÎLES EN SEINE-ET-OISE

En Seine-et-Oise, la situation est tout à fait différente. Tout d'abord, les Antillais ne sont qu'une centaine (la majorité d'entre eux vient de Saint-Domingue). Il s'y ajoute un déporté de Sainte-Lucie (MAZOYER), deux femmes de Cayenne (BOUILLÉ et LANGLOIS), quelques canadiens et acadiens, un couple de St-Pierre-et-Miquelon (BOUQUETOT x DUCLOS), un autre de Chandernagor (DESHAIES-MONTIGNY x CHAMBON), une personne de l'Ile-de-France (Ile Maurice) (FILLION), une de la Réunion (MARTIN veuve BOUDIN LANUGUY de TROMELIN). Tout cela ne fait que deux cartons et demi d'archives.

D'autre part, il s'agit surtout d'habitants et d'habitants notables, sans doute en lien avec la cour disparue, et il y a peu d'hommes seuls mais beaucoup de veuves et plusieurs familles complètes. Certains sont arrivés en France avant la Révolution mais sollicitent des secours parce qu'ils ne reçoivent plus de subsides de leurs habitations séquestrées.

Ils sont répandus dans tout le département, avec une majorité à Versailles, bien sûr, mais le regroupement dans la ville est beaucoup moins sensible qu'à Marseille. On trouve les pièces les concernant de l'an V à l'an XI seulement.

Les documents donnent des informations sur l'âge, le domicile, la provenance, la date et le port d'arrivée en France.

Si nous laissons de côté les Domingoïis, les plus nombreux comme nous venons de le dire, voici les noms que nous trouvons :

Martinique :

Les déportés :

Michel DUFOUR, déporté (Marly la Machine),
Geneviève, femme de couleur, déportée de St-Pierre (Versailles),
Joseph DERAINE, commissaire des colonies, déporté, né à Versailles le 22 juillet 1748, sa
femme Louise Renée L'ARCHER et leurs trois enfants (Versailles),
Olivier Pierre GRAVIER, déporté (Mantes),
Joseph SEMONT, sa femme et quatre enfants, déporté (Versailles).

Réfugiés :

Adélaïde CHAUMONT veuve de Charles François PAJOT et ses quatre enfants (Etampes),
Jean Baptiste POILLOÛE (Etampes),
Elisabeth ROIGNAN veuve de Jacques CAZOTTE (Versailles),
Marie François Gabriel LUSSY (Versailles),
Rose Elisabeth ROMAND (Versailles),

Guadeloupe :

Trois déportés :

Louis SYLVAIN, déporté de Pointe-à-Pitre,
Jean Baptiste MULARD, écrivain déporté de la Guadeloupe, 49 ans, et son épouse, 38 ans,
aussi déportée de Guadeloupe (Beaumont-sur-Oise depuis vendémiaire VI)

Les habitants sucriers :

Jean Charles CHEROT LA SALINIÈRE, 38 ans en l'an V, arrivé à Versailles en vendémiaire an IV, sa femme, 23 ans, leur fille de 5 ans et leur fils de 12 mois (Versailles 14 avenue de St-Cloud)),

Jacques Joseph Pierre LETERRIER, 42 ans, propriétaire d'une habitation sucrerie en Grande-Terre, séquestrée, passé en France avec sa femme Anne Alexandrine BARBOTTEAU et Anne Elie leur fille (en l'an VIII, plus d'Anne Elie mais Jacques Joseph Pierre, fils), débarqués au Havre le 14 juin 1791 (Versailles 15 rue de l'Orangerie),

Marie Madeleine LETERRIER veuve MAISONCELLE, 45 ans en l'an V, propriétaire d'une sucrerie et d'une petite habitation au Port-Louis (Grande-Terre), arrivée à Versailles le 16 prairial an II (4 juin 1794), avec Marie Françoise LE REMOIS, née à Pont L'Evêque, 44 ans, célibataire, marchande de mercerie en Grande-Terre, et Justine, négresse, 62 ans, toutes trois débarquées en août 1788 à Bordeaux (Versailles 3 puis 56 rue de l'Orangerie),
PECHESTON fils, propriétaire en Guadeloupe, 22 ans en l'an X

Cesar Guillaume Robert TROGOFF, 33 ans en l'an VIII, propriétaire d'une sucrerie et d'une maison de ville en Grande-Terre affermées pour le compte du gouvernement, en France depuis le 1er septembre 1789 (débarqué à Bordeaux, pas déporté, recevait annuellement de sa famille 12.000 livres tournois, touche les secours depuis le 30 vendémiaire an VI, marié en France depuis son arrivée, trois enfants (Versailles, 3 rue de l'Orangerie)

François Jérôme BOUBERT (Versailles), 41 ans en l'an V, arrivé à Versailles en 1784, son épouse Agnès Cunégonde de FOLARD, 32 ans, et leurs cinq enfants (les dates et lieux de naissance de chacun des sept sont donnés). Les propriétés BOUBERT à la Guadeloupe (café, sucre, cacao) ont été dévastées par les Anglais et la famille est dans l'indigence d'après un rapport de DUPUCH, député de la Guadeloupe au Corps législatif.

Nous avons déjà rencontré un BOUBERS dans les Bouches-du-Rhône; nous allons retrouver François Jérôme en Seine-et-Marne.

V ANTILLAIS EN SEINE-ET-MARNE

Les archives les concernant remplissent six cartons. Nous les avons entièrement dépouillés, complétant ce travail par un essai d'identification des personnes grâce aux registres d'état civil tant de Seine-et-Marne que des différentes îles d'origine, mais aussi dans les dossiers et registres de liquidation de l'indemnité de St-Domingue et autres sources variées. Bien entendu, l'importance de ce travail ne permet pas de le présenter ici.

Comme pour la Seine-et-Oise, en Seine-et-Marne les réfugiés et anciens propriétaires sont répartis dans plusieurs communes, parfois en raison de liens familiaux avec des personnes qui y vivaient. C'est ainsi que les BOUBERS, proches de la cour du roi, qui vécurent à St-Germain-en-Laye et Versailles de 1784 à floréal an V (avril-mai 1797), vont ensuite s'installer à Moissy-Cramayel chez leur beau-frère François Joseph FONTAINE ci-devant marquis de CRAMAYEL, époux de Marie Joseph FOLARD. François Jérôme de BOUBERS y meurt le 15 frimaire VIII (6 décembre 1799) à 43 ans.

On peut remarquer que les membres de la famille "de BOUBERS", famille noble, riche et nombreuse en Guadeloupe, s'appellent "BOUBERT" dans presque toutes les demandes de secours, tant à Marseille qu'à Versailles ou Melun.

Les autres **Guadeloupéens** sont :

Pierre FERREIRE, habitant sucrier originaire de Bordeaux, à Vaux-le-Pénil avec sa femme et son domestique Louis AZA né vers 1784 à Radat (?) en Afrique.

Antoine GRANDAY, veuf, installé comme cultivateur à Rozay en Brie, dont on ignore le sort en l'an VII "la famille pense qu'il est décédé à Paris dans quelque hôpital..."

Toute une famille d'habitants sucriers de Grande-Terre se retrouvait sans ressources à Chartrettes : Pierre Antoine PRÉAUX, ses pupilles DAGNEAUX DOUVILLE et le mari de l'une d'elles JUSTON BELLEVILLE.

Sara MORIN, née en 1747, était établie à Douy la Ramée; alors qu'elle recevait "avant les troubles de la colonie" 3.500 livres par an de ses propriétés et créances, en argent ou denrées coloniales, elle se voit forcée de demander des secours car elle se retrouve dans l'indigence, ne pouvant exercer aucun emploi à cause de ses infirmités.

Martinique : une seule personne, Louise Marie CACQUERAY, veuve sans enfants du chef d'escadre CHERISAY, établie à Fontainebleau et n'ayant jamais vécu aux colonies, possédait une sucrerie au Fort-Royal, aux mains des Anglais.

Saint-Domingue : une vingtaine de familles.

Il n'est pas question de passer toutes les familles en revue. Nous allons seulement retracer deux histoires de domingois, reconstituées à l'aide de sources diverses et représentatives de tant d'autres récits :

Joseph Etienne et Alexandre BÉGUIN, nés à Melun en 1779 et 1782, y étaient pour leur éducation, l'aîné étant revenu en 1788 de Saint-Domingue par Le Havre et le plus jeune n'y étant jamais allé. Leur père, qui était allé à Port-au-Prince reprendre la boutique de son propre père, maître tailleur d'habits natif de Picardie, prénommé, comme lui, Etienne Joseph, et décédé en 1783, mourut lui aussi "dans la colonie et leur mère faisait travailler plusieurs nègres à Port-au-Prince". En l'an VII, ils n'avaient plus de nouvelles depuis quatre ans, ayant simplement appris qu'une partie de leur maison avait été incendiée. Ils étaient à la charge du "citoyen IMBERT, tailleur de corps" (époux de la marraine du cadet). L'aîné "travaille quand il trouve de l'ouvrage, chez les notaires, procureurs et huissiers"; le plus jeune est en apprentissage chez un menuisier. Ils sont effectivement inscrits aux secours en l'an VII. Plus tard, l'aîné au moins retourna à St-Domingue

puisqu'on enterre à Port-au-Prince, le 2e jour complémentaire de l'an X (19 septembre 1802) Etienne BÉGUIN, 21 ans, natif de Melun "arrivé depuis dix jours et décédé en la maison de la citoyenne Béguin sa mère en cette ville, rue de la Réunion."

Renée Rose TRIBIER, fille d'un habitant de la Grande Rivière de l'Artibonite, quartier de l'Ouest de Saint-Domingue, fut orpheline de père très jeune. Trois de ses quatre frères et soeurs moururent en bas-âge ou dans l'adolescence. Elle passa son enfance dans la famille de sa mère, Marie Madeleine CHARRON qui avait quatre frères, dont deux mariés. L'aîné des frères CHARRON, Etienne, eut sept enfants dont trois moururent à six ou sept ans. Quand éclatèrent les troubles de St-Domingue, ce fut l'hécatombe dans cette famille. Renée Rose fut la seule survivante de la famille TRIBIER, le seul frère qui lui restait, l'aîné, ayant été massacré à l'Artibonite. Ses oncles célibataires CHARRON disparurent, ainsi qu'un des oncles mariés, sa femme et son bébé. Etienne CHARRON fut massacré au Cap avec sa femme et ses quatre enfants.

Renée Rose explique en 1828 que "lors des troubles de St-Domingue, dans lesquels tous ses parents ont été égorgés, elle a fui pour venir en France (elle avait alors quinze ans). Sans aucune ressource que les espérances qu'elle pouvait avoir de rentrer dans de grandes propriétés que sa famille possédait dans cette île, elle épousa un sieur PARIS qui était aussi colon."

Jean Baptiste PARIS était orphelin de père et propriétaire de deux habitations à Plaisance et Gros Morne. Le mariage eut lieu à Paris en 1797 et un fils leur naquit trois ans après. Le couple, qui demeurait alors faubourg St-Antoine à Paris, s'était installé avant à Rozoy en Seine-et-Marne où il fut admis aux secours en nivôse an III (16 janvier 1795). Ils avaient quitté Rozoy pour Paris en brumaire an V (novembre 1795). Les secours furent supprimés quand le mari trouva du travail.

Mais, en 1805, il s'embarqua "pour l'Amérique septentrionale" et elle resta de longues années sans nouvelles de lui, "dans la gêne avec enfant en bas âge". Elle apprit par la suite que son mari était "mort naufragé en 1808 ou 1809 où il a perdu corps et biens, même les titres et papiers de leurs propriétés. Depuis lors, elle est restée veuve avec un enfant qu'elle n'a élevé qu'à force de privations et de peines. Elle a passé quinze ans de sa vie avec son enfant couché sur la paille et n'a été alimentée que de quelques onces de pain, privée de tous vêtements et réduite à un état misérable. Elevée dans l'opulence, il en coûtait à son coeur de se mettre à la charité, mais elle se trouve forcée dans ce moment de déchirer le voile cachant sa misère."

Son fils, Louis René Joseph PARIS, âgé de dix-huit ans en 1828, apprenait le métier d'ébéniste (rappelons qu'il fut élevé faubourg St-Antoine à Paris, le quartier du meuble).

Elle était héritière des habitations caféyères TRIBIER et CHARRON à l'Artibonite et de celles de son mari PARIS à Plaisance et Gros-Morne.

En fait, Renée Rose ignorait qu'une partie de sa famille de St-Domingue avait survécu aux massacres : sa tante Michèle LEMAIRE, veuve d'un oncle paternel TRIBIER, habitant caféyer au Dondon, infirme et réfugiée à Toulouse avec ses deux filles, demande des secours en 1821. Elle avait alors 74 ans. C'est apparemment lors des demandes pour l'indemnité de St-Domingue en 1826 que la tante et la nièce ont appris l'existence l'une de l'autre !

Nous arrêtons là ces récits; il y en aurait trop à raconter sur les réfugiés de St-Domingue dont les récits tragiques s'accumulent dans les dossiers de demandes de secours ou d'indemnité.

CONCLUSION

Je souhaiterais d'abord m'assurer que tous, auditeurs puis lecteurs, aient bien compris que les fonds d'archives sur le sujet sont innombrables et d'exploitation complexe. J'ai voulu ici donner des pistes de travail pour éviter aux chercheurs généalogistes de perdre du temps et je prie les autres d'excuser l'aspect fastidieux des énumérations de fonds d'archives. Mais il faut prendre conscience qu'il nous sera tout à fait impossible de faire des recherches pour vous dans ces différents fonds. Inutile donc de nous écrire dans ce sens !

Mon autre but est d'attirer l'attention sur l'intérêt du sujet, avec l'espoir que des étudiants en histoire et des directeurs de thèse se lancent sur ces pistes méconnues et peu ou pas exploitées, et surtout pas pour en sortir uniquement de sèches statistiques.

Enfin, nous faisons appel à ceux qui travaillent dans les archives départementales : si des fonds existent sur les secours aux réfugiés, pourriez-vous les consulter et nous dire s'ils sont importants et méritent un déplacement... à moins que vous ne puissiez en faire le dépouillement, même succinct (noms des familles qui font l'objet d'un dossier, et leur île d'origine).

Sources d'archives :

- CARAN : fonds divers énumérés plus haut; registres paroissiaux des Antilles sur microfilms.
- CAOM (Centre des Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence) : dossiers de l'indemnité de St-Domingue.
- AD des Bouches-du-Rhône L 338, 339, 340, 340 bis, 1427
- AD des Yvelines : 1 LM 434 à 438.
- AD de Seine-et-Marne : L 210 à 216; registres paroissiaux et d'état civil de diverses communes



Incendie du Cap-Français en 1802

**XIIIe congrès national de généalogie
Besançon 1995**

**Les noms donnés aux anciens esclaves
des Antilles, des origines à 1848**

Bernadette et Philippe Rossignol

Avertissement

Nous commencerons par un appel en forme d'avertissement à tous les généalogistes qui veulent établir des arbres de tous les porteurs de leur nom de famille et qui, ayant découvert sur le Minitel que leur nom est porté en Guadeloupe, en Guyane ou à la Martinique, nous écrivent pour que nous les mettions en rapport avec leurs "cousins" qui n'ont pas répondu à leurs courriers, ou bien en demandant de quelle commune de France est le lieu d'origine du premier porteur aux îles de leur nom. Or, très souvent, il s'agit d'un nom attribué en 1848 et non d'un oncle aventureux parti au XVIIIe siècle... C'est donc sur ces attributions de noms que portera notre exposé.

INTRODUCTION

Les Antilles françaises le sont depuis 1625. Très rapidement, des esclaves noirs furent transportés des côtes d'Afrique aux îles françaises, comme le faisaient déjà Espagnols et Portugais dans leurs territoires. De très nombreux livres ont été publiés sur la traite et l'esclavage et là n'est pas notre propos : nous nous intéressons aujourd'hui à ce qui se passait quand l'esclave, "bien meuble" d'après le Code Noir (édité de mars 1685), obtenant sa liberté, devenait un citoyen à qui il fallait attribuer un nom. On assiste donc, en terre américaine et du milieu du XVIIe siècle au milieu du XIXe siècle, soit pendant deux siècles, pour des cas individuels d'abord puis massivement au moment de l'abolition de l'esclavage de 1848, à ce qui s'est passé en Métropole à la fin du Moyen-Age, de façon progressive, "naturelle" et mystérieuse pour nous par manque de documents officiels.

Or, curieusement, ce sujet n'a pas fait l'objet d'études systématiques et n'est connu que de façon empirique et presque uniquement par ... des généalogistes. C'est cependant d'un grand intérêt car l'attribution d'un nom est porteuse de toute une mentalité et de toute une symbolique. Il y a le nom que l'on vous donne et le nom qu'on se choisit, nom ou prénom car nous verrons l'importance fondamentale de ce dernier. Cependant, malgré une longue expérience de la recherche généalogique antillaise, ce que nous allons dire ne doit être pris que comme des pistes de réflexion, basées sur des observations dans les registres de catholicité puis d'état civil, sans valeur scientifique. Signalons par ailleurs que, malgré nos efforts, nous n'avons rien pu trouver comme textes officiels prescrivant comment nommer les esclaves nouvellement affranchis, sinon "négativement", c'est-à-dire comment ne pas les nommer.

I LES NOMS DES ESCLAVES

Les actes de catholicité des "libres", quelle que soit leur couleur, blancs, noirs ou mulâtres, étaient tenus en général sur des registres séparés de ceux des esclaves et seuls les registres des libres étaient recopiés et envoyés à Versailles. Quelques registres d'esclaves ont été conservés, en Guadeloupe et à la Martinique, datant des dernières années avant l'émancipation, mais ils n'ont pas été microfilmés et ne sont pas disponibles en Métropole. Notre seule source pour connaître les noms des esclaves est donc celle des recensements du XVIII^e siècle et celle des actes notariés tels qu'inventaires après décès et ventes d'habitations.

Il y apparaît clairement que, sauf rares exceptions, les esclaves n'avaient que des prénoms, parfois accompagnés d'un surnom mais, les familles n'étant pas "officielles", ce surnom ne pouvait pas devenir un nom patronymique transmis.

Nicole Vanony-Frisch, qui a étudié "Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime (1770-1789)", a recensé les prénoms de plus de 9.000 esclaves. C'est à son étude que nous empruntons ce qui suit. Elle indique : "Nous ignorons totalement dans quelles circonstances ces prénoms étaient choisis ou attribués. A la descente du négrier, le captif africain a déjà un nom, voire deux : celui qu'il avait en Afrique (et qu'il continue probablement d'utiliser ainsi que ses compagnons) et celui qu'il a reçu de l'équipage (nom de personnage historique, mythologique, voire diminutif de saint). A son entrée sur l'habitation, un nouveau nom pouvait remplacer le ou les deux autres, à moins qu'un surnom ne vienne tout simplement le compléter. Ce surnom aidait alors à distinguer plusieurs esclaves portant le même nom. Il tournait parfois au sobriquet et devenait, sans que nous sachions dans quelles circonstances, le nom définitif, celui qui sera inscrit sur les listes, les recensements, en un mot, le nom officiel."

Elle donne ensuite des exemples de surnoms, concernant le caractère (Sans-Chagrin, Docile), le physique ou l'état de santé (Gros-Jean, Fragile), l'origine (L'Africain, Congo, Ibo) et d'autres exemples de prénoms manifestement africains conservés (Acta, Aly, Fatma), peut-être par paresse du propriétaire acquéreur de nombreux esclaves ! A côté des très nombreux prénoms chrétiens, il y a des noms mythologiques ou historiques (Pompée, Vénus, Charlemagne, Niobé), ou pris dans l'onomastique militaire (Lafleur, L'Espérance), le répertoire de la comédie (Colombine, Chérubin) et de nombreux noms fantaisistes (Canard, Hyver, Belleruche). Quand plusieurs esclaves d'une même habitation portent le même prénom (que de Marie !) l'usage les distingue par un deuxième prénom ou un sobriquet. Mais il n'y a jamais de "nom de famille" : on parlera de "Hector de l'habitation du Mont-d'Or" ou de "Pauline négresse du sieur Lemercier". Et le "surnom" n'est pas transmis à la génération suivante, d'ailleurs presque toujours impossible à reconstituer par manque de document.

II DU XVIII^e SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

La tenue des registres paroissiaux

Nous avons déjà indiqué que seuls les registres paroissiaux des libres, sans distinction de couleur étaient recopiés et envoyés à Versailles, grâce à l'édit du roi de juin 1776. Même dans le cas où tous les actes étaient sur un même registre, chronologiquement, non séparés, le copiste ne recopiait pour l'expédition en France que les actes concernant les libres, comme en fait foi la comparaison entre un registre ancien de Trois-Rivières de Guadeloupe, récemment retrouvé, et son double envoyé en France et conservé à Aix-en-Provence (avec microfilm consultable au CARAN). Or l'édit de 1776 n'établit aucune exclusive dans les actes à recopier; nous ne savons pas s'il y avait des "instructions secrètes" parallèles ou si cette exclusion était le fait des copistes (mais elle serait alors le

fait de tous les copistes, ce qui est improbable). Cependant c'est une situation logique. En effet, l'édit avait pour objet de conserver "l'état civil comme les propriétés de ceux de nos sujets qui habitent ces pays" et témoigner de "l'existence de nos sujets qui passent dans les dites Colonies". Les esclaves étant des "biens meubles" il était inutile de recopier les actes les concernant personnellement, ni même de les conserver au-delà de leur existence; par ailleurs les recopier auraient considérablement augmenté la charge des copistes, étant donné leur nombre. On peut penser par ailleurs que c'est là l'explication du fait (qui complique le travail de recherche généalogique) que les tables établies a posteriori en France "oublient" souvent de répertorier les actes qui concernent les noirs et mulâtres libres, lesquels portent souvent en marge du registre paroissial non pas le nom, comme pour les blancs, mais les mentions "n.l." (nègre libre), "m.l." (mulâtre ou métis libre), "q.l." (quarteron libre); ceux qui ont établi ces tables devaient considérer qu'on n'aurait jamais besoin de prouver leur identité en France et que les répertorier alourdirait inutilement le travail.

Les nègres libres

Dès le XVIII^e siècle, on trouve des exemples de "nègres libres". Le recensement de la Guadeloupe en 1664, qui donne le nom de tous les habitants de l'île (avec des lacunes, bien entendu), aussi bien des blancs que de leurs esclaves, avec les âges, nomme d'abord les propriétaires blancs, puis leurs serviteurs blancs, avec prénom et nom, puis enfin les "nègres", avec prénom seulement. Or on y trouve, dans le quartier qui va de la rivière à Collas jusqu'à l'anse à la Barque (du côté de Bouillante, au nord de Vieux-Habitants), la famille de "Jean SENCE, nègre, 50 ans; Glaudine, négresse, sa femme, 30 ans; Jeanne, leur fille, 13 ans; Françoisse, leur fille, 9 ans; Hanry, leur fils, 5 ans". C'est une des rares familles, sinon la seule, dont on peut suivre la descendance dans les registres paroissiaux, comme cela a été fait par un des membres de notre association, Yvain Jouveau du Breuil, qui suppose cependant, mais sans preuve formelle, qu'il s'agit en fait d'une famille de Caraïbes.

Les noms donnés aux affranchis

Sous l'Ancien Régime, les affranchissements n'étaient pas reportés dans les registres qui étaient des registres paroissiaux, rappelons-le, et ne comprenaient donc, bien entendu, que des actes de catholicité. On voit simplement apparaître dans les pages des registres des personnes ou des familles qui n'y figuraient pas encore, avec, en général, la mention de couleur. Or, quand on essaie de reconstituer la généalogie de ces familles, la difficulté vient de ce que, même pour des familles légitimement mariées, le nom patronymique est fluctuant, tantôt indiqué, tantôt pas, tantôt remplacé par le nom de la mère ou bien par un autre nom et, d'une génération à l'autre, la transmission n'est pas systématique.

1 Le nom du père blanc

Il est à remarquer que, théoriquement, un enfant naturel mulâtre non reconnu n'avait pas le droit de porter le nom de son père blanc.

Un arrêt du conseil supérieur du Port-au-Prince (St-Domingue), du 24 septembre 1761, transcrit dans le registre paroissial, et pris à cause d'un "abus préjudiciable à la Colonie", interdit aux notaires et aux curés de transcrire les actes des libres et affranchis "sans y exprimer leur qualité de nègres, mulâtres ou carterons libres" et leur interdit aussi de "donner aux enfants illégitimes les noms de leur père putatif ou d'adoption sans leur consentement par écrit". Si l'arrêt est pris c'est que "l'abus" devait être courant.

De même un arrêt du conseil de Guadeloupe, du 15 novembre 1763, interdit, de façon rétroactive, de donner le nom de leur père blanc à des mulâtres illégitimes, car cela est "préjudiciable à la sûreté de l'état et à l'honneur des familles".

Dans les registres on voit en fait assez souvent "Paul dit Mercier", par exemple, MERCIER devant être le nom du "père putatif", et "dit" finissant par disparaître, en général à la génération suivante.

En Guadeloupe, on trouve (exemple parmi d'autres) Jacques BLONDEAU dit "mulâtre libre" à son décès en 1726 mais seulement "fils de Nicolas Blondeau et de Catherine PAUL" à son mariage en 1702. Il serait né vers 1665 à Capesterre, dont les registres existent pour cette période mais où on ne trouve pas son baptême; un Nicolas Blondeau était bien chirurgien à Capesterre à l'époque de cette naissance et son mariage avec "honorabile dame Marguerite DUPRÉ" eut lieu en 1668; on peut donc supposer que Catherine Paul était négresse, esclave peut-être affranchie plus tard. Quand Jacques Blondeau épouse en 1702 Rose DAVID, qui lui donnera au moins onze enfants, celle-ci est dite "fille de Guillaume David et Catherine négresse créole" et aussi "esclave de Mme Monnet qui a vendu la dite Rose à Jacques Blondeau qui lui a donné la liberté avant la célébration du mariage". Ces libertés pour mariage sont les seuls affranchissements mentionnés, succinctement, dans les registres paroissiaux.

Au XVII^e siècle donc, le nom du père blanc était donné au fils ou à la fille naturelle, esclave puis affranchie, sans guère de problème. La mention de couleur n'apparaît d'ailleurs qu'épisodiquement et c'est en reconstituant toute la famille et en lisant tous les actes, parfois sur deux ou trois générations, qu'on découvre qu'il s'agit de familles de couleur. C'est au XVIII^e siècle que la situation s'est durcie, les libres devenant de plus en plus nombreux et revendiquant des droits (héritage en particulier) que ne leur reconnaissait pas la descendance légitime blanche.

2 Le nom de l'ancien propriétaire

Ce cas se trouvait aussi au XVII^e siècle sans grand problème. Ainsi on trouve au Gosier (Guadeloupe) la famille BOURDENAIVE, issue de Jean BOURDENAIVE, nègre libre né après 1664, et de Catherine LALLIÉ (ou LULIE, SALIEZ, etc.), mulâtresse libre. Or le recensement de 1664 fait apparaître un Jean BOURDENAIVE de 34 ans, marié avec Françoise DENEVEAU de 24 ans et qui en a Christine, 3 ans et Denis, 10 mois. Au recensement de 1671, il n'y a plus que Mademoiselle BOURDENAIVE, sans enfants. Sans en avoir la preuve formelle, on peut supposer que Jean BOURDENAIVE, nègre, a été affranchi par la famille BOURDENAIVE qui lui a même donné le prénom du père de famille.

3 L'ancien surnom de l'esclave

Quand on trouve des nègres libres dont le nom n'est celui d'aucune famille blanche présente dans les recensements ou dans les registres, on peut supposer que c'est le surnom ou sobriquet qu'il portait quand il était esclave. Ainsi pour Nicolas PELOU, nègre libre natif de Capesterre, fils de Louis PELOU et de Nanon, qui épouse à Petit-Bourg en 1742 Marie SADÉ, négresse libre, fille de Pierre SADÉ et de Marie CHARLES.

4 Le prénom de la mère ou du père

A la fin du XVIII^e siècle, les curés transforment souvent le prénom de la mère en nom de famille à partir du mariage du fils naturel; dans les familles légitimes, c'est le prénom du père qui devient nom patronymique. Cet usage se maintiendra au XIX^e siècle. Léo Elisabeth donne l'exemple de son ancêtre Elisabeth, dont la liberté est confirmée en 1832 et dont le fils Daniel devient, en se mariant, Daniel ELISABETH.

III LA PREMIÈRE ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN GUADELOUPE ET EN GUYANE

Le 4 février 1794, la Convention abolit l'esclavage. La Martinique étant devenue anglaise en 1794 n'appliqua pas ce décret et ne connut pas la première abolition. Il n'en fut pas de même pour la Guadeloupe et la Guyane, restées françaises, ou pour St-Domingue, où l'abolition fut proclamée dès avant l'arrivée du décret officiel.

Mais, en ce qui concerne l'identité des anciens esclaves devenus "cultivateurs", cela ne changea pas grand chose car il n'y eut pas d'attribution de nom patronymique : ils gardèrent leur seul prénom, parfois accompagné du surnom qu'on leur connaissait et les très nombreux actes d'état civil les concernant, dans le registre de Pointe-à-Pitre par exemple, les distinguent par le nom de l'habitation, souvent abandonnée par son propriétaire et séquestrée, sur laquelle ils travaillaient. On n'avait pas la possibilité, en ces temps troublés où il fallait défendre les îles contre les Anglais et assurer la subsistance dans des conditions difficiles du fait de l'arrêt des relations avec la France, de mettre sur pied une vaste entreprise d'enregistrement d'identité. Et puis on n'en éprouvait pas le besoin.

Quand "l'ordre ancien" fut rétabli en 1802, les esclaves qui avaient soi-disant bénéficié du décret de la Convention retrouvèrent leur statut d'esclaves après plusieurs années (1794 à 1802) de "liberté" (toute relative puisqu'ils devaient rester sur les habitations en y travaillant comme par le passé). C'est un fait horrible et inhumain dont on ne parle guère car il ne fait pas honneur à la France. On décida même de revenir à la situation de 1789, ce qui fait que ceux qui avaient obtenu leur affranchissement entre 1789 et 1794, assez nombreux puisque l'air de temps s'y prêtait, mais qui avaient perdu leur lettre d'affranchissement, redevinrent esclaves. Certains devinrent fous. Des révoltes sanglantes conduisirent, les unes à l'indépendance d'Haïti, les autres au suicide collectif de DELGRÈS, à la Guadeloupe.

Quand les registres d'état civil parvinrent en France et que, plus tard, on en fit les tables, on n'y inscrivit pas les actes concernant les "cultivateurs", c'est à dire ceux qui étaient restés sur les propriétés ou, comme on dit aux Antilles, les habitations.

Et tout redevint comme avant la Révolution, pour quelques années encore, c'est-à-dire que ce que nous avons indiqué pour la période du XVIIIe siècle à la Révolution est de nouveau valable, jusqu'en 1830, avec la différence toutefois que la traite des noirs fut supprimée par une ordonnance de Louis XVIII du 5 janvier 1817, transformée en loi en 1818 et que les textes réglementaires sur la vie des esclaves et les conditions de leur affranchissement se multiplièrent.

IV DE 1830 À 1848

Nous tirons ce qui suit principalement d'un article de Léo Elisabeth dans un bulletin de notre association :

Le 12 novembre 1830, un arrêt supprime les anciennes lois discriminatoires et, par la suite, de nouveaux règlements rendent la confirmation des libertés de fait plus libérales et gratuites. L'ordonnance royale du 29 avril 1836 rend obligatoire l'attribution d'un nom aux libres (pour éviter la multiplication de prénoms et surnoms semblables dans un même quartier) mais interdit de prendre le nom d'un blanc sans l'autorisation écrite non seulement du père mais de toute la famille.

Les affranchissements se multiplient dans les registres d'état civil dans les quelques années qui vont de 1836 à 1848 et les responsables ne laissent guère les libres choisir leur nom. Léo Elisabeth suppose qu'il y avait une espèce de dictionnaire pour aider les officiers d'état civil à créer des noms mais ce n'est qu'une supposition car on n'a rien retrouvé de tel. Les pratiques les plus courantes sont les suivantes, d'après observations de plusieurs registres de Martinique :

- Quelques rares noms africains, comme la négresse moko QUINQUA.
- L'anagramme ou la simple inversion des lettres du nom de la famille blanche dont le libre est issu ou dont il était esclave : CROUZET devient TEZOURC.
- Comme à la fin du XVIII^e siècle, le prénom de la mère naturelle ou du père légitime devient nom de famille des descendants.
- Le nom a un rapport avec le métier exercé : CHARPENTIER, CIZEAU ou PINCEAU.
- Très nombreux noms tirés de l'onomastique grecque ou latine, de la géographie ou de la nature.

V L'ABOLITION DE 1848

Le 27 avril 1848, le Gouvernement provisoire de la République abolit l'esclavage dans les colonies françaises. Cette fois, c'est de façon massive qu'il faut donner un état civil, et donc un nom patronymique, à des milliers de personnes. On conserve, de façon partielle malheureusement, les grands registres dit, selon les îles, "d'individualité" ou "de nouveaux-libres" ou "de nouveaux-citoyens". L'établissement de cet état civil, que le gouvernement français envisageait de terminer en deux ans, s'est étalé en fait sur plus de dix ans, de fin 1848 à 1862. Seuls une étude et un dépouillement de ces registres permettrait de voir de façon précise comment furent attribués les noms. Encore une fois, nous n'avons pas pu découvrir d'instructions officielles données aux officiers d'état civil sur ce point précis. Certains considèrent qu'il y en avait sûrement et d'autres que toute latitude était laissée à la fantaisie des officiers d'état civil. Voici les termes de la circulaire du 7 mai 1848 intitulée "Instructions pour l'exécution du décret du 27 avril" : "Il sera indispensable de faire procéder par les officiers de l'état civil à un enregistrement général de la population émancipée, en prenant pour point de départ les registres matricules actuellement existants et en conférant des noms aux individus ou aux familles comme on l'a fait jusqu'à ce jour dans le système de l'affranchissement partiel." Les "registres matricules" étaient les listes, mises à jour tous les ans, des esclaves avec prénom et âge, où chacun d'eux avait un numéro matricule et qui était en fait leur seul "état civil" à l'époque de l'esclavage.

La formule à utiliser pour l'inscription sur les registres de 1848 est la suivante : "Le citoyen (ou la citoyenne) NN (ancien nom de l'inscrit), né(e) dans la commune de..., âgé(e) d'environ..., fils (ou fille) de... et de..., vivants (ou décédés), domicilié(e) à... et inscrit précédemment au registre matricule des esclaves sous le n°..., s'est présenté(e) devant nous et a reçu les nom et prénoms de..."

En fait, l'observation des registres originaux conservés dans les communes montre une situation beaucoup plus complexe, avec reconnaissances entraînant des renvois et changements de noms. Du fait que l'établissement de l'état civil s'est étalé de 1848 à 1862, comme nous l'avons indiqué plus haut, on peut trouver :

Un premier acte où un individu se présente seul et il lui est donné un premier nom.

La mère se présente ensuite et reconnaît l'enfant d'où deuxième nom.

La grand mère se présente et reconnaît sa fille donc... son petit fils change de nouveau de nom.

Enfin le père se présente, ou se marie avec la mère et reconnaît ses enfants.

On peut avoir ainsi quatre noms différents pour une même personne !

Inutile de dire qu'il a fallu "un certain temps" pour que la stabilisation du nom se fasse.

Remarquons cependant que sur les habitations, surtout les plus importantes, l'officier d'état civil s'est souvent déplacé lui-même et a pu procéder à une "reconstitution des familles". Mais rien n'empêche qu'un enfant ait été "nommé" sur une autre habitation où il était esclave ou bien qu'il ait été libéré antérieurement.

L'attribution des noms

Une fois encore, nous pouvons donner des pistes quant aux attributions de noms, des indications d'ensemble basées sur nos observations et celles de membres de notre association. Il y a des noms qui correspondent à ce qui se faisait déjà dans les périodes précédentes lors des affranchissements ou des confirmations de libertés et d'autres qui diffèrent.

Ce qu'on ne trouve pratiquement plus, c'est le prénom du père ou de la mère devenu nom. On ne trouve absolument plus le nom intégral des familles blanches existantes.

Dans certains registres, on peut découvrir des constantes et dans d'autres la plus grande variété. Nous allons, dans cette masse, prendre quelques exemples parmi les plus fréquents

- **Les noms géographiques** : BORDELAIS, CATALAN; mais aussi, à Pointe-à-Pitre par exemple, le dictionnaire des communes de France a fourni des toponymes et on trouve, se suivant, SOMBERNON (en Côte d'Or), SOMMEVOIRE (en Haute-Marne), SOMMIÈRES (dans le Gard), SONGEONS (dans l'Oise); à Petit-Canal, l'officier d'état civil devait être du sud de la France car il a nommé les nouveaux libres BEUCAIRE, CASSIS, MARTIGUES; à Bouillante, il devait rêver de voyages et a utilisé MADÈRE, LAUSANNE, LIBAN, BAIROUT, LAPONIE, etc.
- **Les minéraux**, à la Désirade : ALUMINE, AMIANTE, ARGILON, etc.
- **Les personnages célèbres et ceux de la Bible** : CAPET, ROUSSEAU, EPAMINONDAS, NELSON, URIE, etc.
- **Les noms tirés du latin** sont fréquents : LEGITIMUS, SEXTUS, CIVIS mais aussi, à Morne-à-l'eau, ALCIBIADE, ARCHIMÈDE, PLINE, ROMUS, REMULUS, TACITE.
- **Des patronymes odieux** ou qui tournent la personne en dérision, par exemple à Saint-Louis de Marie-Galante : CARTOUCHE, MIRLITON, PALOURDE, LANGOUSTE mais aussi CLITORIS, COQUERA (= fera l'acte sexuel) ou COQUERAPA (ne le fera pas).
- **Des inversions ou anagrammes** des noms patronymiques, portés ou non dans l'île, comme SIOBUD (DUBOIS) ou NIRELEP (PELERIN).
- **Des variantes à partir d'un même nom**, en inversant ou changeant des lettres : au Marin de la Martinique, YOUMA, YOUAN, YOMAN

VI DE NOS JOURS

De nos jours ? Le problème ne se pose plus semble-t-il, tout Français, qu'il soit de métropole ou des départements d'outre-mer ayant son nom, depuis au moins trois générations. Et pourtant le nom, ou plutôt le prénom, reste chargé d'une valeur particulière. Il existe toujours ce qu'on appelle le "nom de savane", c'est-à-dire le nom secret, qu'on ne proclame pas pour ne pas attirer le mauvais œil et, autre fait qui peut paraître curieux il arrive qu'une servante qui change de patronne, dise à la nouvelle patronne s'appeler Louise alors que la précédente la connaissait comme Marguerite et la précédente encore sous le prénom de Jeanne.

Mais la grande différence avec tout ce qui précède c'est que, cette fois, c'est l'intéressée qui décide de se donner un autre prénom et non plus un officier de l'état civil qui lui attribue d'autorité un patronyme ! Le temps de l'esclavage est heureusement révolu.

CONCLUSION

Nous vous avons donné un aperçu des particularités de l'état civil antillais et guyanais. Comme vous pouvez le supposer, cela entraîne de nombreuses conséquences quant à la recherche généalogique, mais c'est là un autre sujet. Encore une fois, nous pouvons dire que, dans nos départements d'Outre-mer, la généalogie est indissociable de l'histoire.

SOURCES

"Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime (1770-1789)" Nicole Vanony-Frisch; Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 63-64, 1er-2e trimestres 1985.

"Une branche inconnue des ROBIOU de St-Domingue" B. et Ph. Rossignol; Cahiers du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique n° 30, 1989, pp. 266 à 277.

"Dictionnaire des familles guadeloupéennes de 1635 à 1700" Jean et Denise Goddet-Langlois, Editions Exbrayat, Fort-de-France 1991.

"Histoire de l'esclavage à la Réunion" Gabriel Gérard, bulletin du Cercle généalogique de Bourbon n° 46.

Articles publiés dans Généalogie et Histoire de la Caraïbe :

- "Comment un Blanc devient un "homme de couleur libre" Henri Blancan (n° 8, pp. 60 à 62)
- "Une famille de Guadeloupe, Les SONGEONS" Pierre Bardin, Hélène Girard, Jean Paul Hervieu, Claude Naine-Lafages, B. et Ph. Rossignol (n° 17, pp. 148-149 et n° 18, pp. 156-157)
- "ZOEL-AGNES et EDOUARD ALEXANDRE : les noms des libres au début du XIXe siècle" B. et Ph. Rossignol
- "Les Caraïbes à la Guadeloupe au XVIIe siècle" Yvain Jouveau du Breuil (n° 27, pp. 324 à 327)
- "Onomastique en Guadeloupe" Joël Mabilia (n° 29, p. 367)
- "L'ascendance ARGILON et MARIGNAN en Guadeloupe" Aline Argilon (n° 30, pp. 388-389)
- "Le nom patronymique en Guadeloupe" Gérard Lafleur (n° 32, pp. 426-427)
- "Le nom patronymique en Guadeloupe" Maurice Barbotin (n° 35, p. 519)
- "La recherche généalogique en Haïti" Peter J. Frisch (n° 36, pp. 538-539)
- "Noms donnés aux gens de couleur libres" Léo Elisabeth (n° 37, pp. 556-557)
- "A propos des libres" Léo Elisabeth (GHC n° 38, pp. 572-573)
- "L'affranchissement d'esclaves dans les colonies françaises d'Amérique" Philippe Camprasse (n° 39, pp. 592 à 594)
- "Les LASSÈGUE et les BOISROND, familles de St-Domingue" B. et Ph. Rossignol (n° 47, pp. 752 à 755)
- "Les noms de famille aux Antilles" Guy Stéhlé (n° 51, pp. 824 à 826)
- "L'édit du roi de juin 1776" (n° 55, pp. 908 à 911)
- "Un exemple de recherche : famille de nouveaux-libres" Pierre Bardin (n° 62, pp. 1092-1093)
- et nombreuses réponses à des questions.

**Conférence donnée aux archives départementales à Bisdary le vendredi
18 février 1994 sous l'égide de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.**

APPORTS RÉCIPROQUES DE LA GÉNÉALOGIE ET DE L'HISTOIRE ANTILLAISES

Philippe et Bernadette Rossignol

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous sommes très sensibles à l'accueil qui nous est fait.

Il faut vous dire que nous sommes un peu émus d'avoir à parler devant tant de personnes compétentes et savantes car jusqu'à présent, pour parler de nos recherches antillaises, nous choisissons un auditoire généralement ignare sur ce sujet : les participants aux Congrès de généalogie dans des villes aussi antillaises qu'Arras, Lyon ou Vichy.

Mais il faut bien soutenir son mémoire devant un public averti et nous espérons y réussir.

Nous avons commencé nos recherches sur les Antilles il y a dix-huit ans, l'âge de la majorité, à l'occasion d'un premier voyage ici. Nous devons dire que, dès le début, l'aide de M. Hervieu ne nous a jamais été comptée.

Des recherches que d'aucuns qualifieraient d'égoïstes nous sommes passés à la publication d'un journal destiné d'abord aux membres de notre famille mais qui, grâce au dépôt que nous en faisons tant ici que Rue Oudinot, nous a permis d'enrichir considérablement notre réseau de connaissances et d'apprendre une foule de choses sur des sujets qui étaient loin de nous être familiers.

Mademoiselle Ménier et Monsieur Debien sont deux personnes qui ont fait preuve à notre égard d'une patience dont nous leur serons toujours reconnaissants.

Mais, contrairement à la recherche historique, nous semble-t-il, **la généalogie a besoin d'échanges** et le généalogiste est bien souvent un extraverti, quelquefois un peu encombrant, qui veut communiquer son virus aux autres.

Nous avons donc fondé, avec des généalogistes martiniquais, le "Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique" où nous avons publié, entre autres, "l'ascendance antillaise de Saint-John Perse".

Nous avons découvert alors le plaisir des dépouillements collectifs avec le recensement de 1671 de St-Christophe. Nous nous souviendrons toujours de l'affrontement des trois "binômes" qui avaient fait le dépouillement lorsqu'il a fallu confronter les résultats avant la saisie en informatique. Nous avons alors touché du doigt la différence de lecture que faisaient un historien et un généalogiste pour un même document.

En 1989, avec des amis rencontrés au fil des recherches, nous avons fondé "Généalogie et Histoire de la Caraïbe" car nous voulions développer les échanges et les contacts sans ostracisme.

Aujourd'hui plus de 300 adhérents, répartis dans le monde sont tous les véritables animateurs de l'association. Le numéro 58 du bulletin pour le mois de mars, que les abonnés guadeloupéens auront en avant-première à l'issue de cette causerie, contient la contribution de 42 personnes différentes au long de ses 32 pages. Avec ce numéro nous sommes fiers d'atteindre la millième page et de la fêter à la Guadeloupe.

Notre association se veut un lieu de rencontre entre historiens et généalogistes. Sans atteindre à la qualité des articles qui sont publiés dans le bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, et que nous attendons impatiemment, nous pouvons faire état d'une tenue honorable et d'une grande variété de sujets et d'auteurs.

M. Abénon, rencontré récemment lors d'un colloque à Saint-Denis, nous a fait remarquer que notre champ d'action s'élargissait. En fait ce sont les auteurs qui élargissent le champ d'action et cela grâce aux apports diversifiés des généalogistes et des historiens, tant débutants que chevronnés.

Et pourtant ces deux catégories de chercheurs entretiennent des rapports qui, parfois, devraient faire l'objet d'une étude psychiatrique.

Les historiens reprochent aux généalogistes :

- de se concentrer uniquement sur leurs chères familles,
- de rester au niveau des individus sans appréhender les grands mouvements de l'Histoire,
- de s'attacher à des détails sans importance et surtout...
- d'encombrer les salles d'archives.

Les généalogistes ont, pour leur part, un nombre aussi grand de reproches à faire aux historiens :

- de répéter sans contrôle ce que d'autres historiens reconnus ont écrit,
- de trop manier les grandes idées et les statistiques, quelquefois en sélectionnant ce qui les arrange,
- de ne pas s'occuper des personnes et de ne pas publier ou déposer leurs travaux de dépouillement et enfin...
- de ne se reconnaître qu'entre historiens... et encore !

Un peu de tout cela est vrai mais il est certain que, beaucoup plus que dans l'Hexagone, les Antilles favorisent le travail conjoint des historiens et des généalogistes et cela s'étend à toute la région caraïbe. On s'aperçoit, au fil des recherches, que l'on est obligé de dépasser le cadre d'une île.

Les migrations et les événements ont poussé des familles ou des individus à s'établir dans d'autres lieux.

Que sait-on des esclaves établis en métropole ?

Lors du congrès de généalogie de Bordeaux en 1991 nous avons fait une conférence sur les départs vers les Antilles et les retours en métropole du XVIIème au XIXème siècle.

Nous avons tenté d'aborder le sujet des esclaves et des libres de couleur établis en France pour constater surtout que l'on manquait de sources et d'études sur le sujet.

Nombre de blancs des Antilles revenaient pour des séjours temporaires ou des retours définitifs avec un ou plusieurs esclaves. Or ceux-ci ne retournaient pas toujours dans leur île, soit que leurs maîtres les aient libérés pour leurs bons services, soient qu'ils aient réclamé et obtenu devant les tribunaux cette liberté. Il arrivait aussi que des habitants envoient un esclave en France pour apprendre un métier et que, celui-ci appris, l'esclave rechigne à repartir.

Il faut y ajouter les mulâtres que les pères blancs ne légitimaient pas toujours mais affranchissaient souvent et emmenaient avec eux en France ou les y envoyaient pour leur éducation. Certains sont devenus célèbres, comme le chevalier de SAINT-GEORGES, fils d'un habitant de la Guadeloupe.

En fait les esclaves, anciens esclaves et sang-mêlé originaires des Antilles étaient très nombreux en France. Une ordonnance de 1738 leur interdisait formellement de se marier en France. Les lois et ordonnances les concernant sont nombreuses, répétées, ce qui prouve qu'elles étaient peu appliquées. Pierre Pluchon, qui a étudié le sujet, dit qu'à Bordeaux les noirs, en général domestiques, apparurent dès la fin du XVIIe siècle et qu'en 1725, un tiers était des libres et deux tiers des esclaves.

On en trouvait beaucoup dans tous les ports de la façade atlantique mais aussi quelques-uns à l'intérieur des terres, en Languedoc par exemple. En 1777, il y avait 71 noirs et mulâtres en Provence, dont 30 esclaves. Enfin, Paris avait une importante colonie de noirs et mulâtres, libres ou esclaves.

Nous avons d'ailleurs publié le compte-rendu d'un accident survenu au "nègre AZA" dans les rues de Paris à la fin du XVIIIe siècle.

Dans les réfugiés à Marseille sous la Révolution nous avons trouvé Alexandre, "mulâtre de Guadeloupe, établi en France avant la guerre, aujourd'hui cordonnier, faisant travailler en ville, marin de profession".

L'aire géographique des recherches est en fait très large et dépasse forcément le cadre français ou francophone. Nous avons donc cherché à établir des contacts en dehors des Antilles françaises.

D'abord lors d'un voyage en Louisiane où nous avons été accueillis chaleureusement et pilotés avec efficacité par un guadeloupéen devenu américain, pardon, citoyen des Etats Unis d'Amérique.

Ceci nous a permis de découvrir l'intérêt que portaient de nombreux louisianais à leur ascendance dans les îles françaises, en particulier St Domingue, sans pour autant parler français. Mais la contribution de La Fayette, de d'Estaing et de nombre d'antillais à la guerre d'indépendance est toujours évoquée avec chaleur et amitié.

Disons de plus que la visite des universités et bibliothèques américaines nous a éblouis par la richesse des documents et leur facilité d'accès.

A Cuba nous sommes par contre tombés sur une indigence complète de recherches sur la période antérieure au XXe siècle. Pourtant des archives existent, riches semble-t-il, mais peu, pour ne pas dire pas, exploitées.

Or, tant aux Etats Unis que dans les îles anglaises et espagnoles, des antillais français ont fait souche ou sont passés.

Les généalogistes qui se trouvent confrontés à ces déplacements sont conduits à étudier l'histoire pour les comprendre et il reste à étudier **l'influence de ces familles déplacées sur les événements historiques de leur île d'origine.**

Il est un fait connu que de nombreux antillais étaient à la cour de Louis XVI.

N'accuse-t-on pas Joséphine, à notre avis complètement à tort, d'avoir poussé Napoléon à rétablir l'esclavage alors qu'il vaudrait mieux, sur ce sujet, étudier l'influence anglaise lors des traités de paix ?

Quelle influence peuvent avoir eu les nombreux réfugiés de Saint Domingue aux U.S.A. sur le commerce maritime entre les îles françaises et les U.S.A. ?

Quelle influence politique peuvent avoir eu les réfugiés guadeloupéens à la Martinique sur la coupure de cette île avec la Métropole ?

Quelle influence ont eu en Métropole les réfugiés antillais lors de la Révolution ?

Lors du Congrès de Vichy, l'année dernière, nous avons fait une conférence sur "les réfugiés des Antilles en France lors de la Révolution" et nous avons alors évoqué deux guadeloupéens à Marseille.

Le premier, peu connu, BOUBERS, commissaire des guadeloupéens, qui signe un grand nombre de certificats établis pour les demandes de secours. A travers ces documents on imagine une communauté qui s'épaule et s'organise face à une même situation de gêne et de misère, toutes classes sociales et opinions politiques confondues.

En effet "François Mériadée BOUBERT, déporté de la Guadeloupe" est d'une riche et noble famille d'habitants sucriers et il réunit sous sa houlette des petites gens.

Le deuxième guadeloupéen est le général DUGOMMIER dont on va, peut-être, célébrer le 200ème anniversaire de la mort. Parmi les nombreux Guadeloupéens de Marseille, on trouve en effet la famille du général Jacques COQUILLE DUGOMMIER, connu sous ce seul deuxième nom comme général de la Révolution et décédé en Espagne le 28 brumaire an III (18 novembre 1794). En l'an V, Justine, la fille légitime, âgée de 28 ans, vivait avec Augustine, la fille naturelle, mulâtresse, de 13 ans et Caroline, la mère de cette dernière, 36 ans. Les documents montrent l'embarras des autorités locales pour prendre en compte ces relations familiales : Augustine est dite "la soeur à Justine DUGOMMIER" et Caroline seulement "créole".

A travers ces deux personnages nous pouvons voir qu'il y a encore beaucoup de documents à exploiter et que la collaboration entre généalogistes et historiens ne peut être que bénéfique.

Commençons par **l'apport de l'histoire à la généalogie.**

Le généalogiste doit connaître l'histoire locale et nationale pour écarter immédiatement certaines invraisemblances des traditions familiales ou mieux comprendre la vie d'une famille et ses déplacements géographiques par exemple. Il évitera ainsi de dire et d'écrire "d'après la tradition familiale ma famille a été anoblie à la Martinique par Henri IV" (lettre que nous avons reçue).

S'il se trouve qu'il ne sait comment remonter une ascendance parce qu'il est arrivé au début d'un registre, il cherchera dans les communes voisines et remontera de Grande-Terre en Basse-Terre, redécouvrant ainsi comment s'est fait le peuplement de l'île.

S'il voit, en consultant des registres, que, l'année de la mort d'un ancêtre, les inhumations sont nombreuses, il cherchera dans les livres d'histoire pour en trouver la cause : une épidémie, un tremblement de terre, un incendie, etc.

S'il ne trouve pas un acte dont il connaît la date par un document notarié postérieur, il cherchera à comprendre ce qui s'est passé à l'époque de l'acte.

Par exemple, après le tremblement de terre de 1843, les actes reconstitués à Pointe à Pitre sont classés par ordre chronologique des déclarations faites et non par ordre chronologique des actes originaux perdus.

S'il n'arrive pas à remonter une ascendance et ne retrouve pas le nom de sa famille avant 1850 dans une commune, il pensera à l'abolition de 1848 et cherchera dans les registres des nouveaux libres.

Que dire des généalogistes qui ne connaissent que les dates et lieux des naissances, mariages et décès de leurs ancêtres en ignorant le tissu politique, économique ou géographique dans lesquels ils ont vécu ?

Pour mieux comprendre ses ancêtres il faut élargir au maximum son champ de vision et le nombre et la qualité des travaux historiques modernes ou anciens le permettent.

La recherche historique s'élargit et **les ponts entre généalogie et histoire sont de plus en plus nombreux.**

Il nous arrive maintenant, malgré la grande méfiance, pour ne pas dire le mépris, qu'ont certains mandarins historiens envers les généalogistes, de rencontrer et d'aider des étudiants en histoire.

Nous avons ainsi rencontré une étudiante qui entreprenait des recherches sur les administrateurs et magistrats d'origine antillaise, ayant exercé en Afrique noire.

Nous avons pu lui communiquer des documents familiaux et la mettre en rapport avec des représentants de familles dont elle avait établi la liste. Il est évident que les documents auxquels elle aura accès par cette voie sont différents des documents officiels trouvés en archives. Cela peut permettre un autre éclairage dont profitera aussi le généalogiste.

Le regretté M. Debien nous avait signalé un document sur la Guadeloupe qui se trouvait aux archives de Londres.

Nous avons pu ainsi publier cette liste des habitants de la Guadeloupe en 1664 dans le bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe et nous nous sommes rendu compte, en compulsant toutes les lettres du même fonds, de l'importance de Paris dans le peuplement et les relations commerciales des Antilles, alors que l'on parle toujours de l'Ouest, Normandie et Bretagne.

Les mythes ont la vie dure.

Il est désespérant de lire et d'entendre que Saint-Barthélemy a été peuplé uniquement de normands alors que les travaux de M. Deveau ont montré la très grande variété des origines des familles.

Il est énervant de lire dans les guides touristiques et d'entendre à la télévision que les Matignon sont issus d'une famille noble pourchassée par Victor Hugues, la généalogie prouvant que c'est faux.

Ne serait-il pas plus historique et généalogique de parler, dans un cas, de la pérennité de la tradition normande maintenue par les femmes, et, dans l'autre cas, de la difficile mise en valeur des Grands Fonds par le travail de plusieurs générations ?

Mais il faut de nombreuses années pour que **les travaux des généalogistes**, publiés il est vrai à un très petit nombre d'exemplaires, soient pris en compte par les historiens.

Nous avons eu tout récemment le plaisir de voir citer comme référence notre étude sur l'ascendance antillaise de Saint-John Perse alors qu'elle a été publiée en 1982.

A cette occasion on nous qualifie de généalogistes professionnels ce qui pour nous n'est pas forcément un compliment mais le terme d'amateur que nous revendiquons est trop souvent considéré comme péjoratif. Amateur signifie seulement non rémunéré. C'est un passe-temps très prenant et n'y a-t-il pas des amateurs éclairés ?

La généalogie possède en effet des institutions et une méthodologie.

La Fédération française de généalogie est composée d'environ 140 associations, régies par les lois de 1901, et qui regroupent environ 35.000 adhérents.

Nous sommes loin d'égaliser la Fédération française de football car nous sommes plus discrets et moins fortunés.

"Généalogie et Histoire de la Caraïbe" occupe, au conseil d'administration, le siège de la Région Atlantique car malheureusement notre association est la seule fédérée pour cette zone géographique. J'émet des vœux ardents pour que des associations se créent en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique car, loin d'être une concurrence, cela serait un développement qui serait profitable à tous.

Au sein de la Fédération nous entretenons des liens privilégiés avec les représentants de la Région Pacifique-Océan Indien qui regroupe la Réunion, ancienne île Bourbon, et la Nouvelle-Calédonie.

En plus d'un congrès tous les deux ans où Bernadette ne manque pas de faire une conférence sur la généalogie antillaise et où nous tenons un stand, les associations fédérées font un effort de formation à l'intention des nouveaux généalogistes.

Disons ici que jeune ou vieux, débutant ou chevronné, le généalogiste ne peut pas être qualifié d'ignare nostalgique du passé et mal dans sa peau. Il a souvent fait des études supérieures et il est capable de comprendre et d'apprendre encore.

A travers ces cours ou à travers les bulletins et publications diverses des associations le débutant peut apprendre plusieurs choses importantes.

D'abord à respecter les archives, tant publiques que privées, car elles ne sont pas une propriété personnelle mais le bien de tous. Disons, en passant, que les archives françaises, peut-être les plus riches du monde, pourraient mieux retenir l'attention de nos divers ministres de la Culture et l'attention de nos ministres des finances et de nos parlementaires.

Quand on sait que ce sont les Mormons qui microfilment et dépouillent une partie de nos archives, on peut considérer que nous ne sommes pas bien loin de la situation d'un pays sous-développé !

Pour en revenir à notre généalogiste débutant il apprendra à recueillir les informations, à les lire, les interpréter, les classer et les présenter.

Des sigles généalogiques et des systèmes de numérotation définis de longue date permettent de présenter de façon claire et pratique, tant les ascendances que les descendance, sans phraséologie inutile qui cache très souvent lacunes et imprécisions.

Les généalogistes s'intéressent à des individus qui sont le plus souvent obscurs, comme le plus grand nombre des français actuels, et l'ancêtre d'une personne peut être aussi celui de beaucoup d'autres. Pour cette raison, il faut appliquer une déontologie qui est à l'heure actuelle l'un des grands sujets débattus au sein de la Fédération.

Il est indispensable de respecter les susceptibilités familiales et la vie privée de chacun, en particulier en ce qui concerne les actes de moins de 100 ans c'est à dire les personnes vivantes.

Là, comme dans toute "bonne société", il faut dire la vérité mais pas forcément toute la vérité. Certains appelleront cela cacher ce qui est honteux; nous préférons dire discrétion et respect d'autrui. Par contre il est évident que cela ne doit pas amener à faire un roman et dans cette optique tout travail généalogique sérieux doit, comme tout travail historique, citer précisément et complètement ses sources. Cela doit permettre à tous de faire vérifications et recoupements.

Dans cet ordre d'idée les logiciels de généalogie peuvent être utiles à la collecte des données et à la présentation des recherches mais ne sont en aucun cas une garantie de la qualité du chercheur.

Toute donnée, tout document doit subir une critique interne et une critique externe, comme on l'enseignait en philo du temps où nous passions le bac.

Que de traditions familiales anciennes ou récentes pourraient être dégagées des "améliorations" apportées par les générations successives pour devenir des faits historiques et non des légendes !

Car la vérité doit sortir de la confrontation de plusieurs sources et documents. Les documents sont le terreau sur lequel fleurissent aussi bien l'histoire que la généalogie même si les fleurs sont différentes.

Que les historiens démographes nous excusent, mais il intéresse peu le généalogiste de savoir qu'une famille moyenne comprend, par exemple, 2,3 enfants car nous n'avons jamais trouvé 2,3 enfants dans les familles que nous avons étudiées.

Par contre le travail de collecte que font un grand nombre d'historiens avec beaucoup de patience est d'une grande utilité à ceux qui s'intéressent à l'histoire des familles, autrement dit, la généalogie.

Lorsque nous avons été amenés à traiter de **la liste des habitants de la Guadeloupe en 1664** dont nous avons parlé précédemment, il a fallu faire la saisie informatique du recensement de 1664, du nominatif de 1671 et des registres les plus anciens dont celui de la Capesterre qui commence en 1639.

Nous avons pu faire plusieurs constatations :

- que les femmes et les filles n'étaient pas recensées à Capesterre en 1664, pas plus que la "maison" de HOUEL.
- que seuls les présents sont recensés.
- qu'il n'y a rien sur la Grande-Terre alors qu'elle était déjà peuplée, même faiblement.
- que ce document étant destiné aux impôts, on peut mettre en doute la véracité de ce qui y est inscrit.

Enfin il y a des erreurs de recopie flagrantes. Ainsi une mariée de 8 ans en avait en fait 18, or une étude historique la mentionne comme exemple de mariage précoce, semblant oublier que le droit canon et le droit civil s'opposaient à des mariages si précoces.

Une autre source commune aux historiens et aux généalogistes est celle des **registres paroissiaux et d'état civil**.

- l'historien fera des statistiques sur le nombre de baptêmes, mariages et décès ou sur le nombre des négociants et commerçants à un moment donné dans une ville.
- le généalogiste se promène dans le temps et suit une famille avec ses alliances. Il n'est jamais sûr, tant qu'il n'a pas vérifié et recoupé de nombreux actes; cela l'amène à des présomptions qu'il confirme ou remet en cause. Il sait ainsi par la pratique régulière que de nombreux actes sont incomplets, faux ou absents.

Par exemple un historien faisant une généalogie rapide peut conclure que sur 13 enfants, 6 sont morts bébés tout simplement parce qu'il n'en retrouve pas trace dans la commune ou les communes proches.

Un généalogiste découvrira dans une commune éloignée ou en métropole le décès tardif d'un enfant célibataire, dans un baptême qu'un oncle qu'on croyait mort bébé est parrain du nouveau-né, et, par un partage après décès, quels sont les enfants vivants ou ayant laissé une descendance aux décès de leurs propres parents et supposera, tant qu'il ne l'aura pas vérifié, que les enfants non cités sont morts sans alliance ni descendance avant le décès des parents.

En fait, généalogistes et historiens ne peuvent pas ignorer que **ce sont les familles qui ont fait les Antilles** et que celles-ci ont été une terre de peuplement, libre ou forcé. Ces familles se sont continuellement renouvelées par des apports extérieurs. Il resterait alors à étudier l'influence de la femme antillaise sur la création et la permanence du monde créole.

Nous terminerons par **plusieurs vœux** :

- généalogistes, consultez plusieurs sources et n'oubliez jamais de les noter et de les citer.
- historiens, prenez garde à l'orthographe des noms et à leurs variantes; ne créez pas des familles fictives réunies par une simple homonymie; accompagnez toujours vos livres d'un index des noms cités : les généalogistes sont avides de livres qui leur parlent de personnes et de la vie.
- généalogistes et historiens, si vous constituez des fichiers d'individus, déposez-les aux archives ou dans une association sérieuse pour que tous puissent en profiter.

Index des noms cités

Acta, 46
Africain, 46
ALCIBIADE, 51
ALEXANDRE, 38
ALEYRAC (d') veuve, 22
ALEYRAC (d') Paul Jean, 22
ALOY Serafina, 26
ALUMINE, 51
Aly, 46
AMIANTE, 51
ARCHIMÈDE, 51
ARGILON, 51, 52
artisans, 22
ASSELIN Philippe Elisabeth, 39
AUDIBERT Constantin, 39
AVON Guillaume, 38
AZA Louis, 42
BAIROUT, 51
BARBOTTEAU Anne Alexandrine, 41
BAUTHÉAC de GRANDVAL, 22
BEAUCAIRE, 51
BEAUHARNAIS (de) Alexandre, 15
BEAUHARNAIS (de) Joséphine, 55
BEAUMALLE (de) voir CONSOLINI
BEDOS de CAMPAN, 26
BÉGUIN Alexandre, 42
BÉGUIN Etienne, 43
BÉGUIN Joseph Etienne, 42
BELAIN d'ESNAMBUC, 18
Belleroche, 46
BENCE de SAINTE-CATHERINE Anna, 26
BERNÂTRE (de) voir BOUBERS (de)
BERTRAND voir MALESPINE
BERTRAND veuve, 39
BILLAUD-VARENNE, 13
BIOCHE Sophie, 26
Blancs-Matignon, 28
BLONDEAU Jacques, 48
BLONDEAU Nicolas, 48
BOISLAURENT voir BUDAN
BOISLAURENT (de) voir BUDAN
BOISROND, 52
BOISSERET, 18
BOISSERET famille, 21
BORDELAIS, 51
BOUBERS, 40, 56
BOUBERS (de) famille, 42
BOUBERS (de) François Jérôme, 42
BOUBERS de BERNÂTRE de MORPHÉE (de)
François Drausin Mériadec, 38
BOUBERS Dorsain François Meriadec, 39
BOUBERT, 38
BOUBERT famille, 42
BOUBERT François Jérôme, 41
BOUBERT François Mariadée, 38
BOUBERT François Mériadée, 56
BOUDIN LANUGUY de TROMELIN veuve, 40
BOUILLÉ, 40
BOUQUETOT, 40
BOURDENAIVE famille, 48
BOURDENAIVE Christine, 48
BOURDENAIVE Denis, 48
BOURDENAIVE Jean, 48
BOURLAMAQUE, 23
BRIDIÈS de VILLEMOR, 26
BUDAN famille, 34
BUDAN BOISLAURENT Hippolyte Gilbert
René, 34
BUDAN de BOISLAURENT, 34
BUDAN de RUSSÉ famille, 34
BUDAN du VIVIER, 34
CACQUERAY Louise Marie, 42
CAILLE Augusta, 26
CAMBON (de) voir NOIR
CAMPAN (de) voir BEDOS
Canard, 46
CAPET, 51
CARBON-FERRIÈRE, 26
CARBONNEL Toussaint, 40
Caroline, 39, 40, 56
CARTIER Jean Baptiste, 39
CARTOUCHE, 51
CASSIS, 51
CATALAN, 51
Catherine, 48
CAUVIN C., 38
CAZOTTE Jacques, 41
CHAMBON, 40
Charlemagne, 46
CHARLES Marie, 48
CHARPENTIER, 50
CHARRON Etienne, 43
CHARRON Marie Madeleine, 43
CHAUMONT Adélaïde, 41
CHAUVITEAU famille, 15, 26
CHAUVITEAU Joseph, 26
CHAUVITEAU Salabert, 26
CHERISAY, 42
CHEROT LA SALINIÈRE Jean Charles, 41
Chérubin, 46
CIVIS, 51
CIZEAU, 50
clergé, 23
CLERGET SAINT-LEGER, 34
CLITORIS, 51
COLLOT d'HERBOIS, 13
Colombine, 46
Compagnie de la Nouvelle-France, 21
Compagnie des Indes Occidentales, 18
Compagnie des Isles d'Amérique, 18
Congo, 46
CONSOLINI, 40
CONSOLINI de BEAUMELLE Nicolas Marie,
39
CONSOLINI Marie, 39
CONSOLINI Thérèse, 39
CONSTANTIN, 38
COQUERA, 51
COQUERAPA, 51
COQUILLE famille, 15

Index des noms cités

- COQUILLE DUGOMMIER famille, 39, 56
 COQUILLE DUGOMMIER Jacques, 15, 39, 56
 COQUILLE Robert Jean Baptiste, 15
 CRAMAYEL (de), 22
 créole, 28
 CROUZET, 50
 CURT (de), 13
 DAGNEAUX DOUVILLE, 42
 DALBON, 38
 DAVID Guillaume, 48
 DAVID Raymond, 38
 DAVID Rose, 48
 DAVY de LA PAILLETERIE Alexandre, 16
 DELAGUES, 38
 DELGRÈS, 49
 DENEVEAU Françoise, 48
 DERAINE Joseph, 41
 DESHAIES-MONTIGNY, 40
 DESINNOCELS Louis Marcelin, 22
 DESNAMBUC, 18
 DESSALLES famille, 26
 DESSALLES Pierre, 26
 DINGIVAL, 38
 Docile, 46
 DORMOY Renée, 26
 DU VIVIER voir BUDAN
 DUBOIS, 51
 DUBUC, 13, 21
 DUCLOS, 40
 DUFOUR Michel, 41
 DUGOMMIER, 13, 15 voir COQUILLE voir
 COQUILLE
 DUGOMMIER Augustine, 39, 40, 56
 DUGOMMIER Justine, 40, 56
 DUGOMMIER Justine, 39
 DUMAS général, 16
 DUMAS Alexandre, 16
 DUMAS Marie Césette, 16
 DUPARQUET, 18
 DUPONT voir LABARRIÈRE
 DUPRÉ Marguerite, 48
 DUPUCH, 41
 DUVAL de LANCRE, 26
 EDOUARD ALEXANDRE, 52
 Elisabeth, 48
 ELISABETH Daniel, 48
 EPAMINONDAS, 51
 ESTAING (d'), 55
 Fatma, 46
 FERREIRE Pierre, 42
 FERRIÈRE voir CARBON
 FERRON, 26
 FILLION, 40
 FLEURIAU, 23
 FOLARD (de) Agnès Cunégonde, 41
 FOLARD Marie Joseph, 42
 FONTAINE François Joseph, 42
 Fragile, 46
 FRENAYE Veuve, 35
 Geneviève, 41
 GINESTE de NAJAC, 26
 Claudine, 47
 GRANDAY Antoine, 42
 GRANDVAL (de) voir BAUTHÉAC
 GRAVIER Olivier Pierre, 41
 Gros-Jean, 46
 Hector, 46
 HOUEL, 18, 59
 HOUEL famille, 21
 HUBERT Jean Noël, 40
 HUGUÈS Etienne, 38
 HUGUES Victor, 13
 HUGUES Victor, 13, 14, 15, 31
 Hyver, 46
 Ibo, 46
 IMBERT, 42
 JOVASSE Agnès Sophie, 34
 JOYE Pierre Pascal, 39
 JUSTON BELLEVILLE, 42
 LA CREUSE voir MATIGNON
 LA FAYETTE, 55
 LA JONCHÈRE (de), 34, 35
 LA PAGERIE (de) voir TASCHER voir
 TASCHER
 LA PAILLETERIE (de) voir DAVY
 LA SALINIÈRE (de) voir CHEROT
 LABARRIÈRE DUPONT, 34
 Lafleur, 46
 L'Africain, 46
 LALAÛE, 34, 35
 LALLIÉ Catherine, 48
 LANCRE (de) voir DUVAL
 LANGLOIS, 40
 LANGOUSTE, 51
 LAPONIE, 51
 L'ARCHER Louise Renée, 41
 LASSÉGUE, 52
 LAUSANNE, 51
 LE REMOIS Marie Françoise, 41
 LECLERC général, 13
 LEGER Alexis, 26
 LÉGER Alexis, 27
 LEGER Alexis Edmond, 26
 LÉGER Amédée, 26, 27
 LEGITIMUS, 51
 LEMAIRE Michèle, 43
 LEMERCIER sieur, 46
 Lespérance, 46
 LETERRIER Anne Elie, 41
 LETERRIER Jacques Joseph Pierre, 41
 LETERRIER Jacques Joseph Pierre, 41
 LETERRIER Marie Madeleine, 41
 LIBAN, 51
 LIGONNIER de MONTCUQUET, 26
 LOMBARD, 38
 LOMBARD Jacques, 39
 LULIE Catherine, 48
 LUSSY Marie François Gabriel, 41
 MADÈRE, 51
 MAISONCELLE veuve, 41
 MALESPINE BERTRAND, 38
 MALESPINE Magdelaine, 39

Index des noms cités

Marie, 46
MARIGNAN, 52
MARTIGUES, 51
MARTIN, 40
MATIGNON famille, 28
MATIGNON dit LA CREUSE Léonard, 28
MAURET, 34
mauvais sujets, 23
MAZOYER, 40
MERCIER voir Paul dit Mercier
MICHEL Jean Baptiste, 38
MICHEL Joseph, 38
MICHEL Joseph, 38
MILLET, 34
MIRLITON, 51
MONNET, 48
MONTCUQUET (de) voir LIGONNIER
MORIN Sara, 42
MORPHÉE (de) voir BOUBERS (de)
MULARD Jean Baptiste, 41
NAJAC (de) voir GINESTE
Nanon, 48
négociants, 22
NELSON, 51
Niobé, 46
NIRELEP, 51
noblesse, 22
NOIR de CAMBON, 26
NOLIVOS, 23
PAJOT Charles François, 41
PALOURDE, 51
PARIS Jean Baptiste, 43
PARIS Louis René Joseph, 43
PAUL Catherine, 48
Paul dit Mercier, 48
Paulin, 46
PECHESTON, 41
PELERIN, 51
PELOU Louis, 48
PELOU Nicolas, 48
PINCEAU, 50
PLINE, 51
POILLOÛE Jean Baptiste, 41
POINCY Commandeur de, 18
Pompée, 46
POUCEL Jean, 40
POYEN famille, 26
PRÉAUX Pierre Antoine, 42
QUINQUA, 50
REMULUS, 51
ROBIOU, 52
ROCHAMBEAU, 13, 14, 31
ROIGNAN Elisabeth, 41
ROMAND Rose Elisabeth, 41
ROMUS, 51
ROUSSEAU, 51
RUSSÉ (de) voir BUDAN
SADÉ Marie, 48
SADÉ Pierre, 48
SAINTE-CATHERINE (de) voir BENCE
SAINT-GEORGES (de) chevalier, 27, 54
SAINT-JOHN PERSE, 19, 26, 53
SALIEZ Catherine, 48
Sans-Chagrin, 46
SÉGUR, 26
SEMONT Joseph, 41
SENCE Françoisse, 47
SENCE Hanry, 47
SENCE Jean, 47
SENCE Jeanne, 47
SEXTUS, 51
SIOBUD, 51
SOMBERNON, 51
SOMMEVOIRE, 51
SOMMIÈRES, 51
SONGEONS, 51, 52
SONTHONNAX, 13
SYLVAIN Louis, 41
TACITE, 51
TASCHER de LA PAGERIE Joséphine, 15, 28
TEZOURC, 50
TOUSSAINT-LOUVERTURE, 13
TRIBIER, 43
TRIBIER Renée Rose, 43
TRIBIER Renée Rose, 43
TROGOFF Cesar Guillaume Robert, 41
URIE, 51
Vénus, 46
VILLEMOR (de) voir BRIDIÈS
YOMAN, 51
YOUAN, 51
YOUMA, 51
ZOEL-AGNES, 52